



INTELLIGENCE COLLECTIVE
ÉCOUTE DES PARTIES PRENANTES
VISION RESPONSABLE
RESPECT DES ENGAGEMENTS
SENS DU SERVICE
STRATÉGIE SOUTENABLE
ÉTHIQUE ET PROBITÉ
INNOVATION #

RAPPORT VOLONTAIRE EXTRA- FINANCIER

2025



Ensemble, nous pouvons changer le cours des choses !

SOMMAIRE

1. Le Groupe BRL : une large expertise pour répondre aux défis des territoires	4
1.1. Un modèle d'affaires pensé pour répondre aux défis des domaines de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité	4
1.2. L'organisation du Groupe	6
1.2.1 Une complémentarité de métiers et de savoir-faire au service de ses clients	6
1.2.2 Contributions aux objectifs de développement durable : des solutions pragmatiques à forte valeur ajoutée profitables à tous	10
1.2.3 Le Groupe BRL en chiffres	12
1.3. Les principaux clients du Groupe	14
1.4. Une gouvernance dynamique et impliquée	14
1.5. Un dialogue soutenu et continu avec les parties prenantes	16
1.6. Bilan CAP 2025	18
2. La Responsabilité sociétale de l'entreprise, un levier stratégique	19
2.1. Présentation de la politique RSE-DD	19
2.2. Matérialité et enjeux de durabilité	20
2.3. Une démarche RSE liée aux systèmes de management de la qualité	21
2.4. Identification des principaux risques RSE	21
3. Limiter l'impact de nos activités sur l'environnement et contribuer à la transition écologique et énergétique	26
3.1. L'empreinte environnementale	26
3.2. Exposition aux risques physiques du changement climatique et pérennité des activités	33
3.3. Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	41
4. Assurer le développement et l'épanouissement des collaboratrices et collaborateurs pour être en capacité de transformer le Groupe	44
4.1. Conditions de travail des salarié(e)s	44
4.2. Les collaboratrices et collaborateurs au cœur du dialogue social	47
4.3. Égalité de traitement, diversité et inclusion	50
5. Accompagner le développement et la transformation des territoires et des clients en agissant avec éthique	55
5.1. Empreinte socio-économique et implication dans la vie des territoires	55
5.2. Sécurité et confidentialité des données	60
5.3. Loyauté des pratiques - Probité et conformité	63
6. Résultats des indicateurs de performance du Groupe BRL	66
7. Synthèse de la méthodologie et du périmètre de reporting	68
8. ANNEXES	70

AVANT-PROPOS

Depuis 2018, le Groupe BRL publie une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), conformément aux dispositions de la directive européenne NFRD (Non Financial Reporting Directive). Ce reporting, annexé au rapport de gestion et vérifié par un organisme tiers indépendant, traduit notre volonté de rendre compte, avec transparence, des impacts de nos activités et des engagements portés par le Groupe.

L'entrée en vigueur de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) devait ouvrir une nouvelle étape dans cette démarche avec la publication d'un rapport de durabilité renforcé. Les évolutions réglementaires européennes intervenues en 2025 ont cependant conduit à relever les seuils d'application de cette directive, excluant désormais le Groupe BRL du champ des obligations réglementaires de reporting de durabilité.

Pour autant, le Groupe BRL a fait le choix de poursuivre volontairement cette démarche de transparence extra-financière. En effet, pour notre entreprise, la durabilité ne relève pas uniquement de la conformité réglementaire : elle constitue un pilier de notre mission historique de service aux territoires et de gestion responsable de l'eau.

Ce choix s'inscrit pleinement dans la stratégie VIA 2030, adoptée à l'unanimité par notre Conseil d'administration en juillet 2025. Il traduit notre volonté d'inscrire durablement l'action du Groupe dans une trajectoire d'adaptation climatique, de sobriété hydrique et énergétique, de résilience des territoires et de création de valeur au service de l'intérêt général.

Afin de structurer cette démarche dans un cadre reconnu et proportionné à notre organisation, nous avons retenu le standard volontaire VSME (Voluntary Sustainability Reporting Standard for non-listed SMEs). Ce référentiel nous permet de partager une information extra-financière fiable et lisible, en cohérence avec nos enjeux stratégiques, nos responsabilités territoriales et les attentes de nos parties prenantes. Le présent rapport volontaire couvre la société-mère BRL et ses filiales françaises consolidées par intégration globale, à l'exception des entités précisées dans la note méthodologique annexée. Il rend compte, pour l'exercice 2025 :

- Des principaux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux liés aux activités des sociétés françaises du Groupe ;
- Des politiques, actions et résultats mis en œuvre pour répondre à ces enjeux ;
- Des démarches de progrès engagées dans le cadre de notre stratégie de durabilité.



Dans un contexte d'intensification des tensions hydriques et climatiques sur le territoire méditerranéen, notre responsabilité est d'accompagner les collectivités, les agriculteurs, les acteurs économiques et l'ensemble des usagers vers des modèles plus sobres, plus résilients et plus solidaires. Parce que l'eau est un bien commun vivant, sa gestion engage une responsabilité collective de long terme. Elle exige d'anticiper les mutations climatiques, de préserver durablement les ressources naturelles et de concilier les besoins essentiels de développement des territoires avec les équilibres environnementaux.

Cette responsabilité mobilise l'ensemble des équipes du Groupe — spécialistes de l'aménagement du territoire, de l'ingénierie-conseil, de l'exploitation des services publics de l'eau, de la gestion des espaces verts et naturels — autour de deux priorités structurantes :

- L'adaptation des territoires et des usages, la préservation des milieux et la sobriété des consommations ;
- L'accélération de notre trajectoire de décarbonation afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Notre action repose sur des principes de solidarité, d'égalité de traitement, de respect de l'humain, de l'environnement et de la biodiversité. Ces valeurs structurent notre gouvernance, orientent nos décisions et guident nos pratiques quotidiennes. Elles s'accompagnent d'une vigilance constante en matière d'éthique, de maîtrise des risques d'atteintes à la probité, de prévention des conflits d'intérêts et de lutte contre toute forme de corruption. À ce titre, notre Plan Probité constitue un socle essentiel de confiance avec nos partenaires et parties prenantes.

Avec VIA 2030, le Groupe franchit une nouvelle étape dans sa trajectoire d'Entreprise Publique Locale (EPL) engagée. Elle affirme notre ambition : renforcer la capacité d'adaptation des territoires face aux effets du changement climatique tout en préservant durablement les ressources naturelles et les équilibres écologiques.

Afin d'accompagner cette vision, notre politique de responsabilité sociétale et de développement durable (RSE-DD) a été révisée fin 2025 autour de quatre piliers : social, environnemental, économique et solidarité, territoire et culture. Elle constitue un cadre d'action pleinement aligné avec les orientations stratégiques du Groupe.

Nos équipes sont résolument mobilisées pour faire de ces engagements une réalité concrète, mesurable et durable. C'est ainsi que nous entendons poursuivre notre rôle d'acteur engagé au service des territoires et d'une gestion durable de l'eau, au bénéfice des générations présentes et à venir.

Jean-François Blanchet
Directeur général - Groupe BRL

1 LE GROUPE BRL : UNE LARGE EXPERTISE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DES TERRITOIRES

1.1

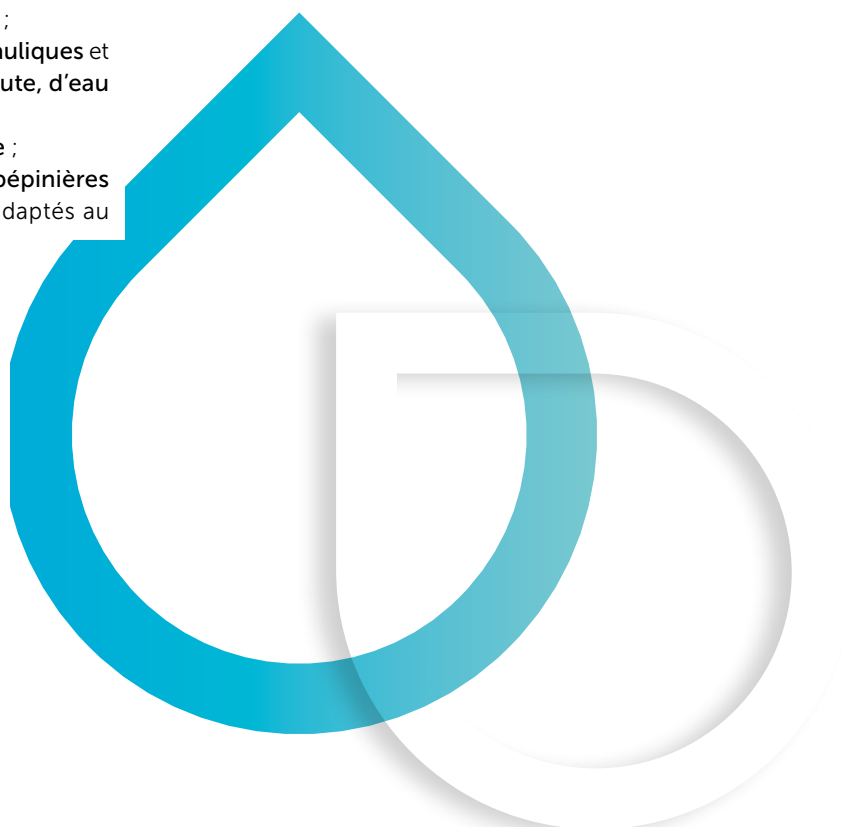
UN MODÈLE D'AFFAIRES PENSÉ POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DES DOMAINES DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Créé en 1955, le Groupe BRL participe, aux côtés des acteurs locaux, à l'aménagement de l'Occitanie méditerranéenne, ainsi qu'à des projets structurants d'aménagement hydraulique et de développement des territoires, en France et à l'International.

La **vocation du Groupe** est de proposer des **solutions durables d'aménagement territorial dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité**, en s'appuyant sur les métiers de ses sociétés :

- **Concessionnaire et maître d'ouvrage** du Réseau Hydraulique Régional (RHR) pour le compte de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée ;
- **Gestionnaire de grands ouvrages hydrauliques** et exploitant de services publics d'eau brute, d'eau potable et d'assainissement ;
- **Ingénieur-conseiller et maître d'œuvre** ;
- **Création, entretien d'espaces verts et pépinières** (production de végétaux d'ornement adaptés au contexte méditerranéen).

La singularité du Groupe BRL est de faire dialoguer un **trptyque de compétences en matière de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et d'exploitation de services**, avec une expérience de plus de **70 ans d'intervention** tant sur les territoires régional, national et ultramarin qu'à l'International.



MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE BRL EN 2025*

Promouvoir l'aménagement durable et soutenable du territoire vers les transitions écologique et énergétique, en intégrant les évolutions générationnelles et la transformation digitale

NOS RESSOURCES



RESSOURCES HUMAINES

804 salarié(e)s
(périmètre monde)

727 salarié(e)s
(périmètre France)



RESSOURCES NATURELLES ET INFRASTRUCTURES

204,1 Mm³ prélevés



RESSOURCES FINANCIÈRES

Taux d'endettement : **3,9 %**



CONSOMMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Consommation d'énergie électrique : **89 927 MWh**

ACTIVITÉS DU GROUPE

NOTRE VISION

Intelligence collective orientée innovation

Actionnaire responsable, vision du futur pour une stratégie soutenable

Éthique, probité, respect des engagements

Sens du service, écoute des parties prenantes



INVESTISSEUR, AMÉNAGEUR
RÉGIONAL ET CONCESSIONNAIRE
DU SERVICE PUBLIC



EXPLOITATION

EXPLOITATION DE GRANDS
OUVRAGES ET SERVICES
PUBLICS DE L'EAU



INGÉNIERIE DE L'EAU
ET DE L'ENVIRONNEMENT



ESPACES NATURELS
AMÉNAGEMENT
ET ENTRETIEN PAYSAGER



CRÉATION DE VALEUR



PERFORMANCE SOCIALE

35,08 % de femmes

34,54 % de recrutements
féminins

46,67 % de femmes cadres
parmi la population totale des
cadres

5,64 % d'apprentis/alternants

Intéressement et participation :
80 % du REX consolidé



PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

98,3 % des eaux de
surface renouvelables
utilisées pour le RHR



PERFORMANCE SOCIÉTALE

Mécénat : **0,306 %** du CA
de BRL Holding

97 h effectuées auprès
des clubs FACE

• Gard : **95 h**
• Aude : **2 h**



PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Chiffre d'affaires
consolidé : **101,8 M€**

Résultat net consolidé :
2,96 M€

Investissement sur le RHR :
2,856 M€

Eau brute distribuée sur le
RHR : **129,5 Mm³**

L'ORGANISATION DU GROUPE

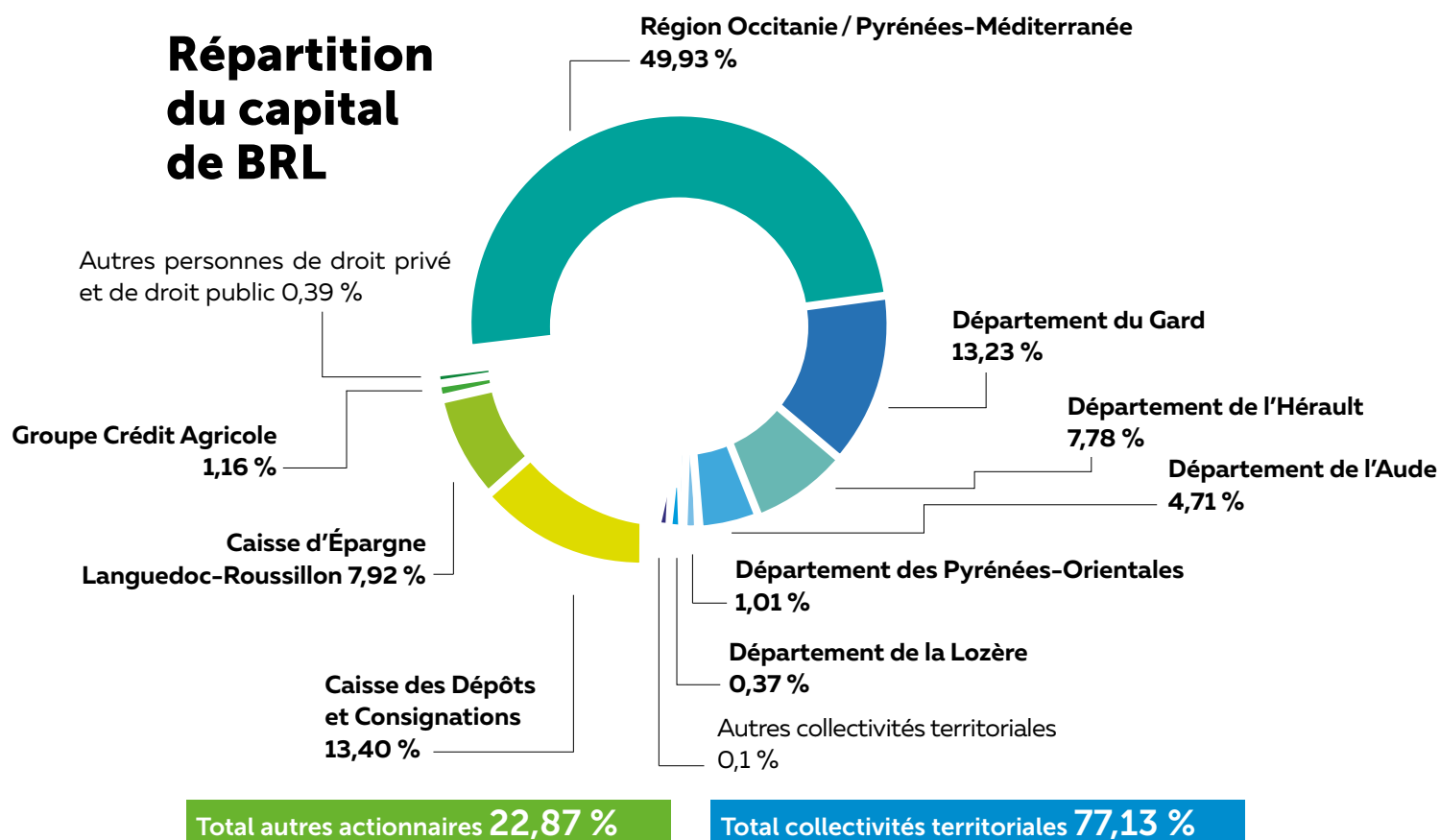
1.2.1

UNE COMPLÉMENTARITÉ DE MÉTIERS ET DE SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DE SES CLIENTS*

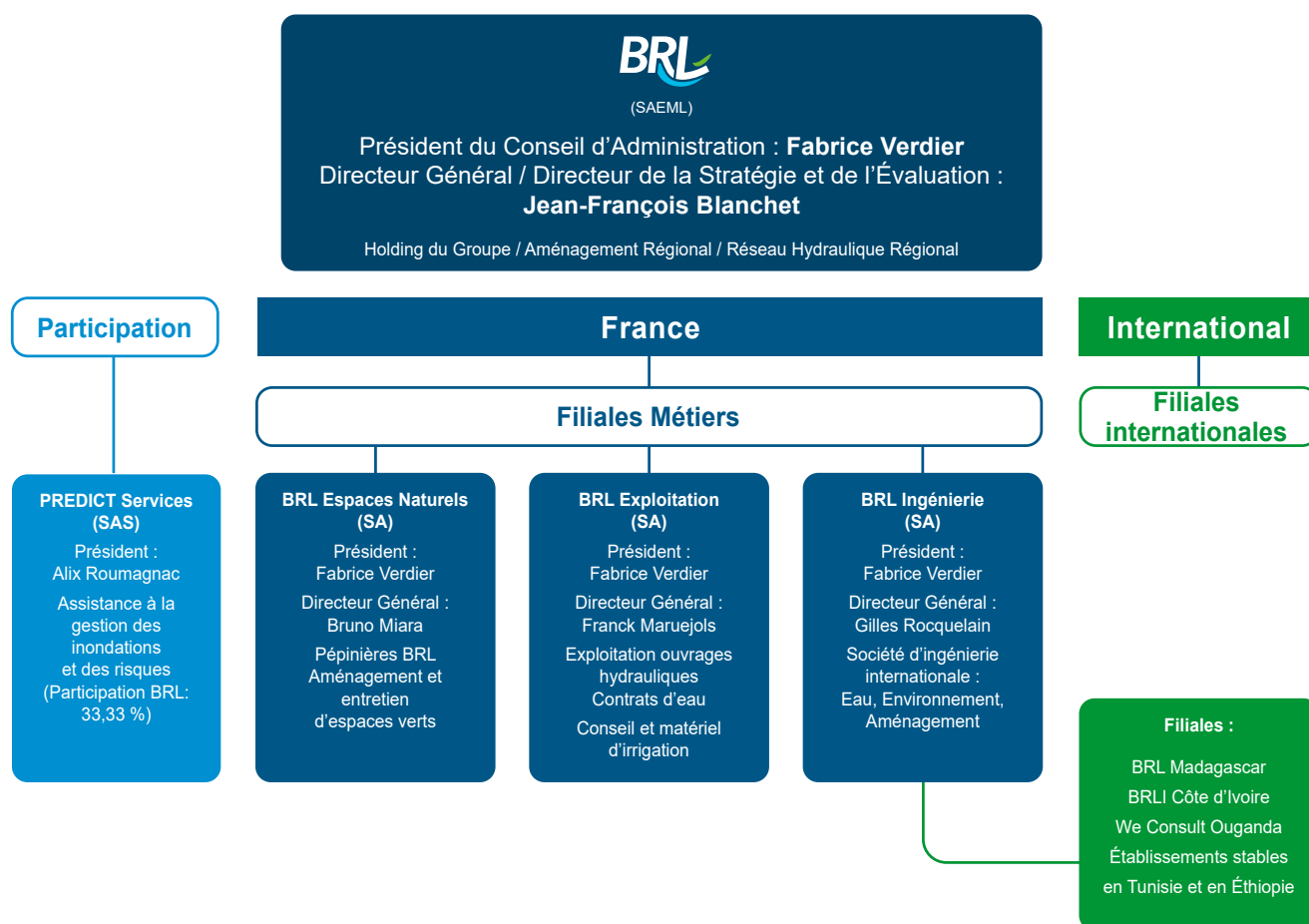
BRL, la maison-mère du Groupe, est une société anonyme d'économie mixte locale (SAEML), dont le capital est majoritairement détenu par des intérêts publics : la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et les départements du Gard, de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de la Lozère ainsi que divers organismes et collectivités de droit public.

Le Groupe, de la taille économique d'une **ETI** (entreprise de taille intermédiaire), se compose de **PME** (petites et moyennes entreprises) lui conférant ainsi une agilité particulière pour proposer des solutions innovantes et adaptées aux besoins de ses client(s).

*Article 47 a) b) de la VSME



Organigramme du Groupe BRL au 31 décembre 2025



Le capital hors actionnaires BRL de BRL Ingénierie (0,29 %) est détenu par des personnes physiques salarié(e)s ou anciennement salarié(e)s de la société. La société SODEPLA, précédemment détenue à 50 % par BRL Exploitation, a été liquidée définitivement le 19 décembre 2025.

LA GESTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE GRANDES CONCESSIONS HYDRAULIQUES

- BRL, maison-mère du Groupe, assure trois missions principales :
 - Elle est concessionnaire du grand Réseau Hydraulique, propriété de la région Occitanie, dont le patrimoine est évalué à 2,5 milliards d'euros. Ce réseau est principalement alimenté par le Rhône, ressource renouvelable pour laquelle BRL bénéficie d'un droit de prélèvement octroyé par l'État. BRL assure la **maîtrise d'ouvrage des travaux de modernisation et d'extension** de ce réseau et a mis en œuvre notamment le **programme Aqua Domitia**, lancé par la Région afin de sécuriser l'alimentation en eau d'un vaste territoire entre Montpellier et le littoral audois.
 - Elle établit la stratégie du Groupe et veille à la gestion de ses intérêts, au travers de l'administration des filiales et des participations de BRL dans diverses entités ;
 - En sa qualité de holding, elle centralise l'ensemble des Directions de services (finances, fiscalité, juridique, assurances, ressources humaines, responsabilité sociétale, systèmes d'information, communication, audit, contrôle interne et services généraux) qui viennent en appui à toutes les sociétés du Groupe, avec un triple objectif : sécuriser les processus les plus sensibles pour maîtriser les risques, optimiser les moyens et mutualiser les bonnes pratiques.

SCHÉMA D'ORGANISATION DU RÉSEAU HYDRAULIQUE RÉGIONAL



Propriétaire
des ouvrages
concedés



TRAITÉ DE CONCESSION

Concessionnaire



(maison-mère
du Groupe)

Direction de
l'aménagement et
du patrimoine

- Investissements
- Gestion du patrimoine
- Sûreté des installations

Directions centralisées

- Direction finances et services généraux
- Direction juridique et RSE
- Direction ressources humaines
- Direction systèmes d'information
- Direction communication
- Direction audit et contrôle interne



CONTRAT D'AFFERMAGE

Fermier



- Gestion du service de l'eau
- Relation clients
- Maintenance du cycle de l'eau
- Gestion de la qualité de l'eau
- Gestion de la sécurité des installations et du service

LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'EAU, EN VEILLANT AUX ÉCONOMIES D'EAU ET D'ÉNERGIE

- **BRL Exploitation (BRLE)** est la filiale métier « **Gestion des services d'eau** » :

- Elle a pour vocation première d'exploiter le Réseau Hydraulique Régional (3 barrages, 1 ouvrage digue, 1 microcentrale hydroélectrique, 106 km de canaux, près de 5 500 km de conduites enterrées, 93 sites de pompage et 5 usines de potabilisation), dans le cadre d'un contrat d'affermage et d'un apport partiel d'actifs de son actionnaire unique BRL (concessionnaire de la région Occitanie). Cet affermage de la concession constitue près de 80 % de son chiffre d'affaires ;
- À partir des ouvrages du Réseau Hydraulique Régional, BRLE distribue chaque année entre 100 millions et 140 millions de m³ d'eau sous pression. Cela permet d'alimenter plus de 1 million de personnes en été, près de 5 500 agriculteurs et 9 600 clients non-agriculteurs, dont 70 entreprises et 250 collectivités (eau à usages divers : jardins, parcs, stades, divers besoins en eau, etc.). BRLE dispose également de 250 contrats « appoint incendie » ;
- BRLE a diversifié ses activités dans quatre domaines proches de son cœur de métier, représentant environ 20 % de l'activité :

- Prestations de services publics d'eau potable et assainissement pour le compte de collectivités ;
- Participation à la gestion de grands ouvrages hydrauliques et proposition de services associés ;
- Vente et installation de matériels d'irrigation ;
- Prestations de services publics d'eau brute.

Hors région Occitanie, BRLE gère plusieurs barrages et retenues, notamment Saint-Martial et Coucouron en Ardèche, Villerest et Lavalette dans la Loire, La Caserne au Mont-Saint-Michel (en collaboration avec Veolia).

L'INGÉNIERIE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT

- **BRL Ingénierie (BRLI)** est la filiale métier « **Ingénierie-Conseil** » :

- Elle intervient, d'une part, au service du développement du Réseau Hydraulique Régional, et d'autre part, comme bureau d'études, en France et à l'International, dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Elle réalise des missions d'études, de conseil et de maîtrise d'œuvre pour des clients publics et privés. Ses experts sont mobilisés sur les grands défis du XXI^e siècle : favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement, anticiper et accompagner l'adaptation au changement climatique et aux transitions écologique et énergétique, préserver la biodiversité, lutter

contre la raréfaction des ressources naturelles, les risques de pénuries alimentaires, les inondations, la submersion marine, l'appauvrissement des sols, etc. ;

- Son savoir-faire est regroupé autour de dix domaines d'activités stratégiques (DAS) : eau potable et assainissement, ouvrages hydrauliques et transferts, eau agricole et sécurité alimentaire, eau et risques, gestion intégrée des ressources en eau, mer et littoral, navigation et ports, évaluation environnementale, gestion de la biodiversité et développement durable, développement territorial ;
- BRL Ingénierie, référencée par la plupart des grands bailleurs de fonds nationaux ou internationaux, est également membre de plusieurs pôles de compétitivité et organisations professionnelles en France comme à l'International ;
- Pour mener à bien ses activités à l'International, BRL Ingénierie s'appuie sur plusieurs filiales :
 - BRLI Côte d'Ivoire ;
 - We Consult Ouganda ;
 - BRL Madagascar et sa filiale, BEST, spécialisée en ingénierie sociale et socio-économique.BRLI s'appuie aussi sur un établissement stable (BRL Tunisie) ainsi que sur une agence à La Réunion et des représentations locales dans divers pays.

LA PRODUCTION VÉGÉTALE, LA VALORISATION ET L'ENTRETIEN DU PAYSAGE

- **BRL Espaces Naturels** est la filiale métier « **Végétal et Espaces verts** » :

- Elle est spécialisée dans l'aménagement, la gestion et l'entretien de grands espaces paysagers, publics ou privés, et dispose, avec les Pépinières BRL, d'un des plus vastes centres de production de végétaux ornementaux du sud de la France (dont les productions sont labellisées « Sud de France »). BRL Espaces Naturels figure parmi les cinq entreprises les plus importantes de son secteur sur la partie orientale de la région Occitanie.

1.2.2

CONTRIBUTIONS AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : DES SOLUTIONS PRAGMATIQUES À FORTE VALEUR AJOUTÉE ET PROFITABLES À TOUS

Le Groupe BRL, par sa vocation et ses missions, accorde une attention particulière à la durabilité de son modèle économique ainsi qu'à la préservation de l'environnement et à l'impact territorial de ses activités. Cette attention et cette vigilance sont définies dans la politique de responsabilité sociétale et de développement durable (RSE-DD), avec une forte mobilisation du Comité exécutif

(COMEX) du Groupe, du management et des salarié(e)s, comme l'illustrent les rapports d'activités.

Cette démarche guide, coordonne et oriente directement la manière d'agir et de se comporter de l'ensemble des équipes de BRL, favorisant ainsi la dynamique d'innovation du Groupe pour répondre aux enjeux territoriaux.

Mobiliser nos savoir-faire... en développant nos métiers et nos compétences...

Investisseur - Maître d'ouvrage - Holding

Stratégie du Groupe

Opérateur de grands aménagements hydrauliques pour les collectivités publiques

Gestion d'actifs à long terme dans les secteurs de l'eau, l'énergie et l'environnement

Exploitant

Gestion de grands ouvrages hydrauliques

Exploitant des services publics d'eau brute, d'eau potable et d'assainissement

Ingénieur - Conseil

Activités de bureau d'études en France et à l'International dans les domaines de l'eau, l'environnement, la biodiversité, et l'aménagement du territoire

Gestionnaire des espaces verts

Activités végétales et espaces verts : entretien paysager, pépinières



Supports Groupe

- › Sécurisation des processus sensibles
- › Maîtrise des risques, cartographie des risques
- › Mutualisation des pratiques
- › Politique de ressources humaines au service de la performance
- › Sécurité juridique du Groupe et des dirigeants
- › Principes de compliance
- › Audit et contrôle interne, probité
- › Démarches qualité, sécurité, environnement et responsabilité sociétale
- › Système d'information répondant aux besoins des métiers et à la stratégie du Groupe
- › Conditions financières, matérielles et d'hébergement de travail
- › Développement de la marque employeur
- › Notoriété et réputation du Groupe et de ses activités

... pour bâtir des solutions durables avec nos parties prenantes,

dans les domaines de l'eau, l'environnement
et la biodiversité en Occitanie, en France et à l'International...

Maître d'ouvrage et concessionnaire du Réseau Hydraulique Régional (RHR)
pour la région Occitanie : gestion du patrimoine, sûreté des installations.

Sécurisation de l'alimentation en eau : réalisation du programme d'investissements
Aqua Domitia et des réseaux de desserte hydroagricole.

Maîtrise d'ouvrage des travaux de modernisation et d'extension du RHR.

Conception, réalisation, gestion et exploitation d'infrastructures hydrauliques
et sécurité des installations (eau brute, eau agricole, EUD, eau potable en gros) :
équipement de stockage, transport d'eau, potabilisation, microcentrales, périmètres
irrigués, distribution d'eau.

Prestations d'exploitation de services publics d'eau brute et d'eau potable
et assainissement : gestion qualité des eaux, maintenance du cycle de l'eau,
relations clients-abonnés.

Savoir-faire et expertises hydrauliques au service d'une irrigation et d'une
consommation d'eau responsable et économe en ressource en France et à
l'International : études de faisabilité, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise
d'ouvrage, expertise et conseil, vente de matériel d'irrigation.

Aménagement, gestion et entretien de grands espaces paysagers, production
de végétaux ornementaux du sud de la France.

IMPACT

... en respectant les populations, l'environnement et les générations actuelles et futures

En intégrant les objectifs du développement durable, en ayant conscience
de ceux auxquels nous contribuons le plus.



En pensant l'aménagement territorial en triple **A** :

- » **A**nticipation des besoins en eau ;
- » **A**daptation au changement climatique ;
- » **A**cceptation des solutions et projets.

**Promouvoir les démarches participatives avec les parties prenantes locales
et en associant les citoyens.**

Cette démarche guide, coordonne et oriente directement la manière d'agir et de se comporter de l'ensemble des équipes de BRL, favorisant ainsi la dynamique d'innovation du Groupe pour répondre aux enjeux territoriaux.

1.2.3

LE GROUPE BRL EN CHIFFRES

EFFECTIFS FRANCE ET INTERNATIONAL

727 salarié(e)s sur le périmètre France
dont 97 salarié(e)s à BRL,
290 salarié(e)s à BRL Exploitation,
239 salarié(e)s à BRL Ingénierie
et 101 salarié(e)s à BRL Espaces Naturels

FRANCE	EFFECTIFS PRÉSENTS AU 31/12/2025	EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)*
Groupe BRL	727	670,36
BRL	97	88,87
BRLE	290	266,75
BRLI	239	221,20
BRL EN	101	93,54

*Article 39 a) de la VSME (partie 1)

Répartition des effectifs en France



- **13 %** Salarié(e)s à BRL
- **40 %** Salarié(e)s à BRL Exploitation
- **33 %** Salarié(e)s à BRL Ingénierie
- **14 %** Salarié(e)s à BRL Espaces Naturels

77 salarié(e)s basé(e)s à l'International
dont 39 salarié(e)s à BRL Madagascar,
16 salarié(e)s à BRL Ingénierie Côte d'Ivoire,
21 salarié(e)s en Ouganda,
et 1 salarié(e) en Éthiopie

HORS FRANCE	EFFECTIFS PRÉSENTS AU 31/12/2025	EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)*
Effectif total hors France	77	76,1
BRL Madagascar	39	39
BRL Ingénierie Côte d'Ivoire	16	16
Ouganda	21	20,1
Éthiopie	1	1

*Article 39 c) de la VSME

Répartition des effectifs à l'International

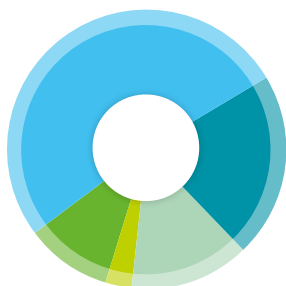


- **59 %** Salarié(e)s à BRL Madagascar
- **22 %** Salarié(e)s à BRL Ingénierie Côte d'Ivoire
- **18 %** Salarié(e)s en Ouganda
- **1 %** Salarié(e)s en Éthiopie

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à **101,8 M€** (pour un résultat net consolidé de **2,96 M€** et un bilan total de **775,4 M€**), dont **15,96 M€** à l'export. Géographiquement, il se répartit de la façon suivante : 84,3 % en France, dont 70,9 % en région Occitanie, et 15,7 % à l'export, dont 12,4 % en Afrique, 1,5 % en Méditerranée et Moyen-Orient, 0,8 % en Asie/Extrême-Orient, et 1 % dans d'autres pays.

La répartition du chiffre d'affaires par métier est la suivante :



- **51,9 %** pour la vente d'eau, dont :
 - 35,8 % d'eau agricole
 - 22,9 % d'eau potable
 - 27,1 % d'eau à usage industriel
 - 12,5 % d'eau pour l'arrosage (hors agriculture)
 - 1,7 % pour l'assainissement
- **21,3 %** pour les travaux, mandats, et autres études France
- **13,9 %** pour les études et autres ventes à l'export
- **10 %** pour les espaces verts (entretien de parcs, jardins et vente de végétaux)
- **2,9 %** pour la vente de matériel d'irrigation et d'énergie

1.3

LES PRINCIPAUX CLIENTS DU GROUPE

Les **grands clients** du Groupe BRL sont principalement* :

En France

Collectivités territoriales
Services de l'État
Agriculteurs et Industriels
Acteurs économiques

À l'International

Organismes
gouvernementaux
Industriels
Organisations publiques et
privées et Bailleurs de fonds
internationaux

La typologie de clients varie selon les métiers du Groupe :
BRL - La région Occitanie est le client principal de la maison-mère, avec, à la marge, des activités de mandat de maîtrise d'ouvrage ou de concessions pour le compte de collectivités d'Occitanie ;

BRL Exploitation (BRLE) - Elle agit majoritairement en qualité de société fermière de BRL pour l'exploitation du RHR, qui représente plus de 79 % de son chiffre d'affaires (distribution d'eau agricole et d'eau brute aux agriculteurs, collectivités et industriels, ainsi que des prestations de travaux). Ses autres clients sont principalement des collectivités territoriales, pour lesquelles elle assure la gestion de services d'eau brute, potable et d'assainissement ou l'exploitation de grandes infrastructures hydrauliques sur le territoire national français ;
BRL Ingénierie (BRLI) - Elle a réalisé 41 % de son chiffre d'affaires en 2025 à l'International pour des clients principalement publics ou parapublics financés par des fonds d'État ou des bailleurs internationaux (Banque mondiale, Agence française de développement, Banque européenne de reconstruction et développement, Banque africaine de développement, etc.).

L'activité en France est assurée principalement auprès de collectivités territoriales, dans le cadre d'appels d'offres publics et, plus marginalement, auprès d'opérateurs privés spécialisés dans les métiers de l'aménagement, des travaux publics et de l'énergie ;

BRL Espaces Naturels (BRLN) - Sa clientèle est concentrée dans la région Occitanie. Elle est composée de collectivités et d'aménageurs publics ou privés, pour lesquels la filiale réalise des travaux et s'approvisionne en végétaux auprès de ses pépinières.

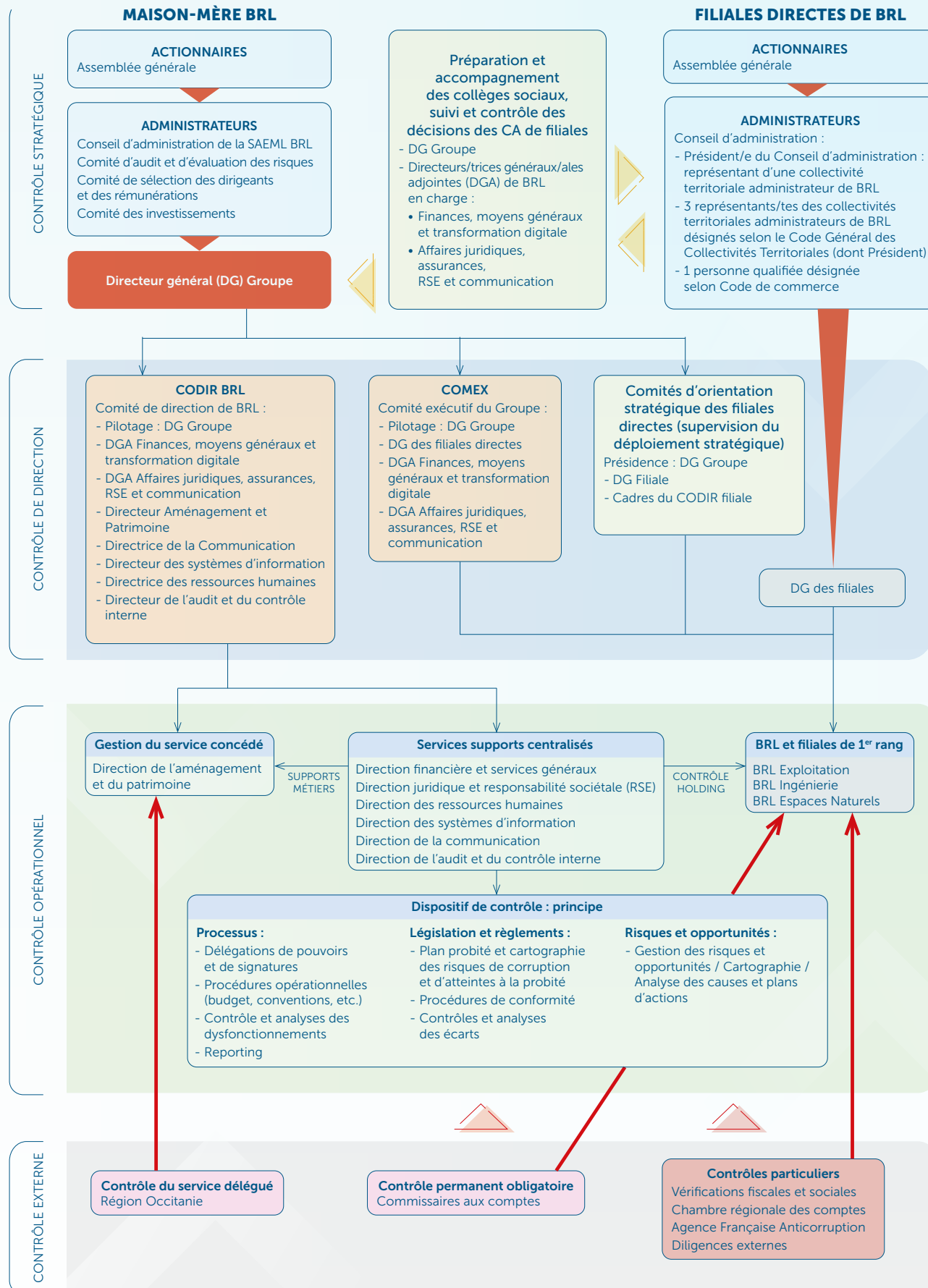
1.4

UNE GOUVERNANCE DYNAMIQUE ET IMPLIQUÉE

Pour garantir le respect de ses obligations et de ses engagements auprès des parties prenantes, le Groupe BRL a défini, depuis 2013, une **gouvernance globale**. Celle-ci intègre quatre niveaux de contrôle et renforce la concertation avec la communauté des administrateur(trice)s (trois comités spécialisés rapportant au Conseil d'administration). Par ailleurs, depuis le 1^{er} novembre 2024, BRL a intégré dans la gouvernance de ses filiales BRLE, BRLI et BRLN, les dispositions de l'article 1524-5-1 du Code général des collectivités territoriales, permettant la représentation des collectivités territoriales dans les collèges sociaux desdites filiales.

*Article 47 c) de la VSME

SCHÉMA DE GOUVERNANCE DE BRL



1.5

UN DIALOGUE SOUTENU ET CONTINU AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le Groupe BRL entretient un dialogue régulier, créateur de valeurs partagées avec l'ensemble de ses parties prenantes, qu'il considère comme de véritables partenaires. Dialoguer avec celles-ci est donc

indispensable pour identifier leurs besoins et attentes, dans une optique de réponse à des enjeux communs, comme le démontrent certains exemples figurant dans les chapitres suivants du présent rapport. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes de dialogue privilégiés avec chacune des **grandes catégories de parties prenantes** du Groupe :

ODD	CATÉGORIES DE PARTIES PRENANTES	ENJEUX
	Salarié(e)s et représentant(e)s du personnel	- Disposer de conditions de travail et de rémunérations attractives - Travailler au sein d'une entreprise responsable - Dialogue social en continu - Développer les compétences et l'employabilité des collaborateur(trice)s
	Actionnaires	- Obtenir une information fiable, transparente, conforme et claire : les résultats financiers, la stratégie et vision long terme - Comprendre la stratégie et la vision long terme du Groupe - Veiller à l'éthique des affaires
	Administrateur(trice)s	
        	Client(e)s	- Déployer les projets d'aménagement dans les budgets et les délais - Accéder à des services et produits de qualité et innovants, en restant dans les prix du marché - Bénéficier d'une expérience client qualitative - Bénéficier de prestations innovantes et à valeur ajoutée - Collaborer et coconstruire autour de projets collectifs
        	Riverains des aménagements, acteurs locaux (agriculteurs, collectivités locales, gestionnaires des ressources, etc.)	- Assurer une concertation étroite et un dialogue constructif - Veiller à des projets d'aménagement responsables (respect des paysages, de la biodiversité, etc.) - Limiter les nuisances liées aux projets
   	Associations environnementales, sociales et ONG	- Obtenir des soutiens financiers ou en compétences - Coconstruire des programmes sociaux ou environnementaux - Échanger autour de problématiques sociétales et engager une dynamique collective - Créer des partenariats métiers ou territoriaux
	Prestataires et fournisseurs	- Créer une relation équilibrée avec les sociétés du Groupe - Développer des partenariats sur le long terme - Assurer transparence et équité dans le choix des prestataires et fournisseurs - Être accompagné pour accroître leur maturité RSE
	Financeurs institutionnels, organismes prêteurs, banques et assurances	- Veiller à la pérennité du modèle économique - Nouer un dialogue et une relation de confiance - Obtenir des informations transparentes et complètes
	Organismes tiers, auditeurs / certificateurs légalement obligatoires (commissaires aux comptes, etc.)	- Assurer le respect des exigences légales et réglementaires - Contribuer à accroître la qualité des services et de l'organisation
	Médias	- Garantir la fiabilité de l'information transmise - Faire comprendre les enjeux des sociétés du Groupe - Présenter et valoriser les projets et actions engagés par le Groupe
  	Établissements d'enseignement scolaire et supérieur (universités, grandes écoles, collèges, lycées, etc.)	- Contribuer au développement de l'emploi local (stages, alternances, etc.) - Créer des synergies à valeur ajoutée entre partenaires publics et privés (recherches, etc.) - Faire découvrir les différents métiers du Groupe

PRINCIPALES MODALITÉS DE DIALOGUE OU D'EXPRESSION

- Dialogue social avec les partenaires sociaux
 - Entretiens (professionnels ou annuels d'évaluation)
 - Enquêtes internes
 - Plans de formation
 - Communications internes : les lettres de la Direction générale, l'Intranet, les écrans d'informations, flash RSE, les newsletters, événements, échanges collectifs, la présentation des résultats, etc.
 - Dispositif d'alerte éthique anonyme, accessible à tous les collaborateur(trice)s
- Assemblées générales des actionnaires
 - Rapport de gestion et sur la gouvernance de l'entreprise, le rapport Volontaire Extra-Financier, le rapport d'activité et RSE, le rapport du concessionnaire, le rapport du RHR
- Conseils d'administration
 - Comités de gouvernances : comités d'audits et d'évaluation des risques, comités des investissements, comités des sélections et rémunération, comités d'orientations stratégiques (pour les filiales)
 - Rapport de gestion et sur la gouvernance de l'entreprise, le rapport Volontaire Extra-Financier, le rapport d'activité et RSE, le rapport du concessionnaire, le rapport du RHR
- Études
 - Réunions de concertation
 - Enquêtes de satisfaction
 - Événements : inaugurations, salons, forums, colloques, tables rondes, etc.
 - Communications : les réseaux sociaux, le site Internet « service client » BRLE, les sites Internet des sociétés du Groupe, le rapport d'activité et RSE, le rapport d'activité du concessionnaire, le rapport Volontaire Extra-Financier, rapport RHR
- Participation aux instances de concertation locales dédiées, en fonction des projets et réunions de concertation
 - Événements : inaugurations, salons, forums, colloques, tables rondes, etc.
 - Communications : articles de presse, sites Internet des sociétés du Groupe, rapport d'activité et RSE, rapport d'activité du concessionnaire, le rapport Volontaire Extra-Financier, rapport RHR
- Mécénat de compétences ou financier
 - Partenariats et collaboration sur des événements ponctuels ou des projets de moyen terme
 - Rencontres et échanges réguliers
 - Signatures de chartes d'engagement : Charte de l'engagement LGBT, Charte de la diversité en entreprise, Charte des entreprises inclusives, etc.
- Espace dédié aux achats publics sur le site Internet de BRL
 - Signature d'une Charte d'achats responsables dans tous les marchés de BRL
 - Schéma d'achats responsables
 - Réponses aux appels d'offres, processus de référencement
 - Évaluation des fournisseurs dans le cadre des SMQ (système management qualité) des sociétés du Groupe
- Bilans financiers et compte de résultat
 - Communications diverses : le rapport de Gestion, le rapport d'activité et RSE, le rapport d'activité du concessionnaire, le rapport Volontaire Extra-Financier, les communiqués de presse
 - Signature de chartes avec la région Occitanie : la Charte d'engagement sur les EnR et la croissance verte, la Charte pour une gestion durable de l'eau sur le Réseau Hydraulique Régional, etc.
- Membre actif de cercles professionnels et de réflexion sur les sujets légaux et réglementaires
 - Missions d'audit des comptes
 - Audits de certification (ISO 9001, 14001, 50001, 18000)
- Relations presse : communiqués de presse, dossiers de presse, points presse, articles divers
 - Événements : inaugurations, lancement de projets
- Participation à la recherche : chaires industrielles, partenariats universitaires, présidence du Conseil d'orientation de l'université de Nîmes et membre fondateur du MUSE (Montpellier Université Site d'excellence), etc.
 - Accueil d'étudiants : stages d'observation (collège, lycée), stages et alternances dans le cadre des études supérieures, accueil de publics cibles* en période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), etc.

*Publics cibles : salarié(e)s de l'insertion par l'activité économique, jeunes en parcours Garantie Jeune, jeunes de l'École de la 2e Chance, résident(e)s des quartiers politiques de la ville, publics en situation de handicap, réfugié(e)s

1.6

BILAN DE LA STRATÉGIE CAP 2025

Issue d'une réflexion partagée avec les salarié(e)s, le management et le Conseil d'Administration de BRL, la **stratégie CAP 2025** a été la boussole du Groupe sur la période 2021-2025. Portée par un véritable engagement de responsabilité individuelle et collective d'entreprise, elle a défini le cadre de transformation du Groupe pour contribuer à un aménagement durable et soutenable du territoire. Elle s'est déployée dans un contexte exigeant, marqué par d'importantes crises (sanitaire, cyber, énergétique, inflationniste, etc.) face auxquelles le Groupe a fait preuve de résilience.

- Au sein de la société BRL, CAP 2025 a été mise en œuvre avec **l'optimisation et la sécurisation du patrimoine du RHR et son extension (Aqua Domitia)**, en réponse aux attentes des acteurs du territoire. Les **engagements de responsabilité sociétale** ont été renforcés avec de nombreuses actions menées (BEGES, Plan de mobilité, politique de sobriété des usages de l'eau et d'économie d'eau sur le RHR, sobriété énergétique, **schéma pour une relation client-fournisseur socialement et écologiquement responsable**). Le **développement des pratiques de conformité** initiées depuis 2015 s'est poursuivi avec l'élaboration du Plan Probité et la cartographie des risques d'atteintes à la probité, en conformité avec les obligations de la loi Sapin 2 ;
- Le déploiement de CAP 2025 au sein de BRLE a notamment porté sur **l'amélioration de la performance énergétique, la santé et la sécurité au travail, la déclinaison de la politique d'achats responsables et l'efficacité des réseaux**. En effet, la sollicitation accrue des ouvrages liée aux évolutions climatiques nécessite des actions d'adaptation. La hausse des températures et la durée des sécheresses impactent fortement les conditions d'exploitation et placent la ressource en eau sous tension avec une augmentation de la durée et de l'intensité des campagnes d'irrigation. Ces situations, autrefois exceptionnelles, deviennent récurrentes et alourdissent sensiblement la gestion des infrastructures et les relations avec les clients ;
- BRLI a adhéré au Global Compact en 2021 et a publié sa première Communication sur le Progrès (CoP) en 2022. La société poursuit son action en faveur de l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) en publiant annuellement son **RAP** (Rapport sur le Progrès). Depuis 2024, BRLI est membre du Conseil d'administration du Pacte mondial Réseau France, pour une durée de trois ans renouvelable. La politique d'achats responsables du Groupe a été déclinée dans les achats de BRLI avec la rédaction d'une **charte Achats et Relations responsables** portant sur quatre volets déployés en 2024 : « voyages », « partenaires », « fournitures » et « informatique ».

De 2023 à 2025, BRLI a également mené un parcours de sensibilisation interne (Trans@t) autour des sujets environnementaux et sociaux. Cinquante-deux ateliers ont été organisés et animés par des collaborateur(trice)s ;

- Pour BRLEN, la stratégie CAP 2025 s'est déclinée principalement autour de deux priorités initiées par la maison-mère BRL : **l'adaptation au changement climatique et la résilience du modèle d'affaires face aux crises**. En 2025, les pépinières ont obtenu le label « Végétal Local » pour 24 essences d'arbres méditerranéennes. Délivré par l'AFAC-Agroforesterie, ce label atteste de la traçabilité génétique, de la provenance locale des plants et du respect des écosystèmes d'origine. Il constitue un gage de qualité écologique, de résilience climatique et de compatibilité floristique, renforçant ainsi l'engagement de BRLEN en faveur de la biodiversité et de la durabilité des aménagements paysagers.

Dans un contexte de profondes mutations (climatiques, technologiques, sociétales), le Groupe BRL poursuit l'adaptation de son modèle et de ses méthodes en engageant une nouvelle stratégie pour la période 2026-2030. Validée par le Conseil d'administration de BRL en juillet 2025, la stratégie VIA 2030 s'articule autour de six orientations stratégiques prioritaires, en cohérence avec les objectifs du développement durable du Pacte mondial des Nations Unies :

- **OS 1** : Construire la résilience du Groupe face aux crises successives et multifactorielles ;
- **OS 2** : Accélérer l'adaptation au changement climatique de l'Occitanie méditerranéenne ;
- **OS 3** : Devenir un groupe à énergie positive en 2030 ;
- **OS 4** : Intégrer l'intelligence artificielle et le traitement de la donnée dans les activités et processus du Groupe ;
- **OS 5** : Intensifier/approfondir/accélérer la transformation du Groupe en un acteur intégré et numériquement orienté de la résilience climatique dans les métiers de l'aménagement territorial, de l'ingénierie et de l'exploitation de services publics des secteurs de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité ;
- **OS 6** : Accompagner les projets de transformation de nos clients et améliorer leur expérience des usages de l'eau.

Des plans d'affaires ont été réalisés par BRL et ses filiales consolidées pour la séquence quinquennale 2026-2030.

2 LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE, UN LEVIER STRATÉGIQUE*

2.1

PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE RSE-DD

Le Groupe BRL est engagé dans une démarche de RSE depuis 2013. À partir de 2015, cette démarche s'inscrit au cœur de la stratégie du Groupe. La politique de responsabilité sociétale et de développement durable (RSE-DD) constitue un cadre structurant pour l'ensemble de ses activités. Révisée fin 2025, celle-ci s'inscrit dans les orientations de la nouvelle stratégie VIA 2030 et s'aligne sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. Elle guide les actions du Groupe pour répondre aux attentes des parties prenantes et préserver durablement les territoires d'intervention.

Elle se déploie autour de quatre piliers d'intervention, en 25 axes de travail :



Pilier social

Inscrit dans la politique de ressources humaines et déployé, sous l'impulsion de la Direction générale du Groupe, par le management opérationnel et la Direction des ressources humaines, ce pilier regroupe les actions pour la qualité de vie et des conditions de travail afin de favoriser le développement et l'épanouissement des collaborateur(trice)s du Groupe : santé et sécurité au travail, transparence salariale et égalité de traitement professionnel, développement des compétences et des talents dans une entreprise apprenante, apprentissage, accompagnement des parcours professionnels, lutte contre toute forme de harcèlement et de discrimination, insertion, démarches handi-accueillantes, actions de sensibilisation et prévention des risques psychosociaux.

Pilier environnemental

Le Groupe s'engage à intégrer les transitions écologiques et énergétiques dans ses modèles d'affaires pour mieux préserver l'environnement et la biodiversité, avec des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, des actions en faveur de la sobriété, de l'utilisation raisonnée des ressources en eau et en énergie, de gestion intégrée et concertée des ressources en eau, de développement des énergies renouvelables, de décarbonation des activités, de promotion de la mobilité douce, d'application de la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC) pour limiter les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité, de mise en œuvre ou soutien à des projets environnementaux en lien avec les métiers du Groupe sur ses territoires d'intervention.

Pilier économique

Comme toute entreprise, le Groupe a vocation à créer de la valeur économique et financière par la performance de ses activités tout en veillant à l'impact de ses activités sur l'environnement et auprès de ses parties prenantes. Le Groupe veille à identifier les facteurs d'innovation de ses activités, apportant des effets leviers en matière de création d'emplois internes et externes et de redistribution économique. Les relations du Groupe sont soutenues auprès des chambres consulaires et des pôles de compétitivité. Elles se renforcent progressivement auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire, en y associant les principes de l'économie circulaire. Le Groupe veille, parallèlement, à sécuriser à long terme ses actifs patrimoniaux et sa capacité de réinvestissement tout en garantissant un niveau de résultat en ligne avec sa stratégie, avec une redistribution équilibrée par l'intéressement pour ses salarié(e)s et par les dividendes pour ses actionnaires. Il est attentif au juste niveau de rémunération de ses sous-traitants prestataires et au niveau des prix pratiqués à ses clients au regard des prestations et services fournis. Le Groupe veille également à développer des relations économiques (en tant que fournisseur ou client) fondées sur la loyauté, le respect des engagements convenus et des dispositions de son Plan Probité visant la conformité des interventions aux lois et règlements ainsi que la régularité des pratiques.

* Article 47 d) de la VSME

Pilier solidarité, territoire et culture

Le Groupe se mobilise pour contribuer au développement de son territoire, notamment au travers de concertations avec les parties prenantes locales, de soutien aux acteurs de la solidarité et de l'inclusion (auprès des jeunes, des seniors, des travailleurs en situation de handicap, des personnes éloignées de l'emploi), de partenariats locaux avec l'enseignement supérieur et les centres de recherche publics ou privés, de participations à des événements locaux, nationaux et internationaux autour de sujets en lien avec les métiers du Groupe, de participation à des partenariats ou projets en lien avec les valeurs, les métiers et/ou le territoire régional.

Cette politique globale est intégrée et complétée par des politiques spécifiques sur des thématiques en lien avec les enjeux et les métiers du Groupe. Par ailleurs, sous l'impulsion de la Direction générale, la démarche RSE, confiée depuis 2013 à la Direction juridique et de la responsabilité sociétale (membre du Comité exécutif du Groupe), s'appuie sur l'ensemble des métiers pour en assurer à la fois le déploiement et l'évolution, au travers des retours des salarié(e)s et du management.

2.2

MATÉRIALITÉ ET ENJEUX DE DURABILITÉ

Une **première analyse de double matérialité** a été réalisée en 2024. Elle a permis d'identifier et d'évaluer les enjeux les plus matériels pour le Groupe BRL.

La double matérialité repose sur :

- La **matérialité de l'impact** : qui évalue l'impact de l'organisation sur l'environnement, la société et l'économie ;
- La **matérialité financière** : qui évalue l'impact des enjeux de durabilité sur la performance financière, les flux de trésorerie et la valeur de l'entreprise.

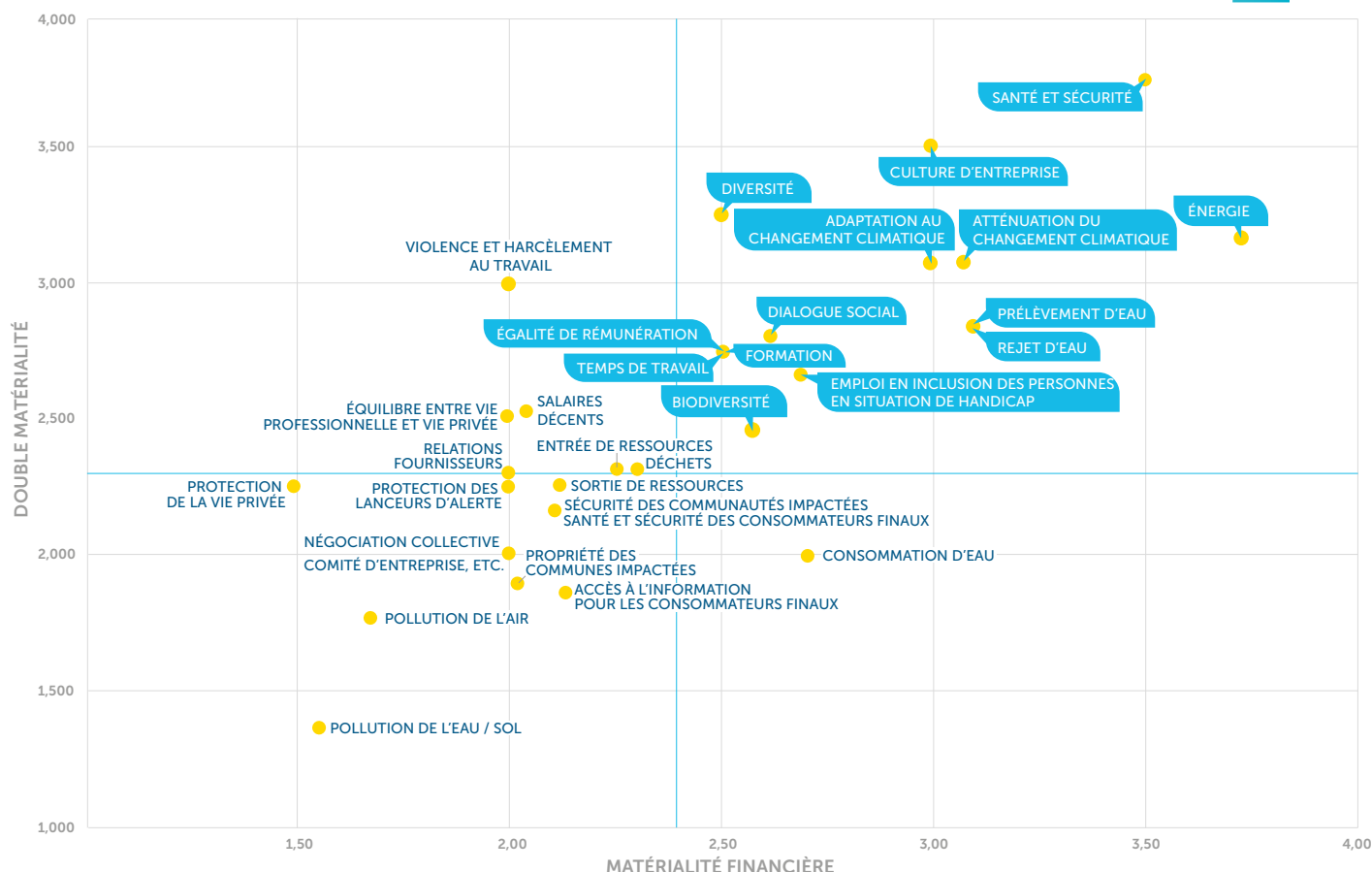
L'analyse de double matérialité a été réalisée suivant cinq étapes :

- L'examen de la situation existante : analyse de la chaîne de valeur et des parties prenantes de l'entreprise et étude de la documentation existante ;
- Une première liste d'enjeux potentiellement matériels pour le Groupe BRL a été établie lors d'un atelier avec les contributeurs, en fonction des activités de l'entreprise et des risques, opportunités et impacts identifiés sur sa chaîne de valeur ;

- Au cours de plusieurs ateliers avec les contributeurs, tous les enjeux ont été cotés selon l'impact de l'entreprise sur son environnement (matérialité d'impact : identification de leurs impacts potentiels ou réels, positifs ou négatifs) et suivant l'impact de chaque enjeu sur la performance financière de l'entreprise (matérialité financière : identification des risques et opportunités qu'entraîne chaque enjeu sur l'entreprise). Les cotations ont ensuite été revues et validées par la Direction générale. Ceci a permis de produire la matrice de double matérialité ;
- Les seuils de matérialité retenus par la Direction générale sont les suivants :
 - Moyenne des matérialités d'impact et financière > 2,3 ;
 - Matérialité financière > 2,4.

Les enjeux matériels pour le Groupe BRL sont donc les suivants :

ENJEUX	MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE	DOUBLE MATÉRIALITÉ
Adaptation au changement climatique	2,99	3,085
Atténuation du changement climatique	3,09	3,085
Énergie	3,72	3,175
Prélèvements d'eau	3,11	2,840
Rejet d'eau	3,11	2,840
Biodiversité	2,56	2,480
Temps de travail	2,50	2,750
Dialogue social	2,60	2,800
Santé et sécurité	3,50	3,750
Égalité de rémunération	2,50	2,750
Formation	2,50	2,750
Emploi et inclusion des personnes en situation de handicap	2,69	2,690
Diversité	2,50	3,250
Culture d'entreprise	3,00	3,500



Les engagements RSE sont impulsés au plus haut niveau, par la Direction générale du Groupe, soutenus par l'ensemble du management et partagés régulièrement avec les représentant(e)s du personnel et les salarié(e)s*.

2.3 UNE DÉMARCHE RSE LIÉE AUX SYSTÈMES DE MANAGEMENT QUALITÉ

Les **systèmes de management qualité (SMQ)** des sociétés contribuent activement au bon déploiement de la stratégie du Groupe et à son développement, en visant à :

- Renforcer la satisfaction de ses clients ;
- Prendre en compte les demandes de ses parties intéressées pertinentes ;
- Déterminer et suivre les enjeux matériels nécessaires à sa pérennité ;
- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires.

Ils permettent ainsi d'évaluer les **risques et opportunités associés aux principaux enjeux du Groupe**, avec une double finalité :

- Améliorer la performance des activités du Groupe ;
- Assurer aux clients et parties intéressées pertinentes une prise en compte optimale de leurs demandes et une gestion efficace de leurs éventuelles réclamations.

Toutes les sociétés du Groupe BRL sont certifiées ISO 9001, chacune déclinant sa cartographie des risques et opportunités. La filiale BRL Exploitation est certifiée ISO 14001, ISO 50001 et ISO 45001, ce qui atteste de ses efforts pour minimiser les impacts environnementaux de ses activités, maîtriser sa performance énergétique et optimiser les mesures de santé et de sécurité des collaborateur(trice)s. La filiale BRLLEN, plus particulièrement sur son secteur de La Grande-Motte, démontre également une volonté de réduire ses impacts sur l'environnement par la mise en œuvre d'un système de management environnemental, certifié sous le référentiel ISO 14001 depuis août 2021.

2.4 IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES RSE

Le système de management qualité (SMQ) de BRL Holding synthétise les enjeux stratégiques du Groupe, en décrit les risques et opportunités et les hiérarchise selon la grille d'évaluation des risques. Ces **enjeux, risques et opportunités** sont régulièrement révisés dans le cadre du pilotage du SMQ.

Ainsi, en s'appuyant sur les enjeux de la stratégie du Groupe BRL et des stratégies des filiales, sur les risques suivis dans le cadre des SMQ des sociétés du Groupe et sur les résultats de l'analyse de double matérialité, la Direction juridique et de la responsabilité sociétale a identifié 11 risques (environnementaux, sociaux et sociétaux) liés aux activités du Groupe. Ces risques, rapportés à des catégories d'informations définies par le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, ont été priorisés selon leur impact et leur probabilité d'occurrence, puis validés par la Direction générale du Groupe.

Sur la base de cette analyse, **25 axes de travail** ont été définis et sont venus enrichir la politique de responsabilité sociétale. Pour suivre l'avancement du déploiement de cette politique et l'efficacité des mesures mises en œuvre, des **indicateurs clés de performance** ont également été définis et sont revus annuellement par la Direction générale. Les cibles des indicateurs sont disponibles au chapitre 6 du présent document**.

**Article 26 d) de la VSME

* Article 49 de la VSME

TABLEAU DES ENJEUX, RISQUES ET OPPORTUNITÉS RSE*

RISQUE		DESCRIPTION DU RISQUE	HIÉRARCHISATION DU RISQUE : OCCURRENCE/ IMPORTANCE	ENJEUX DE DURABILITÉ MATÉRIELS	OPPORTUNITÉS
Orientation 1 : Limiter l'impact de nos activités sur l'environnement et contribuer à la transition écologique et énergétique					
1	Manque de maîtrise des impacts environnementaux et des pollutions	Exposition liée à la raréfaction des ressources fossiles et naturelles et à la volatilité des prix et la disponibilité des ressources Mauvaise gestion de la ressource en eau, des déchets, des matières premières ou de l'énergie (gaspillage des matières premières) Non-respect des obligations de gestion des effluents, des émissions atmosphériques, des rejets dans l'eau, de la production de déchets (notamment les déchets dangereux) ainsi que nuisances ou autres pollutions Mauvaise anticipation de l'évolution des normes environnementales	Fort	Énergie Atténuation du changement climatique Prélèvements d'eau Rejet d'eau	Développement d'Aqua Domitia et du RHR
2	Non-adaptation aux risques physiques liés au changement climatique pour les actifs du Groupe	Dégradation des actifs du Groupe du fait d'événements climatiques extrêmes	Modéré	Adaptation au changement climatique	Trajectoire de décarbonation
3	Atteinte aux espèces ou espaces protégés	Non-prise en compte de zones protégées, non-respect des restrictions légales concernant les espèces protégées/ menacées ou concernant des zones de biodiversité riche	Modéré	Biodiversité	Développement des métiers, savoir-faire et compétences dans les domaines environnementaux et biodiversité : faire de BRL un acteur de référence
Orientation 2 : Assurer le développement et l'épanouissement des collaboratrices et collaborateurs pour permettre la transformation du Groupe					
4	Défaut de protection de la santé et sécurité des collaborateur(trice)s et dégradation des conditions de travail des salarié(e)s du Groupe	Développement des risques psychosociaux, du harcèlement moral et/ou sexuel, de l'accidentologie (e.g. risque électrique), mesures disciplinaires inadéquates (e.g. licenciements abusifs), déséquilibre entre vie professionnelle et vie privée, environnement de travail inadapté, charge de travail trop importante	Modéré	Santé et sécurité Temps de travail	Qualité de vie au travail (santé et bien-être des salarié(e)s, confiance, attractivité)
5	Détérioration du dialogue social entre l'employeur et les collaborateur(trice)s (dont les IRP)	Climat de tension entre instances représentantes du personnel et la direction, grève	Modéré	Dialogue social	Écoute des salarié(e)s, expression de leurs attentes
6	Gestion des compétences inadaptée	Gestion prévisionnelle des carrières insuffisante, manque de formation, inadéquation des compétences avec la stratégie de l'organisation, perte de savoir-faire clés pour la continuité de l'activité, notamment dans le cas des réorganisations	Faible	Formation	Montée en compétences, fidélisation des talents, marque employeur
7	Discriminations, manque de diversité (y compris mixité), non-respect de l'égalité des chances	Discrimination ou traitement inégal des candidat(e)s/salarié(e)s (salaires, évolutions de carrières ou traitement) basés sur le genre, l'appartenance ethnique, la religion ou les croyances, le handicap, la nationalité, l'orientation sexuelle ou tous types de motifs non liés aux exigences des tâches qu'un individu est chargé d'accomplir	Modéré	Diversité Emploi et inclusion des personnes en situation de handicap Égalité de rémunération	Enrichissement des échanges, ouverture au monde et aux talents : égalité des chances, égalité de traitement, diversité

* Article 26 a) b) c), Article 48, et Article 57 de la VSME

AXES ASSOCIÉS À LA POLITIQUE RSE	KPI	PUBLICATION D'INFORMATIONS
ODD 6 : Eau propre et assainissement - ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable - ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure ODD 12 : Consommation et production durables - ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ODD 14 : Vie aquatique - ODD 15 : Vie terrestre		
Axe 1 : Préservation de l'environnement dans les activités de gestion de l'eau – ODD 6, ODD 12	KPI 1.1 : Rapport énergie totale consommée/ Volume total distribué par le RHR (en kWh/m³) KPI 1.2 : Part de la production d'énergie hydroélectrique par rapport à la consommation totale d'énergie du RHR (en %)	Chapitre 3.2 Exposition aux risques physiques du changement climatique et pérennité des activités (promotion et engagements en faveur des économies de ressources / consommation d'énergie par mètre cube d'eau distribué / production d'énergie)
Axe 2 : Maintenance et modernisation du patrimoine : limiter les impacts sur l'environnement et sur les tiers – ODD 7, ODD 9, ODD 12	KPI 3 : Part du montant de la maintenance et de la modernisation du RHR par rapport au chiffre d'affaires de la concession régionale (en %)	Chapitre 3.1 L'empreinte environnementale (maintenance et modernisation du patrimoine)
Axe 3 : Continuité du Service public régional de l'eau et sécurisation de l'accès à l'eau potable et brute – ODD 6, ODD 13	KPI 2.1 : Taux de rendement des réseaux [en % (hors Lauragais)] KPI 2.2 : Indice de perte linéaire [en m³/j/km (hors Lauragais)]	
Axe 4 : Amplification des économies d'eau et utilisation raisonnée des ressources pour accélérer l'adaptation au changement climatique du territoire de l'Occitanie méditerranéenne – ODD 6, ODD 12		Chapitre 3.1 L'empreinte environnementale (utilisation raisonnée des ressources : innovation et sensibilisation)
Axe 5 : Prévention en matière de pollution et maîtrise de l'origine de la ressource en eau et de sa qualité – ODD 6, ODD 12		Chapitre 3.1 L'empreinte environnementale (prévention des risques de pollution) Chapitre 3.2 Exposition aux risques physiques du changement climatique et pérennité des activités (qualité de la ressource en eau)
Axe 6 : Décarbonation des activités du Groupe – ODD 7	KPI 4.1 : Émissions GES liées aux déplacements routiers)/CA [en kgCO₂e/k€ (BRLE)] KPI 4.2 : Émissions GES liées aux déplacements aériens)/CA [en kgCO₂e/k€ (BRLI export)]	Chapitre 3.2 Exposition aux risques physiques du changement climatique et pérennité des activités (contribution à la lutte contre le changement climatique)
Axe 7 : Augmenter la sélection des sources d'énergies (renouvelables) pour devenir un Groupe à énergie positive – ODD 7	KPI 1.2 : Part de la production d'énergie hydroélectrique par rapport à la consommation totale d'énergie du RHR (en %)	
Axe 8 : Renforcer le respect et la préservation de la biodiversité et des milieux naturels – ODD 15	KPI 5 : Part du budget mesures compensatoires en matière environnementale par rapport aux montants totaux des projets engagés (en %)	Chapitre 3.3 Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité
Axe 20 : Pertinence des études, conseils et maîtrise d'œuvre pour accompagner la transformation de nos clients – ODD 2, ODD 6, ODD 9, ODD 14, ODD 15, ODD 16		
ODD 5 : Égalité entre les sexes - ODD 8 : Travail décent et croissance économique - ODD 16 : Paix et justice		
Axe 9 : Poursuivre l'amélioration continue de conditions harmonieuses de travail – ODD 8	KPI 6 : Nombre de fins de CDI de l'année N x 100/Nombre de CDI total [en % (Groupe et par société)] KPI 7.1 : Taux de fréquence des accidents du travail KPI 7.2 : Taux de gravité des accidents du travail	Chapitre 4.1 Conditions de travail des salarié(e)s (les mesures prises en faveur de la santé et sécurité au travail)
Axe 10 : Poursuivre la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) – ODD 8		
Axe 11 : Optimisation et amélioration des conditions de travail : santé et sécurité au travail, sécurité des salarié(e)s lors des déplacements à l'International – ODD 8		
Axe 12 : Promotion de la négociation collective et de la qualité du dialogue social – ODD 8	KPI 8 : Nombre d'accords signés par tous les syndicats par rapport au nombre d'accords négociés au niveau de l'UES BRL (en %)	Chapitre 4.2 Les collaboratrices et collaborateurs au cœur du dialogue social (un dialogue social riche et dynamique)
Axe 13 : Gestion des carrières et des compétences pour développer les métiers et les savoir-faire autour des objectifs de la stratégie VIA 2030, en développant le travail collaboratif et l'employabilité et en favorisant la mobilité au sein du Groupe – ODD 5, ODD 8	KPI 9 : Nombre de salarié(e)s en CDI formé(e)s sur l'année N/Nombre de salarié(e)s en CDI au 31/12/N [en % (Groupe et par société)]	Chapitre 4.2 Les collaboratrices et collaborateurs au cœur du dialogue social (le développement des compétences et de l'agilité des collaboratrices et collaborateurs).
Axe 14 : Poursuivre le renforcement des pratiques et compétences managériales – ODD 5, ODD 8		
Axe 15 : Poursuivre la promotion de l'égalité de traitement dans le respect des diversités – ODD 5, ODD 8	KPI 10 : Taux de salarié(e)s en situation de handicap par société (en %)	Chapitre 4.3 Égalité de traitement, diversité et inclusion (égalité de traitement et lutte contre les discriminations / une meilleure intégration des travailleurs en situation de handicap)
Axe 16 : Poursuivre la promotion de la coopération entre les salarié(e)s (intergénérationnelle, handicap, insertion sociale, etc.) – ODD 5, ODD 8		

TABLEAU DES ENJEUX, RISQUES ET OPPORTUNITÉS RSE*

RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	HIÉRARCHISATION DU RISQUE : OCCURRENCE/ IMPORTANCE	ENJEUX DE DURABILITÉ MATÉRIELS	OPPORTUNITÉS	
Orientation 3 : Accompagner le développement et la transformation des territoires et des clients en agissant avec éthique					
8	Désengagement dans la vie des territoires (en tant qu'employeur, acheteur et partenaire/mécène)	Désengagement de la société dans le soutien qu'elle peut apporter en tant qu'entreprise active sur son territoire (en tant qu'employeur de premier plan, acheteur et mécène/sponsor dans la vie sociale, culturelle et sportive de son territoire)	Modéré	Culture d'entreprise	Équilibre des relations économiques et commerciales dans le respect des parties prenantes, nouer de nouveaux partenariats
9	Violation des systèmes d'information et non-protection des données personnelles (actionnaires, client(e)s et salarié(e)s)	Extinction/inaccessibilité des outils informatiques, intrusion dans les systèmes informatiques et cybercriminalité, collecte et exploitation des données personnelles des client(e)s/salarié(e)s sans leur consentement	Fort	Culture d'entreprise	Systèmes d'information sûrs, performants et efficaces
10	Absence de politique et de prévention de lutte contre la corruption, le trafic d'influence, le favoritisme et les conflits d'intérêts	Risque de corruption et de mauvaises pratiques concurrentielles selon l'implantation géographique et les parties prenantes (utilisateurs, clients amont, partenaires, fournisseurs)	Fort	Culture d'entreprise	Éthique des relations d'affaires
Orientation 4 : Pérenniser l'activité pendant une crise économique, sociale, sanitaire, énergétique ou environnementale					
11	Crise impactant significativement les activités dans et en dehors de l'entreprise ainsi que ses modes de fonctionnement habituels <i>Risque à suivre seulement en cas de crise</i>	Impacts significatifs sur la performance de l'entreprise, en matière de disponibilité des collaborateur(trice)s, d'approvisionnement, de production, de livraison ou de réalisation de projets pouvant aller jusqu'à l'arrêt des activités : • Augmentation de l'absentéisme des collaborateur(trice)s ; • Perturbation des modes d'organisation des activités des sociétés du Groupe ; • Arrêt partiel ou total des activités ; • Interruption des livraisons de fournitures • Baisse ou arrêt de la productivité ; • Retard ou interruption des plannings de réalisation de travaux/projets/études.	Majeur		Résilience de l'entreprise Évolution des modalités d'organisation interne Évolution des modes d'échanges et de partenariats

* Article 26 a) b) c), Article 48, et Article 57 de la VSME

AXES ASSOCIÉS À LA POLITIQUE RSE	KPI	PUBLICATION D'INFORMATIONS
ODD 2 : Éradication de la pauvreté - ODD 8 : Travail décent et croissance économique ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure - ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques		
Axe 17 : Concertation avec les parties intéressées sur les projets d'investissements structurants – ODD 8, ODD 9 Axe 18 : Dialogue structuré avec les parties prenantes locales – ODD 5, ODD 6, ODD 12, ODD 13 Axe 19 : Pertinence des études, conseils et maîtrise d'œuvre pour accompagner la transformation de nos clients – ODD 8, ODD 12, ODD 15 Axe 20 : Pertinence des études, conseils et maîtrise d'œuvre pour accompagner la transformation de nos clients – ODD 2, ODD 6, ODD 9, ODD 14, ODD 15, ODD 16 Axe 21 : Solidarité pour le développement socioculturel des territoires – ODD 5, ODD 8, ODD 13 Axe 22 : Renforcer les pratiques d'achats responsables – ODD 12	KPI 11 : Taux de réalisation du budget de mécénat (en %)	Chapitre 5.1 Empreinte socio-économique et implication dans la vie des territoires (une mobilisation au profit d'actions de solidarité territoriale et en faveur de l'insertion sociale)
Axe 23 : Performance des systèmes d'information : protection des données personnelles, outils collaboratifs et d'intelligence artificielle et politique de sécurité des systèmes d'informations – ODD 9	KPI 12 : Nombre de campagnes de sensibilisation à la cybersécurité	Chapitre 5.2 Sécurité et confidentialité des données (renforcement de la cybersécurité)
24 : Politique d'intégrité et Plan Probité du Groupe – ODD 16	KPI 13.1 : Taux de déploiement du Plan Probité (loi Sapin 2) KPI 13.2 : Taux de déploiement des plans d'action associés aux cartographies des risques d'atteinte à la probité et de corruption KPI 13.3 : Nombre d'engagements d'intégrité et d'éthique signés rapporté au nombre de marchés signés à l'International au cours de l'année N KPI 13.4 : Nombre de marchés avec déclarations de conformité signées par les partenaires rapporté au nombre de marchés signés au cours de l'année N à l'International comprenant des partenaires co-traitants et pour lesquels BRLI est mandataire	Chapitre 5.3 Loyauté des pratiques (probité et conformité)
ODD 8 : Travail décent et croissance économique - ODD 12 : Consommation et production durables		
Axe 25 : Capacité de résilience pour assurer la continuité des activités dans un environnement contraint – ODD 8, ODD 9, ODD 12	KPI 14.1 : Taux de recours à l'activité partielle (en %) KPI 14.2 : Taux d'avis favorables sur les consultations des CSE des sociétés du Groupe concernant les mesures d'adaptation à une crise (en %)	

3 LIMITER L'IMPACT DE NOS ACTIVITÉS SUR L'ENVIRONNEMENT ET CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

LE GROUPE BRL POURSUIT SES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ENVIRONNEMENT, DANS SES ACTIVITÉS, COUVRANT TOU(TE)S LES COLLABORATEUR(TRICE)S ET L'ENSEMBLE DES SOCIÉTÉS, TOUS SITES CONFONDUS.



3.1 L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Les engagements du Groupe BRL en matière de **préservation de l'environnement et de maîtrise des risques liés au changement climatique** sont déclinés par l'intermédiaire d'une approche systémique et structurée autour d'un système de management, par la R&D et l'innovation des méthodes.

À ce titre, BRL Exploitation renouvelle régulièrement la certification ISO 14001, relative à la mise en place de son système de management de l'environnement (SME). Ce dernier permet de réduire et de maîtriser les consommations d'énergie* et les rejets vers le milieu naturel, de limiter la production de déchets et d'améliorer leur valorisation, de favoriser l'achat de produits et services économes en énergie, démontrant ainsi la prise en compte et l'intégration des considérations environnementales dans ses projets et activités.

Depuis 2021, BRL Espaces Naturels est également certifiée ISO 14001 sur le secteur de La Grande-Motte. L'extension progressive de cette démarche sur l'ensemble du périmètre de la société est prévue dans le cadre du déploiement de la stratégie VIA 2030.

Les pépinières BRL EN sont labélisées Plante Bleue (niveau 2), attestant les bonnes pratiques en matière d'irrigation, de fertilisation, de protection des cultures, de gestion de l'énergie et des déchets, de respect de l'environnement, et d'un point de vue social et sociétal.

MAINTENANCE ET MODERNISATION DU PATRIMOINE

Afin de limiter les impacts sur l'environnement et les tiers, le Groupe BRL déploie **une stratégie de maintenance et de modernisation du patrimoine**, avec la programmation de travaux de renouvellement et de maintenance des équipements, de remise en état des ouvrages de la concession régionale et de modernisation des infrastructures. Ces travaux sont menés dans l'objectif d'améliorer le service de l'eau, tout en respectant l'évolution de la réglementation, en fonction des possibilités techniques offertes par les nouveaux équipements industriels et les nouvelles technologies (notamment plus économes en énergie). Cette démarche, engagée depuis plusieurs années, se poursuit pour faire évoluer l'ensemble des stations et ouvrages stratégiques de la concession régionale.

* Article 37 de la VSME

Le volet « maintenance » regroupe les programmes « classiques » de renouvellement ou de remise en état des ouvrages et des équipements de la concession régionale, dans les domaines électriques, électromécaniques, génie civil, mécaniques, réseaux, ainsi que des opérations de maintenance « exceptionnelles ». Cette maintenance est qualifiée de « maintenance programmée ». Elle est complétée par des interventions urgentes ou stratégiques, dites de « maintenance spécifique ».

Le volet « modernisation » porte, quant à lui, principalement sur les opérations concernant des stations de pompage, des stations de production d'eau potable, des ouvrages connexes et des équipements :

- Mise en conformité réglementaire et préservation de l'environnement ;
- Modernisation des systèmes d'automatisme ;
- Amélioration des systèmes de protection et de sécurité du personnel et de manutention ;
- Installation de groupes de pompage intermédiaires pour mieux répondre aux demandes plus soutenues en demi-saison et de secours sur certaines installations ;
- Mise en place de systèmes de télégestion des ouvrages, permettant de réduire les temps de coupure d'eau et d'améliorer les interventions du personnel d'entretien ;
- Amélioration des protections des ouvrages et réseaux ;
- Installation d'équipements de métrologie et d'instrumentation sur les ouvrages ;
- Augmentation de la capacité de pompage de stations saturées ;
- Renforcement et sécurisation d'usines de production d'eau potable.

Les décisions concernant les budgets de maintenance et de modernisation du Réseau Hydraulique Régional (RHR) de la concession sont prises en début d'année, en fonction des besoins identifiés conjointement par BRL Exploitation, délégataire de service public des ouvrages, et par BRL, maître d'ouvrage (exigences liées aux évolutions réglementaires, mises en conformité et modernisation des ouvrages).

En 2025, le budget global de modernisation et de maintenance du RHR s'élevait à 7,3 M€, dont :

- 1,874 M€ pour les travaux de modernisation ;
- 5,421 M€ pour la maintenance patrimoniale, comprenant le budget récurrent (conforme au plan à cinq ans), complété par un budget spécifique pour certaines infrastructures (pont-bâche de Saint-Gilles, siphons, barrages et canaux).

Les prévisions d'activité du chiffre d'affaires de la concession régionale permettent de définir une tendance, qui s'affine au fur et à mesure de l'avancement de la saison d'irrigation, en raison notamment de la forte influence de la météorologie sur les consommations (année sèche ou année humide). Celle-ci peut, en effet, modifier le résultat de l'activité d'exploitation, et ce jusqu'aux derniers mois de l'année (connaissance exhaustive du produit de la vente d'eau après la relève des compteurs en novembre-décembre de chaque exercice). En 2025, la vente d'eau s'est située à un niveau modéré, inférieur de 2 % à la moyenne des cinq années précédentes. La saison d'irrigation a été plutôt courte, démarrant tardivement à l'occasion de la canicule de mi-juin et ponctuée d'orages en juillet et août. Elle contraste donc avec l'enchaînement d'années exceptionnellement sèches (2019, 2022 et 2023).

KPI 3 / Suivi de la modernisation du RHR

INDICATEUR

Part du montant de la maintenance et de la modernisation du RHR par rapport au chiffre d'affaires de la concession régionale

2023

2024

2025

OBJECTIF 2025

18,8 %

16,3 %

15,6 %

Entre 12 et 18 % du chiffre d'affaires de la concession régionale

Cet indicateur permet de mesurer les investissements effectués sur l'année N dans le cadre de la maintenance et de la modernisation du RHR par rapport au chiffre d'affaires de l'année N de la concession régionale. Le ratio est calculé par la somme des montants consacrés aux maintenances « classiques » et « exceptionnelles » et à la modernisation, divisée par le chiffre d'affaires de la concession régionale.

Ajusté en 2021, l'objectif correspond à une fourchette (entre 12 et 18 %), alors qu'il s'établissait à une valeur de 15 % les années précédentes. Cette décision a été prise en raison du décalage entre les choix d'investissement, faits en début d'exercice, et le chiffre d'affaires connu en fin d'exercice, après relève des compteurs de vente d'eau, situation qui ne permet pas le niveau de précision requis.

L'engagement du Groupe BRL d'assurer la continuité du Service public régional de l'eau du RHR se traduit par un service 24 h/24 et 365 jours par an pour la surveillance et l'exploitation de l'ensemble des ouvrages. À cet effet, **BRLE a mis en place Concert'Eau : cellule d'ordonnancement** pendant les heures ouvrables en semaine, avec un système de télésurveillance et des personnels d'astreinte en dehors des heures ouvrables. Cette organisation garantit aux différents sites des prestations d'appuis opérationnels homogènes : élaboration et mise en œuvre des programmes de maintenance, de gros entretiens et de modernisation, gestion du système de télésurveillance des équipements et de télérelève des consommations, coordination de la sécurité et apport d'expertises techniques.

Pour les opérations complexes ou en cas de difficultés, les équipes terrain, réparties sur différents secteurs géographiques, reçoivent également l'appui des moyens transversaux disponibles pour l'ensemble des secteurs de BRLE (gestion technique et ingénierie pour des appuis en hydraulique, génie civil, électromécanique, automatisation, qualité eau-environnement, sécurité, etc.).

En 2025, la méthodologie de calcul du KPI 2 a été révisée. En effet, le contexte météorologique entraînait régulièrement des consommations d'eau prolongée, au-delà de la relève des compteurs agricoles effectuée

habituellement en septembre de chaque année. La comptabilisation des volumes distribués, pompés et perdus porte désormais sur l'année agricole N (période d'octobre de l'année N-1 à septembre de l'année N) et non plus sur l'année de l'exercice, afin de comptabiliser au mieux les volumes sur la période saisonnière concernée. Les valeurs 2023 et 2024 ont été recalculées en ce sens. Les deux indicateurs prennent dorénavant en considération les volumes de service des usines d'eau potable dans leur méthodologie de calcul.

En 2025, le taux de rendement des réseaux ainsi que l'indice de perte linéaire n'ont pas atteint les objectifs ciblés.

Les démarches d'amélioration continue engagées sur le périmètre d'exploitation ont permis une réduction du nombre de fuite (-10,9 % par rapport à 2024). La maintenance préventive contribue à l'amélioration du fonctionnement hydraulique en limitant les surpressions, les coups de bélier et les contraintes mécaniques répétées sur les conduites. Les capacités d'intervention ont également été renforcées, permettant une réduction des délais moyens de réparation. Cependant, les performances observées sont influencées par des phénomènes structurels (incidents ponctuels, comportements hydrauliques atypiques liés aux variations de consommation, etc.) et les résultats des actions techniques menées sur la performance des réseaux sont progressifs, et seront ainsi pleinement mesurables qu'au bout de plusieurs années (renouvellement de conduites, optimisation des équipements hydrauliques et amélioration des délais d'intervention). Les résultats 2025 ne sont donc pas le reflet immédiat des bénéfices des actions engagées.

KPI 2 / Performance des réseaux

INDICATEURS	2023	2024	2025	OBJECTIFS 2025
KPI 2.1 : Taux de rendement des réseaux	71,9 %	73,7 %	72,1 %	Au moins 75 %
KPI 2.2 : Indice de perte linéaire (hors Lauragais)	Indice annuel : 27,9 m³/j/km	Indice annuel : 22,7 m³/j/km	Indice annuel : 24,6 m³/j/km	Année N < 22 m³/j/km

Le **taux de rendement** est le rapport entre le volume d'eau pompé en amont des réseaux et le volume effectivement distribué. Plus le rendement est élevé, moins les pertes d'eau (fuites, utilisation pour des besoins d'incendie, purges et nettoyage des ouvrages, vols d'eau, sous-comptages, etc.) sont importantes.

La valeur de ce taux et son évolution au fil des années sont des indicateurs de la politique de lutte engagée par l'entreprise contre les pertes d'eau du réseau. Sur le plan environnemental, cela permet de cibler les interventions pour améliorer les performances des installations en vue de limiter les prélèvements sur la ressource en eau et réduire les consommations énergétiques.

L'**indice de perte linéaire** mesure le volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par la différence entre le volume d'eau distribué et le volume d'eau effectivement facturé. Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes d'eau mis en distribution qui n'est pas consommée. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau visant à lutter contre les pertes d'eau et des actions menées pour lutter contre les volumes détournés.

Limiter les volumes perdus et mieux appréhender les volumes non comptabilisés sont également des enjeux majeurs pour BRLE :

- Dans le cadre de la stratégie d'optimisation de la performance hydraulique, l'ensemble du RHR va être équipé d'un nouveau système de comptage. Ce programme, déployé sur cinq ans, vise à moderniser les dispositifs existants, garantissant une mesure plus précise et plus fiable des volumes distribués. À moyen terme, l'exploitation de ces données renforcera la connaissance du réseau, améliorera la qualité des bilans hydrauliques et offrira la possibilité de cibler avec davantage de précision les zones nécessitant des investigations ou des actions correctives ;
- En parallèle, le plan pluriannuel de pose de débitmètre de sectorisation sur la zone Est se poursuit. Cette sectorisation favorisera une amélioration des connaissances des consommations, une plus grande réactivité en cas de casses ou de fuites, une meilleure visibilité sur les débits hivernaux et sur les fuites persistantes, contribuant ainsi à limiter les volumes perdus chaque année.

Cette démarche structurante, combinée aux actions de renouvellement patrimonial et de maîtrise des volumes produits, servira à accélérer la dynamique de réduction durable des pertes sur l'ensemble du périmètre.

PRÉVENTION DES RISQUES DE POLLUTION

Dans le cadre de son engagement pour la **prévention des risques de pollution** et grâce à la dynamique de son système de management environnemental, BRLE s'attache à réduire les risques de pollution lors de ses interventions et de l'exploitation de la ressource en eau.

Elle veille notamment à maîtriser et à gérer les pollutions liées à d'éventuels déversements accidentels d'hydrocarbures, à l'utilisation de réactifs des stations de traitement, à la production de déchets, et s'interdit le recours au désherbage chimique. À cette fin et pour garantir une gestion efficace de son action, BRLE a développé une **approche globale d'analyse environnementale**, l'obligeant à dresser annuellement un état des lieux et à se fixer des objectifs environnementaux. L'attention est donc portée sur l'identification des aspects environnementaux et leurs impacts, la gradation de leur importance, la priorisation du traitement des répercussions les plus significatives et la mise en œuvre des actions de maîtrise pour supprimer ou diminuer l'impact. Parallèlement, l'analyse environnementale menée lors de situations accidentelles permet de prendre des mesures rapides pour minimiser et maîtriser les impacts. Les situations d'urgence (pollution, incendie, fuite de gaz, etc.) sont définies dans l'analyse environnementale réalisée dans le cadre de la certification ISO 14001. Des fiches ont été établies afin de déterminer les actions à mener lors de situations d'urgence et des simulations sont régulièrement réalisées par les secteurs d'exploitation. Par ailleurs, dans le cadre de son dispositif d'autosurveillance des deux stations d'épuration, BRLE rend compte aux autorités compétentes du fonctionnement des ouvrages et est tenue de déclarer tout dépassement de valeur limite en cas d'incident.*

BRLE Espaces Naturels n'utilise que des traitements phytosanitaires biologiques.

* Article 32 de la VSME

SOCIÉTÉ	TYPE DE POLLUANT	QUANTITÉ ÉMISE (T OU KG)	MILIEU D'ÉMISSION DES POLLUANTS (AIR, EAU, SOL)
BRLE / Step Salses le Château/ juillet 2025	Eaux usées	165 m ³ lors d'un épisode pluvieux conséquent	Eau (impact faible sur le milieu)
BRLE / Step Salses le Château / juillet 2025	Eaux usées	286 m ³ lors d'un épisode pluvieux conséquent	Eau (impact faible sur le milieu)

DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le Groupe BRL considère que la **gestion des déchets** est au cœur du défi de la transition énergétique et de l'économie circulaire. Le tri constitue la première étape dans le processus de réduction et de transformation des déchets.

Les déchets informatiques (PC, écrans, câbles réseau, etc.) sont collectés, traités et valorisés par un organisme spécialisé dans la gestion des déchets, dont les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). En ce qui concerne les téléphones professionnels, leur réparation est privilégiée dans la mesure du possible, plutôt que leur remplacement systématique. Les téléphones qui ne sont pas réparables sont remis à une société nîmoise qui les reconditionne grâce aux pièces détachées. Ceux-ci sont remis à une association de réinsertion professionnelle. Au siège de BRL, les cartouches d'encre sont collectées pour être recyclées, puis remises sur le marché de l'occasion.

Il s'agit également d'un enjeu important pour BRLE, qui cherche constamment à réduire ses déchets par la mise en place de filières de tri ou de recyclage sur les secteurs d'exploitation. Les principaux déchets générés par ses activités sont les boues de traitement, la ferraille, les déchets industriels banals (DIB), les déchets verts, ainsi que le carton et le papier. En 2025, 229 tonnes de déchets incluant 47 tonnes de boues d'épuration, 35 tonnes de DIB et 23 tonnes de ferraille ont ainsi été collectées. Le taux de déchets valorisés (71 %) est en baisse par rapport à 2024 (79 %), en lien avec la diminution de la collecte de ferrailles. Dans le cadre de son activité de vente de matériel d'irrigation, BRL Exploitation a adhéré au programme de collecte des déchets de l'ADIVALOR (Agriculteurs, distributeurs, industriels pour la valorisation des déchets agricoles). Il permet aux irrigants qui achètent à BRLE des gaines souples

d'irrigation à usage unique, essentiellement utilisées en cultures maraîchères, de bénéficier de la collecte et du traitement des déchets organisés par la filière : 20,06 tonnes de gaines souples d'irrigation et 3,60 tonnes de films de paillage ont ainsi pu être collectées pour être recyclées en 2025.

BRL Espaces Naturels porte aussi une attention particulière au traitement et recyclage des déchets polluants et des déchets « verts ». Un projet de recyclage de ces derniers pour une réutilisation dans le cadre des activités d'aménagements paysagers et au sein des pépinières est en construction.

Depuis 2024, des bacs de tri et de valorisation des déchets ont été mis à disposition des utilisateurs du restaurant d'entreprise. Cette initiative vise à réduire l'impact environnemental de la restauration d'entreprise par la collecte et la valorisation des biodéchets (déchets alimentaires, restes de repas, huiles usagées, etc.) et à lutter contre le gaspillage alimentaire.

En 2025, le Groupe BRL a reconduit l'opération Recyclerie de BRL à l'occasion de la Semaine européenne de réduction des déchets (SERD). Dans un esprit **solidaire et de soutien à l'économie circulaire**, l'objectif de la Recyclerie de BRL est de donner une seconde vie à des biens, en permettant aux salarié(e)s de les échanger plutôt que de les jeter. Cette action a contribué à limiter le gaspillage, en particulier dans la période d'ultra-consommation qu'est le Black Friday, de sensibiliser les collaborateur(trice)s à l'impact négatif de l'achat du « neuf » et à l'impact positif du réemploi. Les 350 salarié(e)s présent(e)s au siège se sont mobilisé(e)s et plus de 1 100 objets ont été échangés. Quarante cartons de biens n'ayant pas trouvé preneur au sein de la recyclerie ont été donnés à l'association nîmoise Le Tremplin.

2025	PRODUCTION TOTALE DE DÉCHETS*	PART DES DÉCHETS DANGEREUX	PART DES DÉCHETS NON DANGEREUX	QUANTITÉ DE DÉCHETS DIRIGÉS VERS LE RECYCLAGE OU LA RÉUTILISATION
Groupe	690 tonnes	23,3 tonnes (3,4 %)	666,7 tonnes (96,6 %)	490 tonnes (71 %)
Siège (BRL / BRLE / BRLI)	11 tonnes	0 tonne (0 %)	11 tonnes (100 %)	8 tonnes (73 %)
BRLE	229 tonnes	23 tonnes (10 %)	206 tonnes (90 %)	162 tonnes (71 %)
BRLEN	450 tonnes	0,3 tonne (0,1 %)	449,7 tonnes (99,9 %)	320 tonnes (71 %)

* Article 38 de la VSME

UTILISATION RAISONNÉE DES RESSOURCES : INNOVATION ET SENSIBILISATION*

Afin de contribuer à l'utilisation raisonnée des ressources, BRLE développe plusieurs programmes fondés sur le conseil et la recherche de références.

PILOTAGE DES IRRIGATIONS AGRICOLES

- **L'avertissement hebdomadaire** pour les irrigants : il s'agit d'un bulletin hebdomadaire, diffusé entre avril et septembre, décliné sur l'ensemble du RHR pour les principales cultures. Ces avertissements font le point dans chaque grande région agricole sur les pluies et les évapotranspirations potentielles mesurées, et à partir de cette base, sur les doses d'irrigation à appliquer chaque semaine à chaque culture. Les prévisions de Météo-France permettent de donner une indication sur une éventuelle modification à la hausse ou à la baisse des apports d'irrigation, pour les jours qui suivent la publication des avertissements.

Ces bulletins sont couramment utilisés par les irrigants, en particulier pour les cultures à fort besoin en eau, le maraîchage et l'arboriculture.

Depuis 2022, ces avertissements ont été complétés par des cartes de cumul de pluies hebdomadaires visant à illustrer l'hétérogénéité de leur répartition géographique.

Un format propre à la culture de l'olivier est disponible depuis 2021. Rédigé deux fois par mois, il est complété par des bulletins vidéo permettant d'illustrer et d'approfondir certains messages techniques. En 2024, un bulletin irrigation a été créé spécifiquement pour le secteur de Jouarres, afin d'accompagner les viticulteurs vers une irrigation raisonnée, dans le cadre d'un usage contraint ;

- Résultat d'un travail partenarial piloté par les agronomes du Groupe BRL avec une large contribution de la chambre régionale d'agriculture, des chambres départementales d'agriculture du Gard, de l'Aude et de l'Hérault, des instituts techniques et des stations régionales d'expérimentation, le **Mémento Irrigation agricole** est disponible sur le site Internet du Groupe. C'est un guide pratique et concret à destination des agriculteurs permettant de situer les besoins en eau des principales cultures régionales, en fonction de la saisonnalité ;
- Déployé depuis 2020, l'**outil d'aide à la décision Eau'Capi**, destiné à l'irrigation de la vigne, est proposé gratuitement en ligne à tous les abonnés du RHR. Il consiste, à partir d'un modèle de bilan hydrique (consommation d'eau du sol) élaboré par l'Institut français de la vigne et du vin (IFV), à prévoir le démarrage des irrigations après épuisement du stock d'eau du sol. Il est alimenté quotidiennement par des données météorologiques spatialisées au kilomètre carré. Les préconisations sont déclinées selon le type de vin produit, la précocité de la parcelle et la capacité de stockage du sol.

Eau'Capi est utilisé de manière individuelle. Depuis 2021, une convention de partenariat est également signée avec la coopérative viticole Héraclès de Vergèze pour améliorer la pratique d'irrigation chez ses adhérents ;

- BRLE participe à l'**acquisition de références sur les besoins en eau en arboriculture fruitière** en partenariat avec la station d'expérimentation SUDEXPE. Les thématiques étudiées concernent notamment la tolérance au stress hydrique de différents porte-greffes du pêcher et le pilotage des irrigations en fonction de mesures de volume d'arbres, sur pêchers et pommiers ;
- Le même type de partenariat avec l'IFV est en place pour la viticulture. En 2024, le Projet Nouvelle irrigation localisée (NIL) a été mis en place, avec deux nouveaux partenaires : le Syndicat des Costières de Nîmes et Vegetal Signals. Ce projet, financé par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC), poursuit plusieurs objectifs :
 - L'évaluation de la pertinence d'un nouveau capteur, Hydroscore, mis au point par Vegetal Signals, permettant de caractériser le niveau de confort hydrique de la plante ;
 - L'utilisation éventuelle de ce capteur afin de piloter l'irrigation en fonction de la destination choisie de la production (rendement et qualité recherchée) ;
 - Le suivi des pratiques d'irrigation des viticulteurs et le lien de ces pratiques avec la qualité de vin souhaitée ;
 - La mise au point avec le groupe de viticulteurs d'un outil de conseil à l'irrigation qui répondrait à leurs besoins.
- Depuis 2023, le Groupe BRL est partenaire de la **chambre d'agriculture du Gard**, et de la **chambre d'agriculture de l'Hérault** depuis 2025. Ces conventions visent à favoriser une irrigation écoresponsable face au dérèglement climatique et à participer activement à l'adaptation des pratiques agricoles face aux conséquences du changement climatique ;
- Depuis 2025, BRL Exploitation est également partenaire du **Syndicat audois d'énergie et du numérique (Syaden 11)** pour une gestion de l'eau plus intelligente et durable dans le département de l'Aude.

* Article 37 de la VSME

PILOTAGE DES IRRIGATIONS DES ESPACES VERTS ET DES STADES

- Sur le même modèle que celui des cultures agricoles, BRLE met également en ligne dès le 1^{er} avril de chaque année un **avertissement hebdomadaire** qui permet de faciliter le calcul des apports en eau nécessaires pour les espaces verts publics et privés ;
- BRLE édite aussi un **Mémento technique Irrigation des espaces verts** disponible sur le site Internet du Groupe. Il fournit des préconisations et des bonnes pratiques pour accompagner les collectivités de la Région dans leur démarche d'optimisation d'arrosage des parcs et jardins, permettant de concilier ainsi préservation de l'environnement et verdissement des espaces publics.

L'ensemble de ces démarches d'accompagnement du Groupe BRL pour un bon usage de l'eau par les irrigants permet d'être plus économe.

PROGRAMMES INNOVANTS

- BRLE est porteuse depuis 2017 d'un projet pilote de **réutilisation des eaux usées** dans la commune de Roquefort-des-Corbières, conduit en partenariat avec la cave coopérative viticole Cap Leucate, les viticulteurs de Roquefort-des-Corbières (ASL du Rieu), avec l'appui de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne et de l'IFV. Ce projet, qui a obtenu une autorisation préfectorale fin 2018, répond à un triple objectif :
 - Offrir une nouvelle ressource renouvelable, pour favoriser la résilience des productions agricoles au changement climatique, en compensant les augmentations d'évaporation des cultures et en limitant la sollicitation d'eau souterraine ;
 - Proposer un modèle simple, qualitatif et adapté aux impératifs financiers des agriculteurs, reproductible sur d'autres territoires ;
 - Contribuer à la préservation de la lagune de Bages en limitant le transfert d'eau encore riche en éléments polluants pour les milieux naturels, malgré le traitement d'épuration.

Pour la sixième année, en 2025, 15 hectares de vignes ont de nouveau été irrigués avec les eaux usées traitées issues de la station d'épuration de Roquefort-des-Corbières et complétées par un traitement de filtration et de désinfection, installé depuis 2020. Pour valider cette pratique, les eaux destinées à l'irrigation sont analysées dans le cadre réglementaire. Les résultats sont conformes aux engagements de l'arrêté préfectoral. Au regard des faibles doses d'eau apportées, les effets sont positifs pour la pérennité des cultures, l'augmentation des rendements et l'impact sur l'environnement ;

- Les projets d'extension du périmètre de Roquefort-des-Corbières et l'étude concernant la création de stockages pour l'irrigation (SESQIA), alimentés par des ressources mixtes (REUT et eau brute du RHR) et initiés en 2023, ont été poursuivis en 2025. Ils ont été retenus dans le **cadre de l'appel à projets sur la thématique Réutilisation des eaux usées traitées (REUT) lancé par la région Occitanie et l'Agence de l'eau**.

Dans le cadre de l'étude de création de stockage dans le département de l'Hérault, BRLE a constitué une équipe projet en partenariat avec l'INRAE afin de mener une étude sur trois ans. Le projet consiste à étudier l'évolution de la qualité des eaux au sein des stockages alimentés par des ressources de qualité différente (REUT et eau origine Rhône), à partir de mesures in situ et de modélisations, afin de garantir une qualité d'eau compatible avec l'usage d'irrigation des cultures. L'objectif est de valider la faisabilité de ce type d'ouvrages, non testés en France à ce jour, et de définir les principes pour optimiser leur dimensionnement et leur gestion. Ce projet fait l'objet de financements publics de la part de la région Occitanie et du département de l'Hérault ;

- Initiée en 2024 à la demande de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole, et avec l'appui de BRL, BRL Exploitation a engagé une **étude de faisabilité** visant à valoriser les ressources en eau par la réutilisation (REUT). L'objectif est d'utiliser **une partie des réseaux du RHR autour de la station d'épuration de MAERA afin d'alimenter des usagers BRL en eau issue de la REUT**, en substitution de l'eau du Rhône. Finalisée fin 2025, cette étude a confirmé la faisabilité technique et hydraulique du projet, ouvrant la voie à une solution durable pour alimenter la zone industrielle Prés d'Arènes via le réseau RHR existant avec l'eau de REUT provenant de MAERA ;
- BRL est partenaire et membre fondateur de la **chaire industrielle « Eau, Agriculture et Changement climatique » (EACC)**, lancée en 2021 avec l'Institut Agro, l'INRAE et Montpellier Sup-Agro-Fondation, dont l'ambition est d'objectiver et d'organiser le débat sur l'avenir de la gestion de l'eau pour l'agriculture méditerranéenne, particulièrement touchée par les effets du dérèglement climatique. En 2025, BRL a contribué à l'ensemble des travaux de la chaire, avec plusieurs webinaires et journées de travail partenariales et a pris la décision de s'engager dans un nouveau cycle de la chaire pour une période de quatre années (septembre 2025 - septembre 2029).

3.2

EXPOSITION AUX RISQUES PHYSIQUES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PÉRENNITÉ DES ACTIVITÉS

CONTRIBUTION À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le défi du changement climatique est une préoccupation au cœur des métiers du Groupe BRL. Au regard de l'impact de ses activités sur l'environnement, et conscient de l'enjeu que représentent les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le réchauffement climatique, le Groupe BRL s'est fixé comme objectif de réduire ses émissions de GES sur l'ensemble de ses activités et de sa chaîne de valeur.

DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE DÉCARBONATION DES ACTIVITÉS DU GROUPE

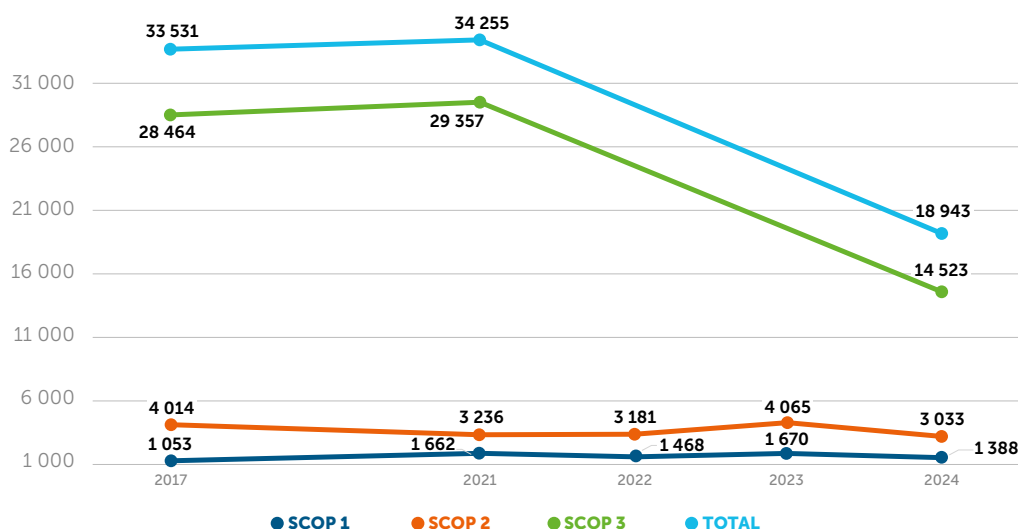
Selon l'article L229-25 du Code de l'environnement, aucune des sociétés du Groupe BRL n'est soumise à l'obligation d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). Toutefois, en ligne avec sa politique RSE-DD, le Groupe BRL réalise volontairement un BEGES complet tous les quatre ans depuis 2009, et un BEGES simplifié tous les ans depuis 2023. Depuis 2025, le Groupe BRL a fait le choix de faire évoluer ses pratiques en réalisant un BEGES complet annuellement. Ainsi, en 2025, un BEGES complet a été réalisé sur les données de l'exercice 2024.

Le résultat du BEGES 2024 est de **18 943 tCO₂e**, soit une diminution de 43,5 % des émissions de GES du Groupe par rapport au BEGES 2017 (année de référence) (33 531 tCO₂e) et de 44,7 % par rapport au résultat du BEGES 2021 (34 255 tCO₂e).

Les émissions de la catégorie 1 (émissions directes de GES) sont de **1 388 tCO₂e** sur l'exercice 2024. Elles représentent une augmentation de 32 % par rapport au résultat de l'exercice 2017 (1 053 tCO₂e). Cette augmentation s'explique notamment par l'évolution croissante de la flotte de véhicules du Groupe (+23 % entre 2017 et 2024). En revanche, la tendance est à la baisse par rapport aux résultats de l'exercice 2023 (-20,3 %). Cela s'explique à la fois par l'absence de consommation de gaz naturel pour le chauffage du siège social et par le renouvellement du parc roulant avec des véhicules moins émetteurs.

Les émissions de la catégorie 2 (émissions indirectes de GES associées à l'énergie) sont de **3 033 tCO₂e** sur l'exercice 2024, soit une diminution de 24,4 % par rapport à l'année de référence 2017 (4 014 tCO₂e) et une diminution de 25,4 % par rapport à l'exercice 2023 (4 065 tCO₂e). Les émissions de cette catégorie correspondent principalement aux consommations d'électricité de BRLE pour le fonctionnement des ouvrages hydrauliques, fortement dépendantes du contexte climatique. En effet, les années de sécheresse conduisent à un fonctionnement très soutenu des stations de pompage pour transférer l'eau du Rhône vers les territoires en tension, et par conséquent à des consommations électriques importantes. L'année 2024, modérément humide, a entraîné une plus faible demande en eau et donc un fonctionnement moins soutenu des ouvrages par rapport à 2023, année de sécheresse de forte intensité*.

* Article 30 de la VSME

Évolution (en tCO₂e) des émissions du Groupe BRL depuis 2017

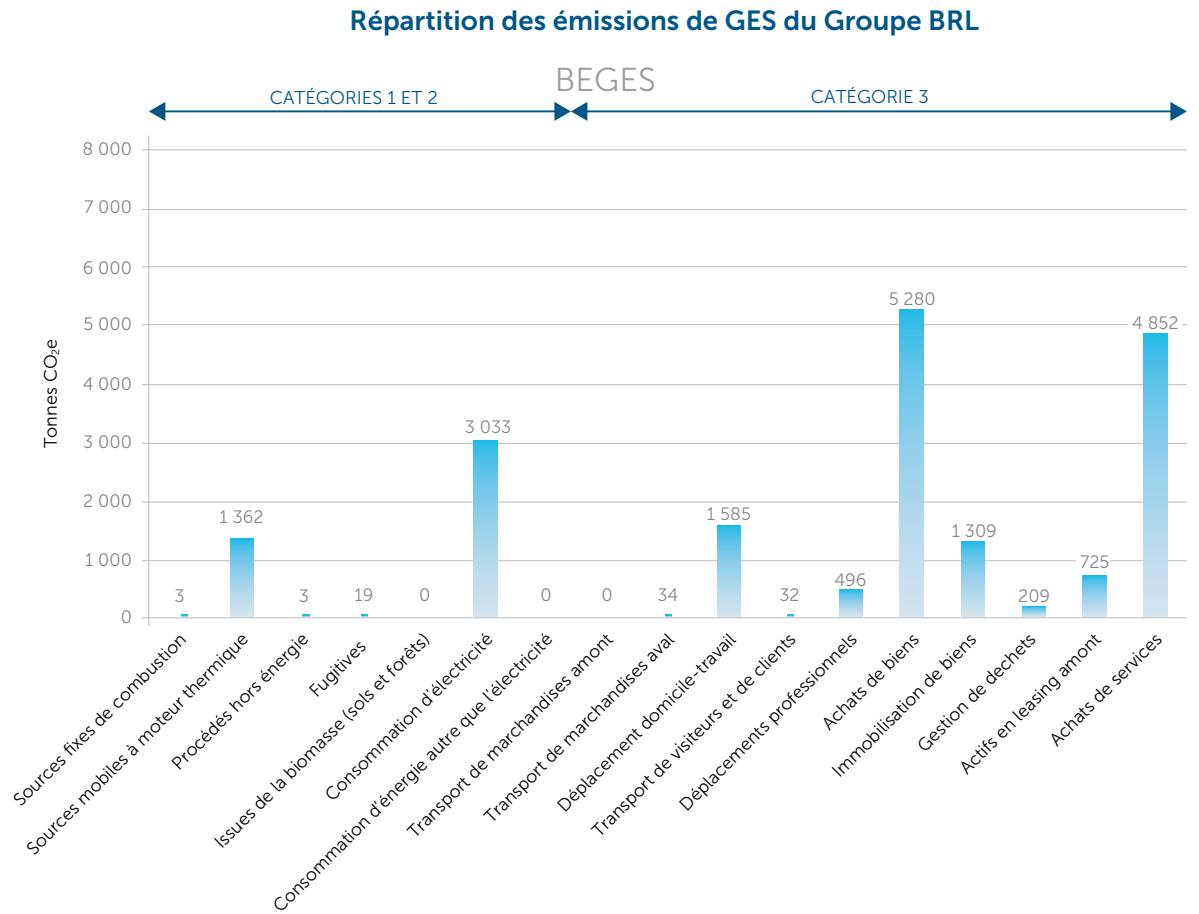
Les émissions de la catégorie 3 (émissions indirectes associées au transport, aux produits et services achetés et aux produits vendus) représentent la part la plus importante des émissions générées par le Groupe BRL (14 523 tCO₂e, soit 76 % des émissions totales). Ces émissions sont en baisse significative par rapport aux années 2017 et 2021 (respectivement -49 % et -52 %). Cette baisse importante s'explique par la baisse des investissements et par l'amélioration de la qualité de la collecte de données. Notons cependant que les émissions liées au transport de marchandises sont probablement très sous-évaluées car seules les données facilement accessibles ont été fournies. Dans l'objectif d'identifier plus précisément la part des émissions de GES liées aux activités de transport amont et aval de marchandises, les dossiers de consultation des entreprises et les nouveaux contrats intégreront dès que possible une clause imposant à chaque fournisseur de produire, au plus tard en fin d'année, une évaluation des émissions de GES générées par les livraisons annuelles.

Lorsque les émissions et leur répartition seront évaluées avec plus de précisions, des actions seront proposées pour les réduire. Il est envisagé que 100 % des contrats intègrent cette clause d'ici 2030.

	SCOPE 1	SCOPE 2	SCOPE 1 + 2 + 3
TCO ₂ e / ETP 2024	1,98	4,33	27,04
TCO ₂ e / ETP 2021	2,57	5	45,37
TCO ₂ e / ETP 2017	1,67	6,36	49,66
TCO ₂ e / k€ CA 2024*	0,01	0,03	0,18
TCO ₂ e / k€ CA 2021	0,02	0,04	0,41
TCO ₂ e / k€ CA 2017	0,01	0,05	0,44

*Article 31 de la VSME

Ramenées à L'Équivalent temps plein (ETP) ou au chiffre d'affaires, les émissions globales sont à la baisse depuis 2017.



Les principaux postes d'émission de GES du Groupe correspondent aux **achats de biens et de services** (53 % des émissions globales de l'exercice 2024). Ces émissions sont générées en grande partie par BRL Exploitation (4 319 tCO₂e pour les achats de biens et 2 369 tCO₂e pour les achats de services).

L'incertitude sur le calcul des émissions de GES pour le périmètre global du Groupe BRL sur l'année 2024 est faible (14 % contre 31 % pour le BEGES 2021). Cette amélioration notable s'explique notamment par un moindre recours aux données monétaires grâce à l'amélioration de la qualité des données fournies par les contributeurs(trices), en particulier en ce qui concerne les achats de biens et de services.

Le Groupe BRL a établi un plan de transition afin de suivre l'ensemble des actions mises en œuvre par ses sociétés dans le but de réduire ses émissions de GES. Il synthétise les actions engagées spontanément par le Groupe, dans le cadre de sa politique RSE-DD, des audits énergétiques (2015 et 2023) et des BEGES réalisés depuis 2017*. Les thématiques et les principales actions sont présentées à la fin du présent document. En 2026, le Groupe BRL s'engagera dans le déploiement de la méthodologie ACT Pas-à-Pas, portée par l'ADEME. Elle permettra la construction d'une trajectoire de décarbonation et d'un plan d'action réalisable.

FOCUS SUR LE PLAN DE MOBILITÉ (PDM) : VÉRITABLE OUTIL EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

L'engagement du Groupe pour une mobilité plus douce et responsable est renforcé chaque année. Il dépasse le champ réglementaire.

En effet, BRL a élaboré son PDM (anciennement Plan de déplacement d'entreprise), obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2020, de façon volontaire dès 2015. En 2025, le budget du PDM est de 153 394 € (toutes mesures confondues), soit 0,2 % du chiffre d'affaires du Groupe. Les actions suivantes ont été déployées en 2025 :

- **Sensibiliser en interne** : dans le cadre du Plan de sobriété énergétique, le Groupe a engagé un programme de sensibilisation à l'écoconduite visant à réduire les consommations de carburant des véhicules. De manière générale, tout le monde est invité à privilégier les transports collectifs et la mobilité douce et à limiter la vitesse sur autoroute à 110 km/h ;
- **Favoriser les transports en commun** : la possibilité de bénéficier d'un remboursement à hauteur de 50 % des frais d'abonnement aux transports en commun est régulièrement rappelée aux collaborateur(trice)s. En 2025, 61 salarié(e)s ont bénéficié de ce dispositif ;

- **Développer le recours à des véhicules électriques et hybrides** : le Groupe a poursuivi l'acquisition de véhicules à faibles émissions. Fin 2025, la flotte comptabilise 25 véhicules électriques et hybrides rechargeables ;

- **Installation de bornes de recharge électriques** :
 - 8 bornes de recharge avec 16 branchements au siège de BRL, à Nîmes ;
 - 22 bornes sur les sites de BRLE ;
 - 3 bornes sur le site de BRLEN (2 à La Grande-Motte et 1 à Montpellier).

- **Véhicules renouvelés en 2025** : sur 76 véhicules légers renouvelés (voitures particulières et camionnettes dont le poids maximal est inférieur ou égal à 3,5 t), 4 sont des véhicules à faibles émissions (inférieures à 50 grammes de CO₂/km), soit un taux de renouvellement de 5,3 %.

Conformément à la Loi d'orientation sur les mobilités (LOM), le Groupe BRL est soumis à l'obligation d'intégrer une part de véhicules à faibles émissions (VFE) dans le renouvellement de sa flotte de véhicules. Cependant, à ce jour, ce pourcentage n'est pas encore atteint. Cette situation s'explique en partie par la diversité des activités menées par les différentes filiales du Groupe BRL, qui implique des besoins spécifiques en termes de véhicules. Les activités de maîtrise d'ouvrage de BRL et d'ingénierie de BRLI ne nécessitent pas des besoins spécifiques en matière de véhicules. À l'inverse, les activités d'exploitation de BRLE, et celles d'aménagement et d'entretien d'espaces naturels de BRLEN, requièrent des véhicules adaptés aux conditions de terrain particulières, pour lesquels les solutions de mobilité à faibles émissions sont encore limitées ;

- **Promouvoir l'usage du vélo** :

- Depuis plus de dix ans, l'usage du vélo pour se rendre au travail est encouragé par BRL. Le siège est équipé d'un parking à vélo de 80 places, avec des éclairages, un point d'eau, une caisse à outils et des prises électriques. Il répond ainsi à l'augmentation de l'usage du vélo par les salarié(e)s du siège (environ 70 usagers réguliers, soit près de 20 % des effectifs du siège) ;
- À l'occasion de Mai à Vélo, le Groupe BRL a participé au challenge Vélo national inter-entreprises. Au total, 6 281 kilomètres ont été cumulés par les collaborateur(trice)s du Groupe, classant BRL 1^{er} sur 20 entreprises nîmoises participantes et 16^e sur 415 entreprises en Occitanie. Les salarié(e)s ont également fait réviser, entretenir ou réparer leurs vélos par les bénévoles de l'association nîmoise Croco Vélo, présents au siège de BRL sur une journée ;

* Article 55 de la VSME

- À l'occasion de la semaine de la mobilité, un 13/14 Cinécyclo a été organisé afin de sensibiliser les collaborateur(trice)s à la pratique du vélo. Chaque participant a été invité à pédaler pour produire l'énergie nécessaire à la projection du documentaire Les roues de l'avenir, qui aborde la place du vélo dans notre société et montre de quelle manière il peut être un acteur majeur de la transition ;
 - **Inciter au covoiturage** : À la suite de l'intérêt exprimé par un grand nombre de collaborateur(trice)s pour le covoiturage dans le cadre des déplacements domicile-travail, le Groupe BRL a proposé de tester une plateforme de covoiturage pour une durée d'un an (septembre 2024 - août 2025). Le résultat de cette collaboration a été positif (3 200 km évités grâce au covoiturage, soit l'équivalent de 400 kg de CO₂ et 155 trajets réalisés d'en moyenne 35 km). Cette initiative a permis de dynamiser la pratique du covoiturage et de constituer des groupes de covoiturage entre collègues.
- En cohérence avec son PDM et son objectif de décarboner ses activités, la Direction générale a fixé deux **objectifs complémentaires** en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, spécifiques aux **déplacements professionnels** (déplacements de personnes ainsi que les déplacements réalisés dans le cadre des activités de chantier) :
- Réduction de 20 % à l'horizon 2030 des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation de carburant de la flotte de véhicules de BRLE (année de référence 2018) ;
 - Baisse de 10 % à l'horizon 2030 des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements en avion de BRLI (année de référence 2018).

Le KPI 4.1 est en légère hausse en 2025 en raison d'une augmentation de 6 % des consommations de carburant par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique par :

- L'augmentation de la flotte de véhicules légers BRLE qui est passée de 175 à 179 ;
- Un nombre de déplacements plus important en 2025, liés à la mise en place des compteurs connectés et le développement du **Building Information Modeling** (BIM).

Toutefois, l'objectif de 20 % de réduction en 2030 (par rapport à l'année de base 2018) est déjà atteint.

BRLE a identifié plusieurs axes de travail :

- Elle dispose d'une flotte conforme aux normes anti-pollution Euro 5 et Euro 6. Tous les nouveaux achats de poids lourds de BRLE prennent en compte cet engagement ;
- Elle fait évoluer son parc automobile qui compte désormais 29 voitures hybrides (+15 en 2025) et maintient 10 voitures électriques sur les 179 véhicules légers ;
- 22 bornes électriques sont en place et 5 bornes devraient être installées courant 2026.

Le KPI 4.2 est également en légère augmentation par rapport à 2024. Ceci s'explique par une augmentation des kilomètres aériens parcourus au cours de l'année 2025 et un chiffre d'affaires à l'export en baisse. Par ailleurs, l'objectif de réduction de 10 % des émissions par rapport à 2018 d'ici 2030 est déjà atteint (-20,82 %).

Dans le cadre du volet « voyages » de la **charte Achats et Relations responsables** de BRLI, une démarche Éviter-Réduire a été initiée. Celle-ci vise à inciter les salarié(e)s à limiter leurs déplacements en favorisant notamment la visioconférence et en optant pour un mode de transport adapté et des trajets optimisés lorsque le déplacement est nécessaire (privilégier le train pour les déplacements nationaux et les préacheminements, ainsi que les vols les plus directs).

KPI 4 / Émissions de GES

INDICATEURS	2023	2024	2025	OBJECTIFS 2025
KPI 4.1 : Émissions GES Déplacements routiers/CA (BRLE)	13,59 kgCO ₂ e/k€	13,09 kgCO ₂ e/k€	14,21 kgCO ₂ e/k€	20 % de réduction en 2030 (2018 année de référence, soit 19,03 kgCO ₂ e/k€)
Évolution N/Année 2018	-28,5 %	-31,2 %	-25,3 %	
KPI 4.2 : Émissions GES Déplacements aériens export/CA export(BRLI)	39,88 kgCO ₂ e/k€	31,54 kgCO ₂ e/k€	36,5 kgCO ₂ e/k€	10 % de réduction en 2030 (2018 année de référence, soit 46,1 kgCO ₂ e/k€)

PROMOTION ET ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES ÉCONOMIES DE RESSOURCES*

Économiser les ressources énergétiques est également un levier majeur de la contribution du Groupe BRL à la lutte contre le dérèglement climatique. Le Groupe, dans le cadre de son plan **stratégique BRL CAP 2025**, s'était d'ailleurs fixé l'objectif ambitieux de « **devenir un Groupe à ÉNERGIE POSITIVE en 2030** », en investissant pour produire plus d'énergie renouvelable que les besoins du Groupe. Cet engagement a été renouvelé dans le cadre de la nouvelle stratégie VIA 2030. Une feuille de route sera établie afin d'atteindre l'objectif fixé à l'horizon 2030. À ce titre, et dans l'optique de valoriser le patrimoine de la concession régionale, un **schéma directeur de valorisation des énergies renouvelables sur le patrimoine de la concession régionale** est engagé depuis 2020.

En parallèle, le Groupe participe et accompagne la démarche de la région Occitanie, Région à Énergie POSitive (REPOS 2050), qui vise à couvrir 100 % des besoins en énergie du territoire par des énergies renouvelables locales à l'horizon 2050.

En conséquence, BRL a engagé trois axes de réflexion pour contribuer à la démarche REPOS 2050 :

- Réduire la consommation d'énergie électrique sur le RHR ;
- Produire de l'énergie renouvelable à partir des ouvrages du RHR.

Il est également à noter que **BRLE a obtenu, dès 2015, la certification ISO 50001** sur la totalité du RHR. Cette certification s'étend non seulement à l'efficacité énergétique des stations de pompage, mais aussi à l'efficacité du réseau de distribution (canaux, réseaux). La certification a été renouvelée en 2024.

Ainsi, en lien avec ses engagements, le Groupe BRL a mis en œuvre plusieurs actions concrètes en matière de réduction et d'optimisation de ses consommations d'énergie :

- **L'ajustement des puissances souscrites sur les contrats chez notre fournisseur EDF** : une analyse interne a été réalisée secteur par secteur sur chacun de nos sites en contrat C2, afin d'optimiser la consommation d'énergie en effectuant un REX sur les années 2021, 2022, 2023 et 2024. Ces analyses seront réitérées chaque année afin de cibler au mieux nos besoins en énergie sur ces contrats ;
- **Une application a été développée fin 2024 via MaestrEAU Inventaire**. Elle permet de saisir le kilométrage de tous les véhicules via l'application, y compris pour les véhicules électriques. Le déploiement de cette application a débuté en 2025. Elle sera entièrement fonctionnelle courant 2026 ;

- **Détermination du rendement des pompes** par une expertise (puissance, débit, intensité, etc.). Le but est de vérifier leur bon fonctionnement. Une dégradation de ce critère permet d'engager une maintenance (prédictive). L'objectif est d'avoir le parc de pompes le plus efficient possible. Cette étude permet d'évaluer, par les mesures ponctuelles, l'efficacité énergétique de chaque pompe et en particulier de celles non équipées de débitmètres. Ces informations permettent de définir un programme de maintenance optimisé ;
- **Ajustement de la pression en sortie des stations de pompage** en fonction des besoins du réseau. Par exemple, sur la station de Mas Soulet, les besoins hors saison d'irrigation étant moins importants, la pression en tête de réseau est alors sensiblement réduite, tout comme la hauteur de la colonne de régulation de la variation de vitesse du château d'eau ;
- En hiver, les besoins en eau sont plus faibles et la **réserve utile des biefs des canaux peut être réduite**. Cette réduction permet de limiter les fuites ainsi que la hauteur de pompage en tête. Un projet est à l'étude afin de vérifier l'efficacité énergétique des stations de pompage grâce à cet abaissement des niveaux d'eau ;
- **Six variateurs de vitesse** (de 3 à 450 kW de puissance) ont été installés en 2025 sur les surpresseurs des stations du RHR. Au total, 213 variateurs permettent de réduire la consommation d'énergie électrique, tout en préservant les conditions de distribution d'eau ;
- **Les groupes de pompage ont fait l'objet de travaux d'amélioration** en matière de mécanique et d'hydraulique : mise en place de résine sur les corps des pompes pour limiter les frottements et améliorer les écoulements, modification des jeux entre les roues de pompe et leur corps, amélioration de la mécanique des paliers, des roulements, des coefficients de frottement des bagues, etc. ;
- Sur les stations pas encore équipées de variateurs de vitesse, le **contrôle en continu des intensités des moteurs et des débits des pompes** permet d'anticiper les dérives de rendement et d'engager précocement les opérations de maintenance nécessaires. Les capteurs ont été raccordés au système de télégestion, afin de disposer en temps réel des mesures d'intensité de chaque moteur et des débits de sa pompe associée. Le paramétrage d'une alerte en cas d'atteinte d'un seuil élevé du ratio « puissance/débit » permet ainsi d'identifier une consommation anormale. Des investigations et des recherches sont alors engagées pour en connaître la cause : perte de charge singulière (aspiration ou refoulement), défaillance de la pompe, envasement de l'aspiration, vieillissement du groupe de pompage, etc.

* Article 37 de la VSME

Afin de poursuivre ses efforts d'économie d'énergie en **optimisant la sollicitation des réseaux électriques** lorsqu'ils sont moins contraints, plusieurs échanges ont été conduits entre le Groupe BRL, EDF, ENEDIS et RTE pour optimiser la souscription des contrats d'énergie. BRLE a mis en place des indicateurs de performance énergétique (kWh/m³ pompé), avec un historique depuis 2019. Les indicateurs de performance énergétique (kWh/m³ pompé, kWh/m² de bureaux) permettent notamment de quantifier les économies d'énergie à la suite des actions mises en place et qui ont été intégrées dans le tableau de bord de suivi de 2025.

Quant à la consommation de ressources liée aux activités du siège social du Groupe, les **actions en faveur de l'économie d'énergie** se sont poursuivies en 2025.

Dans le cadre du déploiement du décret tertiaire visant la réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires (-40 % en 2030, -50 % en 2040 et -60 % en 2050 par rapport aux consommations de l'année de référence 2011), le **schéma directeur décret tertiaire (SDDT)** a été réalisé sur les bâtiments du siège par le prestataire ACCEO. Il a permis d'identifier les principaux postes de déperdition énergétique des bâtiments et de proposer des travaux pour réduire les consommations du site. Le SDDT a également permis de faire plusieurs propositions d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments du siège social, afin d'atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques, d'améliorer le confort des usagers et de diminuer les charges d'exploitation. En 2024, les panneaux photovoltaïques sur le toit du siège de BRL ont été mis en service. En 2025, ce sont 125 040 kWh qui ont été autoconsommés, ce qui représente une économie de 74,47 tCO₂e (soit l'équivalent de 7 048 arbres plantés).

Ainsi, au total 877 356 kWh ont été consommés en 2025. Ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à 2024 (730 768 kWh). Les températures constatées en 2025 expliquent en partie cette hausse. Depuis le lancement des travaux pour l'amélioration de la performance énergétique du siège, en 2021, ce sont 204 323 kWh qui ont été économisés sur les consommations, soit une baisse de 19 % (1 081 679 kWh en 2021).

En 2025, des stations météo ont été distribuées aux collaborateur(trice)s afin de favoriser la gestion de la température dans les bureaux et la maîtrise des consommations énergétiques en toute saison. Une plaquette « Nos écogestes au bureau » est également disponible sur l'Intranet du Groupe. Les efforts des collaborateur(trice)s en matière de réduction de l'usage de la climatisation (pas de mise en fonctionnement en-dessous de 26 °C) et du chauffage (rappel des consignes gouvernementales à 19°C) doivent se poursuivre sur 2026.

En 2026, la prochaine action significative SDDT du siège sera l'isolation thermique par l'extérieur de la partie du bâtiment du siège datant de 1997. Ce chantier se poursuivra sur 2027.

En 2025, les salarié(e)s de BRLE ont été sensibilisé(e)s sur les risques de laisser les chargeurs branchés dans les bureaux (consommation inutile, surchauffe, risque incendie, sécurité électrique).

Pour BRLEN, l'enjeu de l'économie d'eau est essentiel et de nombreuses initiatives sont menées dans ce sens : la réduction des fuites pour l'irrigation des espaces verts, la création de réseaux d'aspersion goutte à goutte sur les chantiers et la pépinière de pleine terre, ou encore la mise en place de relevés et l'entretien des compteurs d'eau. Dans la même logique de réduction de la consommation des ressources, la filiale investit dans du matériel récent économe en énergie fossile et même totalement électrique (mini-pelle, véhicules légers, matériel électroportatif), optimise le transport de marchandises et organise régulièrement la maintenance de ses installations. Bien que son activité ne soit, par nature, une grande consommatrice d'énergie, BRLEN a mis en place une politique de réduction de ses consommations, avec un suivi. En 2025, celle-ci s'est traduite par une stabilisation des consommations d'électricité malgré l'augmentation progressive du parc de véhicules électriques. Par ailleurs, la sensibilisation des salarié(e)s à l'importance de l'écoconduite a permis une diminution de 20 % des volumes de carburant utilisés (à activité équivalente) en deux ans.

Consommation d'énergie du siège du Groupe BRL (KWh)*	Renouvelable (autoproduction photovoltaïque + part de l'énergie renouvelable dans le mix énergétique sur l'année 2025 [32,5 %]**)	Non renouvelable (issue du mix énergétique)	TOTAL
Électricité	322 644	410 407	733 051
Gaz	0	144 305	144 305
TOTAL	125 040	554 712	877 356

*Article 29 de la VSME

**Le baromètre 2025 de l'électricité renouvelable en France.

CONSUMMATION D'ÉNERGIE PAR MÈTRE CUBE D'EAU DISTRIBUÉ

En 2025, la méthodologie du KPI 1.1 a été révisée. En effet, le contexte météorologique entraînait régulièrement des consommations d'eau prolongées, au-delà de la relève des compteurs agricoles effectuée habituellement en septembre de chaque année. La comptabilisation des consommations d'énergie et des volumes distribués porte désormais sur l'année agricole N (période d'octobre de l'année N-1 à septembre de l'année N) et non plus sur l'année de l'exercice, afin de comptabiliser au mieux les consommations sur la période saisonnière concernée. Les valeurs 2023 et 2024 ont été recalculées en ce sens. Ainsi, l'indicateur reste stable par rapport à 2024. L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de 2024, avec un retour à des conditions climatiques relativement normales sur l'ensemble du territoire du RHR, contrastant avec les dernières années. Les cumuls de précipitations en 2025 sont supérieurs à ceux de l'année précédente.

Le secteur Est du RHR est normalement humide, tandis que le secteur Ouest reste moyennement sec.

Les efforts significatifs réalisés en matière de maintenance et de renouvellement des infrastructures ont contribué à limiter les pertes en eau. La réduction des délais de réparation des fuites, ainsi que le programme de remplacement des conduites dans le cadre du renouvellement du patrimoine du RHR, ont permis d'améliorer la performance du réseau. En 2025, les interventions ont été ciblées sur des secteurs particulièrement vulnérables aux fuites.

Ces actions structurantes jouent un rôle clé dans l'optimisation de l'efficacité hydraulique et la préservation de la ressource en eau. Les actions également engagées pour la réduction et l'optimisation des consommations d'énergie ont également un impact favorable. L'ensemble de ces actions contribuent à une diminution des volumes pompés et donc à une diminution de la consommation d'énergie.

KPI 1.1 / Suivi énergétique

INDICATEUR	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
Rapport énergie totale consommée / Volume total distribué par le RHR	0,71 kWh/m ³	0,69 kWh/m ³	0,71 kWh/m³	RHR hors Lauragais Année humide : 0,74 Année sèche : 0,70

Cet indicateur mesure la part de la production d'énergie hydroélectrique produite pour l'année N par rapport à la consommation totale d'énergie de l'année N.

KPI 1.2 / Suivi énergétique

INDICATEUR	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
Part de la production d'énergie hydroélectrique par rapport à la consommation totale d'énergie du RHR	0 %	0,3 %	0,9 %	Au moins 5 % en moyenne sur 3 ans
Moyenne sur 3 ans	3,5 %	1,6 %	0,4 %	

Cet indicateur mesure la part de la production d'énergie hydroélectrique produite pour l'année N par rapport à la consommation totale d'énergie de l'année N.

PRODUCTION D'ÉNERGIE

En 2025, la mise en service de la turbine du barrage des Monts d'Orb, n'a pas été concluante. Un rebobinage de la génératrice a été nécessaire, ainsi qu'une analyse et un réglage électrique des équipements de puissance et de commande.

L'alternateur étant de nouveau en maintenance, la remise en service est prévue courant 2026. De plus, certains équipements étant difficiles à approvisionner, des investissements pour le renouvellement

du contrôle-commande de la turbine sont prévus par BRL. Le risque de panne de la turbine est donc plus élevé malgré les investissements déjà engagés.

La remise en service de la turbine n'ayant eu lieu qu'entre décembre 2024 et février 2025, puis entre août 2025 et octobre 2025, l'énergie produite n'est pas à la hauteur de l'objectif fixé.

RHR	2021	2022	2023	2024	2025
kWh produit	4 680 760	4 182 171	0	254 995	804 481
kWh consommé	80 045 561	88 231 600	97 529 330	81 440 529	86 801 583
Part kWh produit / kWh consommé	5,8 %	4,7 %	0	0,3 %	0,9 %
Moyenne glissante / 3 ans	6,7 %	6,3 %	3,5 %	1,6 %	0,4 %

Cet indicateur mesure l'énergie totale consommée pour l'année N par rapport au volume total distribué par le RHR pour l'année N.

QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

LES ENJEUX SUR LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

La qualité de la ressource en eau constitue un enjeu majeur pour le Groupe BRL. À ce titre, BRLE assure le suivi de l'eau prélevée et distribuée afin de veiller au respect des exigences en matière de qualité de l'eau, en fonction des usages. Cette surveillance repose sur un dispositif de contrôles et de mesures réguliers :

- Réalisation de veilles techniques et sanitaires pour surveiller l'émergence de nouveaux risques ;
- Analyses quotidiennes des paramètres clés ;
- Suivi réglementaire et définition d'un programme complémentaire de mesures sur les ouvrages du RHR, comprenant des analyses multi-paramètres réalisées par des laboratoires agréés. Selon les ressources mobilisées, près de 800 paramètres sont surveillés.

En fonction des enjeux et des contextes, des campagnes de prélèvements et de mesures spécifiques ont commencé sur certaines masses d'eau afin de suivre l'évolution de paramètres tels que les radionucléides, cyanobactéries, polychlorobiphényles (PCB) et substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS).

En complément des contrôles sanitaires réglementaires réalisés par l'Agence régionale de santé (ARS) et des autocontrôles menés par BRLE sur la qualité de l'eau, BRL et BRLE mettent en œuvre des **suivis spécifiques afin d'anticiper l'évolution de la qualité de l'eau du Rhône**.

La présence de radionucléides dans l'eau du Rhône fait l'objet d'un suivi régulier, avec l'appui de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Les résultats montrent que la radioactivité observée est majoritairement d'origine naturelle (à l'exception du tritium). Les niveaux de radioactivité sont naturellement plus faibles au printemps et en été, et plus élevés en automne et en hiver. Les variations observées d'une année sur l'autre pour certains radionucléides artificiels sont liées aux rejets des installations nucléaires situées le long du fleuve. Les données les plus récentes ne mettent pas en évidence d'évolution préoccupante. Depuis 2020, un suivi attentif est réalisé sur des cyanobactéries, microorganismes naturellement présents dans les milieux aquatiques (lacs, rivières, canaux). Afin de prévenir tout risque, ce suivi a été renforcé par des procédures claires et partagées, permettant une adaptation rapide en fonction du niveau de vigilance identifié. Les résultats montrent un très faible développement de cyanobactéries potentiellement toxiques sur la ressource Rhône. Aucune alerte n'a été déclenchée en 2025.

Les polychlorobiphényles (PCB) font également l'objet d'un suivi de long terme. Les analyses réalisées en 2025 confirment une baisse progressive et continue de leur concentration dans les sédiments du canal, tendance observée depuis 2007. Par ailleurs, les contrôles réalisés sur l'eau du Rhône, par BRLE et par l'ARS, n'ont détecté aucune concentration de PCB dépassant les limites mesurables en 2025.

Les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) sont surveillées de manière spécifique depuis fin 2022. Leur analyse est intégrée de manière systématique aux contrôles de l'eau (brute et potable) depuis 2025. Les résultats montrent que :

- Sur la ressource Rhône, les concentrations mesurées sont très largement inférieures aux seuils réglementaires ;
- Sur la ressource Orb, aucune trace détectable n'a été mise en évidence ;
- Sur le secteur du karst du Gardon (forage de la Maisonnette), les analyses mettent en évidence une présence globalement faible des PFAS réglementés et des pics ponctuels plus élevés d'acide trifluoroacétique (TFA), sans toutefois faire l'objet de restriction d'usage de la part de l'ARS.

LES MOYENS DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Les dispositifs de suivi de la qualité de l'eau ont été renforcés, notamment grâce à l'acquisition et à l'utilisation d'une station d'alerte mobile. Celle-ci est déployée lors de travaux ou d'événements présentant un risque d'impact sur la qualité d'eau brute des canaux. Entièrement autonome, cette station assure l'analyse en continu de cinq paramètres physico-chimiques avec transmission des données et alertes en temps réel. Par ailleurs, BRLE poursuit actuellement l'expérimentation d'un nouveau capteur de toxicité globale appelé NODE, afin d'évaluer sa pertinence pour renforcer la sécurisation de la qualité des eaux de surface. Ce système, installé sur le site de Tour de Farges (canal Philippe Lamour), en parallèle du truitomètre existant, permet de comparer les deux systèmes et d'évaluer leur efficacité respective.

OCCITANIE : UNE CHARTE POUR UNE GESTION DURABLE DE L'EAU SUR LE RHR

La Charte pour une gestion durable de l'eau sur le Réseau Hydraulique Régional, signée en 2019, définit les objectifs de la décennie à venir en matière de bonne gestion de l'eau. Elle s'inscrit dans un plan d'intervention pour l'eau ambitieux initié par la région Occitanie. Il a pour vocation, d'une part, d'organiser la gestion durable de l'eau, de préserver et de restaurer les milieux aquatiques en harmonie avec le développement économique du territoire, et d'autre part, de prévenir les risques d'inondation. Pour répondre à ces enjeux, six grandes ambitions sont déclinées en actions à mettre en œuvre : la sécurisation et le maillage des ressources, l'innovation en matière de transition numérique, la gestion responsable et économe des ressources en eau, la transition écologique et énergétique, la valorisation d'un foncier équipé sécurisé, la solidarité territoriale et la responsabilité sociétale.

En 2025, les principales actions engagées dans le cadre de la charte sont les suivantes :

- Une politique de déploiement de compteurs de distribution télérelevés, au-delà des seuls secteurs hydrauliques confrontés à une ressource en eau limitée (secteur de la Gardonnenque et secteur de Jouarres) ;
- Une politique d'accompagnement renforcée des irrigants sur les secteurs en tension (Jouarres) ;
- Le pilotage d'une action visant à mettre au point une stratégie innovante d'optimisation des apports en eau en viticulture, financée par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse dans le cadre de son appel à manifestation d'intérêt Eau & climat ;
- Les actions menées dans le cadre de la chaire « Eau, Agriculture et Changement climatique » ;
- La participation à des programmes d'expérimentation agricole en partenariat avec SUDEXPE (station d'expérimentation régionale) ;
- La substitution de plus de 7,2 Mm³ de prélèvements dans les milieux en tension grâce à la mise en service d'Aqua Domitia.

Fin 2025, le Plan de résilience pour l'eau d'Occitanie de la Région Occitanie a été approuvé en Commission eau et prévention des risques. Le Groupe BRL est déjà engagé sur les sujets identifiés dans ce Plan. Les orientations de ce Plan de résilience eau font l'objet d'une déclinaison opérationnelle par BRL et seront inventoriées au cours du premier semestre 2026. Ces actions permettront de constituer une base pour établir une nouvelle Charte pour une gestion durable de l'eau sur le Réseau Hydraulique Régional, sur le même principe que la Charte de 2019.

UN SAVOIR-FAIRE DÉPLOYÉ EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Le Groupe BRL agit également tant à l'échelle nationale qu'à l'International pour répondre aux défis du changement climatique, au travers de compétences développées, notamment, dans le cadre d'études conduites pour le compte de donneurs d'ordres publics (ministères, collectivités, etc.). Les projets confiés concernent essentiellement l'évaluation des impacts potentiels du changement climatique sur l'environnement, les ressources en eau, l'agriculture, le littoral, ainsi que la proposition de solutions d'adaptation à travers l'élaboration de plans d'action, la définition de politiques publiques et l'étude de solutions techniques. BRL intervient principalement pour des bailleurs de fonds et des clients français et internationaux très largement engagés dans la protection de l'environnement et la lutte contre le dérèglement climatique. Les prestations de BRL sont ainsi réalisées en conformité avec leurs exigences contractuelles, dans le respect des valeurs de son actionariat et du Groupe.

3.3

LES MESURES PRISES POUR PRÉSERVER OU RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

En tant que maître d'ouvrage, BRL est conscient des **impacts sur la nature des travaux d'aménagement** du projet Aqua Domitia ou des réseaux hydroagricoles secondaires. Acteur engagé dans la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, le Groupe BRL respecte, dès la conception de ses projets d'investissement, l'article L.122 du Code de l'environnement sur les études d'impact. Celui-ci impose d'intégrer *« les mesures envisagées pour supprimer, réduire et, si nécessaire, compenser les conséquences dommageables pour l'environnement »*.

Le travail mené en étroite collaboration entre le maître d'ouvrage BRL, ses maîtres d'œuvre et la DREAL est un facteur clé pour garantir la qualité du recensement de la faune et la flore, de l'analyse des impacts environnementaux et la définition de pistes pertinentes permettant d'éviter ou de réduire ces impacts. La priorité du Groupe BRL est d'abord d'éviter les impacts environnementaux. Les cahiers des charges des dossiers de consultation des entreprises intègrent donc ces considérations : adaptation des calendriers par rapport au contexte écologique, définition des zones d'emprise et de

préservation des zones sensibles, sessions de formation-sensibilisation à la biodiversité par des écologues des entreprises de travaux intervenant sur les zones à risques, etc. Ces dispositions figurent notamment dans les cahiers des clauses techniques particulières des marchés de travaux.

Par ailleurs, préalablement aux travaux, des actions spécifiques, suivies par un bureau d'études en environnement, sont mises en place par BRL :

- Définition de la méthodologie à suivre pour permettre la réduction des impacts ;
- Recensement des zones à protéger pendant les travaux (repérage des sujets à enjeu) ;
- Déplacement des gîtes à reptiles afin de libérer la zone des travaux.

Ces interventions ont été menées sur la totalité des tracés des canalisations en cours de travaux. Depuis 2021, l'ensemble des travaux réalisés a fait l'objet d'un suivi continu. Toutes les prescriptions environnementales décidées en amont et pendant les travaux ont été respectées par les entreprises. La fixation d'un objectif à 2 % pour cet indicateur répond à l'engagement d'œuvrer pour limiter le plus possible le recours à la compensation, en privilégiant l'évitement et la réduction des impacts environnementaux.

La cible est de limiter au maximum les coûts de la compensation demandés par la DREAL dans les dossiers de financement, en travaillant en amont sur les projets pour éviter et réduire, autant que possible, les impacts environnementaux. Il est donc important que l'indicateur soit le plus proche possible de 0 : moins il y a de mesures compensatoires nécessaires, plus l'indicateur est performant.

En 2025, aucun chantier d'extension de périmètre hydroagricole d'ampleur n'a été réalisé. Cependant, la **démarche d'optimisation permettant d'éviter ou de réduire la totalité des impacts sur la biodiversité** a tout de même été déployée sur les deux projets suivants :

- Projet de maillage entre deux secteurs hydrauliques, avec un linéaire de 1 km de conduite posée ;
- Projet de desserte en eau du site Goodyear, sur les communes de Mireval et Vic-La-Gardiole, avec un linéaire de 3 km de conduite posée.

Dans l'objectif d'éviter et de réduire l'impact de son activité sur les milieux naturels, BRL a engagé l'élaboration d'un **schéma d'amélioration des pratiques pour favoriser la biodiversité sur le patrimoine** qui permettra de faire un diagnostic de la biodiversité et de la gestion des espaces naturels (recensement de la faune et de la flore, analyse des impacts environnementaux) sur le périmètre du RHR. BRL établira ensuite un programme d'action destiné à la mise en place et à la diffusion de pratiques favorables au patrimoine naturel du RHR.

KPI 5 / Engagement environnemental - Éviter-Réduire-Compenser

INDICATEUR	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
Part du budget des mesures compensatoires en matière environnementale par rapport aux montants totaux des projets engagés	NA (pas de nouveau projet en 2023)	NA (pas de nouveau projet en 2024)	NA (pas de nouveau projet en 2025)	Inférieur à 2 %

Le foncier associé au RHR représente une surface d'environ de 1 800 ha, regroupant les parcelles supportant les ouvrages du RHR (canaux, barrages et leur retenue, stations de pompage, usines de traitement d'eau potable, adducteurs de gros diamètres) ou contiguës à ces dernières et quelques parcelles isolées ne supportant pas d'ouvrages. À cette surface s'ajoute la forêt d'Avène (200 ha)*. Les surfaces imperméabilisées ne représentent que 2 % de la surface totale**. Environ 75 % du foncier RHR (1 440 ha) est situé dans des zones à enjeux pour la biodiversité [zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), réservoirs et corridors du schéma régional de cohérence écologique (SRCE)]***.

Utilisation des terres



- 35 % Eau
- 25 % Forêt
- 23 % Agricole
- 15 % Zones humides
- 2 % Surfaces imperméabilisées

BRL est partenaire de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Occitanie depuis 2022. L'objectif de ce partenariat est de développer l'engagement, les projets et les actions au service de la préservation et de la restauration de la biodiversité. À travers cette convention et dans le cadre du déploiement de ses activités pouvant impacter la biodiversité ainsi que sa politique RSE-DD, BRL s'engage à :

- Communiquer avec l'ARB Occitanie sur ses pratiques et sur les projets de recherche qu'elle finance en faveur de la biodiversité ;
- Diffuser les productions de l'ARB Occitanie et promouvoir le programme « Territoire engagé pour la nature » auprès de ses partenaires, sur son territoire d'intervention ;

- Offrir la possibilité à l'ARB Occitanie d'organiser des journées techniques thématiques sur ses sites d'implantation ;
- Intégrer des contenus sur la préservation-restauration de la biodiversité et des espaces naturels dans des documents tels que le Mémento Irrigation Agricole.

Le Groupe BRL contribue, par ailleurs, à la **préservation des territoires et à la protection des biens et des personnes contre les incendies**, en facilitant le raccordement des moyens de défense incendie sur le Réseau Hydraulique Régional pour le compte de la région Occitanie. Un partenariat est en place avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Gard, département particulièrement concerné par le risque incendie avec plus de 50 % du territoire occupé par des forêts, landes ou garrigues, et qui enregistre des températures de plus en plus élevées chaque année. Un partenariat similaire est engagé avec le SDIS de l'Hérault depuis 2022 et avec le SDIS de l'Aude depuis 2024. Une convention avec le SDIS de l'Hérault est également en place pour favoriser les interventions des salarié(e)s de BRL engagé(e)s en tant que sapeurs-pompiers.

BRLI est signataire de la Charte de l'ingénierie pour le climat et la biodiversité de Syntec-Ingénierie, qui remplace depuis 2024 la Charte pour le climat. Dans ce cadre, un référent climat a été désigné pour représenter BRLI au sein des groupes de travail. BRLI a notamment contribué à la construction du livre blanc sur l'écoconception initié par Syntec-Ingénierie. Par ailleurs, BRLI accorde une grande importance à l'intégration des enjeux liés à la biodiversité dans l'ensemble de ses projets. Dans la continuité du challenge biodiversité, qui visait à croiser les regards des équipes sur les enjeux de biodiversité d'une sélection de projets, un questionnement systématique a été mis en place dès le démarrage des nouveaux projets afin de sensibiliser les équipes sur le sujet.

* Article 34 a) de la VSME.

** Article 34 b) de la VSME (zone sur laquelle le sol d'origine a été recouvert (routes, bâtiments, parkings, etc.), la rendant imperméable).

*** Article 33 de la VSME

4 ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS POUR ÊTRE EN CAPACITÉ DE TRANSFORMER LE GROUPE

LA POLITIQUE DE RESSOURCES ET DES RELATIONS HUMAINES DU GROUPE EST MISE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ET DE L'EXCELLENCE, NOTAMMENT DANS L'OPTIQUE D'ALIGNER LA GESTION DES CARRIÈRES ET DES COMPÉTENCES AVEC LES BESOINS EN RESSOURCES DICTÉS PAR LA STRATÉGIE CAP 2025. LA POLITIQUE SOCIALE, ORIENTÉE VERS LA VALORISATION DES RICHESSES HUMAINES, S'INSCRIT AINSI DANS UNE DÉMARCHE CONTINUE VISANT À « MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE », ET S'ARTICULE AUTOUR DES QUATRE AXES SUIVANTS :

- LA SANTÉ AU TRAVAIL ;
- L'INDIVIDU AU CŒUR DE L'ENTREPRISE ;
- LA GESTION DES CARRIÈRES ET DES COMPÉTENCES ;
- L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT.

Notre contribution aux objectifs de développement durable



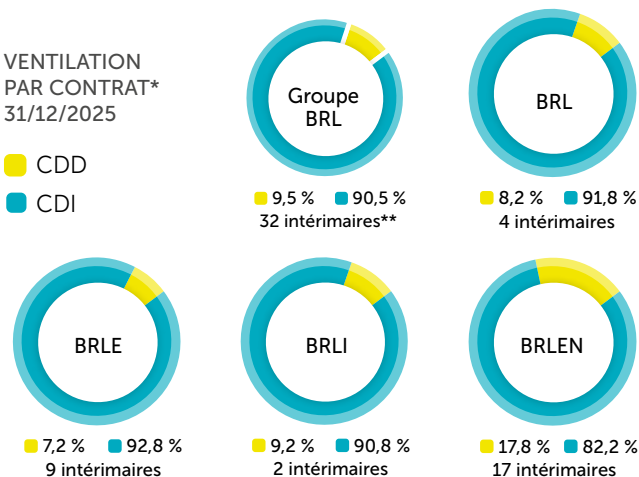
4.1 CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉ(E)S

ORGANISATION DU TRAVAIL

La politique sociale du Groupe BRL place l'individu au cœur de l'entreprise. Elle permet de favoriser des conditions harmonieuses de travail et promeut notamment le respect de règles de fonctionnement et de bienveillance permettant de toujours « mieux travailler ensemble ». Les modalités d'organisation du temps de travail sont différentes entre les sociétés du Groupe, en raison de la nature de leurs activités, et sont définies pour mieux répondre aux exigences du service et des clients.

VENTILATION PAR CONTRAT*
31/12/2025

■ CDD
■ CDI



*Article 39 a) de la VSME (partie 2) **Article 60 de la VSME

CAPACITÉ DE RÉSILIENCE POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS DANS UN ENVIRONNEMENT CONTRAINT

Le KPI 14 mesure la **capacité de résilience du Groupe pour assurer la continuité des activités dans un environnement contraint** (cf. tableau récapitulatif des risques RSE-Enjeux-KPI, item 11). De 2020 à 2022, cet indicateur a permis de mesurer la résistance et

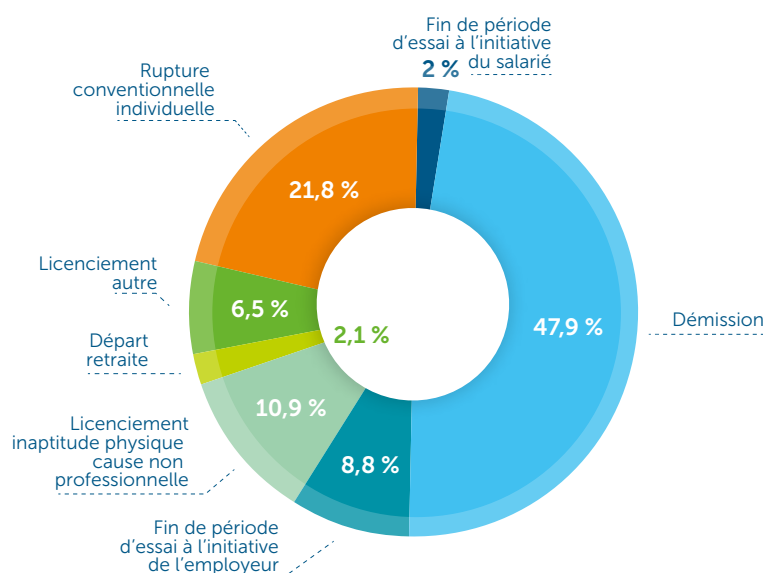
la résilience du Groupe face à la crise sanitaire de la Covid-19 et à la cyberattaque de type « ransomware » dont le Groupe BRL a été victime en 2023. En 2025, en l'absence de crise, cet indicateur n'a pas été « activé ».

FIDÉLISATION DU PERSONNEL

KPI 6 / Fidélisation du personnel*

INDICATEUR	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
Nombre de fin de CDI de l'année n x 100 / Nombre total de CDI au cours de l'année (ETP)	Groupe : 9,71 % BRL : 6,18 % BRLE : 8,91 % BRLI : 9,85 % BRLN : 14,93 %	Groupe : 8,17 % BRL : 4,81 % BRLE : 5,92 % BRLI : 6,98 % BRLN : 21,23 %	Groupe : 7,10 % BRL : 8,12 % BRLE : 4,59 % BRLI : 6,09 % BRLN : 16,13 %	< 10 (taux Groupe)

*Article 40 de la VSME



LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

SANTÉ AU TRAVAIL

Mesures déployées par le Groupe en matière de prévention

La promotion de la santé au travail, un des volets clés de la politique sociale, constitue un engagement fort du Groupe BRL, et notamment la **prévention des risques psychosociaux (RPS)**, enjeu stratégique et managérial essentiel.

Ainsi, la démarche de prévention des RPS engagée dès 2012 s'est matérialisée en 2020 par la signature d'une Charte sur la santé et la sécurité au travail. Après une phase de pilotage au niveau du Groupe, des actions ont été étudiées et conduites conjointement avec chaque commission santé-sécurité et conditions de travail (CSSCT) des filiales, qui ont notamment intégré l'identification et la prévention des RPS dans leurs documents uniques d'évaluation des risques (DUER). Par ailleurs, des initiatives sont déjà déployées en vue d'améliorer la communication entre les équipes, de mieux organiser la diffusion de l'information, d'harmoniser les compétences des managers et de cibler les priorités de formation en matière de sécurité.

Des actions sont régulièrement menées pour **promouvoir et favoriser la santé, et garantir la sécurité au travail**, notamment en matière de :

- Participation à des ateliers de sensibilisation organisés par les services de prévention et de santé au travail (SPST) et diffusion d'informations sur l'Intranet du Groupe ;

• Prévention des risques :

- Prévention en matière de santé mentale : afin de mieux accompagner et informer les salarié(e)s, les membres de la Direction des ressources humaines et les référent(e)s harcèlement sexuel, agissements sexistes et actes de discrimination ont été formés aux premiers secours en santé mentale en 2025. Une nouvelle rubrique Intranet dédiée a également été créée afin de mettre à disposition des informations simples et concrètes ;
- Prévention des troubles musculosquelettiques : des études de postes sont réalisées par un ergonome lorsqu'un besoin est recensé, tant pour les salarié(e)s travaillant sur écran que pour les salarié(e)s travaillant sur le terrain. Des sessions de sensibilisation à l'ergonomie peuvent également être organisées sur la base du volontariat.
- Droit à la déconnexion numérique : un suivi du flux des courriels est effectué mensuellement par la Direction des systèmes d'information du Groupe, et une analyse de ces flux a lieu lors de chaque CSSCT des sociétés du Groupe BRL ;

- Mise en place d'un parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants : il comprend diverses actions d'aide et d'accompagnement pour faciliter l'adaptation du (de la) collaborateur(trice) à son environnement professionnel.

Par ailleurs, le Groupe participe régulièrement aux actions de sensibilisation menées au travers de campagnes nationales sur la santé publique. En 2025, BRL s'est notamment attaché à :

- **Sensibiliser ses salarié(e)s aux cancers du sein et de la prostate**, dont le dépistage précoce permet une meilleure efficacité de traitement (campagnes nationales Octobre rose et Movember). Différents supports de prévention et d'information ont été diffusés sur l'Intranet. Dans le cadre de son mécénat avec l'Institut du cancer de Montpellier (ICM), le Groupe BRL a proposé à ses collaborateur(trice)s une animation Ateliers Sport Break, au cours de laquelle ils (elles) ont été sensibilisé(e)s à la prévention des cancers du sein et de la prostate à travers des ateliers ludiques (simulation d'autopalpation, signaux à identifier, chiffres clés, etc.).

Des kits de sensibilisation à l'autopalpation, confectionnés par l'association nîmoise Belle et Rose ont également été mis à la disposition des salarié(e)s ;

- **Promouvoir l'arrêt du tabac**, en partenariat avec la campagne nationale de Santé publique France du #MoisSansTabac. Une Charte d'engagement a été signée par le Groupe en 2019 avec l'ICM, ambassadeur du #MoisSansTabac pour l'Occitanie orientale. Des communications ont ainsi été proposées via l'Intranet et des kits de sensibilisation (pourquoi arrêter de fumer, comment se faire aider, grossesse sans tabac, etc.) ont été mis à la disposition des collaborateur(trice)s ;
- Dès 2013, le Groupe a confirmé son engagement dans **la lutte contre les violences conjugales** en signant la Charte régionale contre les violences faites aux femmes. Face à l'augmentation du risque de violences liée aux confinements successifs depuis 2020, le Groupe BRL a décidé d'aller plus loin en signant également la charte CEASE (du réseau européen d'entreprises engagées contre les violences conjugales). À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le Groupe a souhaité relayer, à ses collaborateur(trice)s, la course caritative organisée par l'association du Master de droit des affaires de la faculté de droit, économie et gestion de Nîmes, au profit de l'association Actions contre les violences intra-familiales. Cet évènement vise à promouvoir l'action de la clinique juridique d'accompagnement des victimes des violences intrafamiliales ;
- Afin de **lutter contre la précarité hygiénique**, le siège de BRL dispose de distributeurs de secours de protections périodiques gratuites.

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La sécurité des collaborateur(trice)s constitue également une priorité pour le Groupe BRL, dont **l'ambition est de tendre vers le « zéro accident »**. Pour y parvenir et développer une culture de la sécurité à tous les niveaux, de nombreuses actions sont menées au sein de chaque entité : sensibilisation des managers à la sécurité et aux RPS dans le cadre du Parcours Manager, définition d'une politique de prévention des risques dans chaque filiale, identification et analyse des causes des accidents pour éviter la récurrence, déploiement de formations en matière de sécurité des collaborateur(trice)s terrain, etc. Un Programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact) est également établi au sein de chaque société, en concertation avec les élus de la CSSCT, au regard des risques identifiés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Dans ce cadre, une campagne de sensibilisation au risque routier a été réalisée en 2025 au niveau du Groupe BRL au cours de la semaine nationale de la sécurité routière. Le Groupe BRL est par ailleurs signataire de l'appel national des employeurs en faveur de la sécurité routière et a, à ce titre, pris des engagements pour la sécurité des salarié(e)s sur les routes. Depuis décembre 2021, BRLE est certifié ISO 45001. Certification relative à la mise en place d'un système de management de la santé et sécurité au travail, elle reconnaît la qualité des processus déployés au sein de l'entreprise. Les audits de suivi, réalisés début 2025 et début 2026, ont permis de valider plusieurs points d'améliorations dont la réalisation de simulations d'accidents jusqu'aux premiers soins ou la prise en compte du facteur humain dans le DUERP. Quarante-huit fiches de « presque accidents » ont été ouvertes en 2025, signe de la vitalité de la démarche de prévention.

Dans le cadre de ses engagements en matière de santé et sécurité au travail, BRLI porte une attention particulière à la protection de ses collaborateur(trice)s lors des déplacements professionnels et des interventions sur le terrain. La note « Consignes de sécurité - intervention sur un chantier et lors de visites de terrain » a été actualisée afin d'harmoniser les pratiques et de renforcer la prévention des risques lors des activités sur site. La note relative aux consignes de sécurité applicables aux missions à l'étranger a également été mise à jour afin de rappeler le caractère obligatoire de l'enregistrement sur les plateformes dédiées (telles qu'Amarante ou Safeture), garantissant un meilleur suivi des collaborateur(trice)s et une capacité d'intervention renforcée en cas de besoin. La communication sur les risques sanitaires et les précautions essentielles à adopter lors des voyages à l'étranger a également été renouvelée. Pour accompagner au mieux les collaborateur(trice)s, des référents ont été nommés (sécurité et santé, voyages, gestion) et un guide de préparation au voyage a été publié afin de renforcer la prévention tout en garantissant une réactivité maximale en cas de besoin.

Afin de mesurer ses performances en matière de sécurité, le Groupe suit plusieurs indicateurs clés de performance :

KPI 7 / Suivi de la sécurité au travail

INDICATEURS	2023	2024	2025	OBJECTIFS 2025
KPI 7.1 : Taux de fréquence des accidents du travail*	Groupe : 13,02 BRL : 8,21 BRLE : 16,32 BRLI : 2,90 BRLN : 30,47	Groupe : 10,86 BRL : 0 BRLE : 12,42 BRLI : 0 BRLN : 46,19	Groupe : 24,02 BRL : 14,43 BRLE : 20,88 BRLI : 5,47 BRLN : 88,10	< 25 (Taux Groupe)
KPI 7.2 : Taux de gravité des accidents du travail	Groupe 0,67 BRL : 2,01 BRLE : 0,34 BRLI : 0,01 BRLN : 1,83	Groupe : 0,52 BRL : 0 BRLE : 0,19 BRLI : 0 BRLN : 3,43	Groupe : 0,47 BRL : 1,65 BRLE : 0,21 BRLI : 0,02 BRLN : 1,23	< 0,36 (Taux Groupe)

Le taux de fréquence mesure le nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées sur une année.

Le taux de gravité mesure le nombre de jours d'arrêt par million d'heures travaillées sur une année.

*Article 41 a) de la VSME (partie 1)

	NOMBRE D'ACCIDENT DU TRAVAIL*	NOMBRE DE DÉCÈS**
BRL	2	0
BRLE	9	0
BRLI	2	0
BRLN	13	0
Groupe BRL	26	0

*Article 41 a) de la VSME (partie 2)

** Article 41 b) de la VSME

En 2025, le **taux de fréquence** du Groupe BRL est en hausse par rapport à 2024, avec 26 accidents du travail contre 11 en 2024. Le **taux de gravité** du Groupe est en baisse (0,52 en 2024 à 0,47 en 2025), avec 507 jours

en 2025 en contre 523 en 2024, soit une moyenne par accident du travail de 19,5 jours d'arrêt en 2025 contre 47,54 en 2024.

4.2 LES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS AU CŒUR DU DIALOGUE SOCIAL

UN DIALOGUE SOCIAL RICHE ET DYNAMIQUE

Le Groupe BRL veille à la **dynamique de la négociation collective et à la qualité du dialogue social**, qui contribuent au renforcement de la cohésion, à la mise en œuvre des politiques de ressources humaines et à la performance économique du Groupe.

Afin d'organiser et de planifier, dans un cadre pluriannuel, la méthode de réunion et de discussion en vue de la négociation collective portant sur l'ensemble des thèmes obligatoires prévus par le Code du travail, un accord collectif a été conclu au niveau de l'UES BRL en 2025.

Les négociations annuelles obligatoires 2025 (NAO), portant sur les salaires, la rémunération et la mobilité durable ont été conduites dans les délais et ont donné lieu à la conclusion d'un accord pour chacune des sociétés du Groupe. L'ensemble des salarié(e)s du Groupe perçoit un salaire au moins égal au minimum conventionnel*, étant précisé que tou(te)s les salarié(e)s du Groupe relèvent de la convention collective applicable au sein de leur société d'appartenance**.

* Article 42 a) de la VSME

**Article 42 c) de la VSME (BRL et BRLI : convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils/BRLE : convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement/BRLN : convention collective nationale des entreprises du paysage)

En 2025, les accords relatifs au compte épargne temps (CET) des sociétés BRL et BRL Ingénierie ont été renégociés, modernisant ainsi le dispositif applicable. Les partenaires sociaux reconnaissent le CET comme un outil d'aménagement du temps de travail et un outil d'épargne permettant la réalisation de projets individualisés, contribuant par ailleurs à favoriser l'équilibre entre les vies professionnelles et personnelles du salarié, ou d'organiser la cessation d'activité professionnelle. Un nouvel accord relatif à l'aménagement du temps de travail a en outre été conclu au sein de la société BRLE, modernisant les accords précédemment en vigueur et redéfinissant les modes d'organisation du travail possibles au niveau de l'entreprise, ainsi que les garanties destinées à faciliter l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle des salarié(e)s, et à préserver leur santé et leur sécurité.

Par ailleurs, l'accord relatif à l'expérimentation du télétravail au sein du Groupe BRL a été prolongé d'un an, afin de parfaire les retours d'expérience relatifs à cette organisation de travail, avant la mise en place d'un accord pérenne.

Au total, dix accords ont été conclus en 2025, toutes sociétés confondues, dont deux accords Groupe, après 29 réunions de négociations. Huit ont été signés par l'ensemble des syndicats. Par ailleurs, l'accord relatif à l'aménagement du temps de travail de la société BRLE a été signé par une organisation syndicale représentative (OSR) sur deux et l'accord sur l'ensemble des thèmes de la négociation collective obligatoire au sein de l'UES BRL, par deux OSR sur trois.

KPI 8 / Qualité du dialogue social

INDICATEUR	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
Nombre d'accords signés par tous les syndicats par rapport au nombre d'accords négociés au niveau de l'UES BRL	90 % (10 accords)	83,3 % (15 accords)	80 % (8 accords)	80 %

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE L'AGILITÉ DES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

La stratégie CAP 2025 (2022 à 2025) définit une politique pluriannuelle de formation s'articulant autour des axes suivants :

- **La préservation du bien-être, de la santé et de la sécurité au travail ;**
- **L'adaptation ou le développement des compétences métiers, comportementales ou digitales** face à l'évolution des métiers et aux enjeux de chaque société ;
- **L'acquisition de nouvelles compétences** en réponse aux besoins de transformation du Groupe et aux aspirations d'épanouissement et d'accomplissement professionnel des collaborateur(trice)s.

Conforme à la déclinaison de CAP 2025, le Plan de développement des compétences pluriannuel 2023-2025 s'articule autour de cinq priorités :

- **Priorité 1 : le développement des compétences métiers, techniques, de l'efficacité personnelle et collective**

En 2025, 145 collaborateur(trice)s en CDI ont suivi au moins une formation liée au développement de leurs compétences métiers, notamment dans les domaines suivants :

- Renforcement des compétences en mécanique préventive pour les équipes Mécanique de BRLE afin d'anticiper la gestion de la maintenance, formation

de supervision de chantier, formation sur le logiciel de gestion de maintenance assistée par ordinateur (28 personnes), renforcement des compétences sur l'automate de télégestion SOFREL pour les techniciens grands ouvrages hydrauliques (6 personnes) ;

- Renforcement des compétences des équipes RH via deux grands axes : mise en œuvre de la GEPP et recruter sans discriminer ;
- Perfectionnement des compétences des équipes en charge des fonctions support par le suivi de formations juridiques principalement tournées vers les marchés publics (procédures achats, Code des marchés publics), ainsi que le perfectionnement paie (3 personnes) ou encore le droit social ;
- Perfectionnement des équipes de BRLI sur les sujets d'environnement : les solutions fondées sur la nature (8 stagiaires), la préservation de la biodiversité (5 stagiaires). Des formations ont également été mises en place pour appréhender plusieurs sujets techniques en lien avec le génie civil (4 stagiaires) ou encore l'hydrogéologie (11 stagiaires). Pour faire face aux évolutions technologiques de ces dernières années, 8 collaborateur(trice)s ont reçu une formation en pilotage de drone.

De plus, 22 collaborateur(trice)s, toutes sociétés confondues, ont suivi une formation en langues étrangères (anglais, espagnol, portugais, arabe) (440 heures), et 79 collaborateur(trice)s ont reçu une formation en perfectionnement informatique (soit 856 heures de formation).

Ces formations liées au développement des compétences métiers (y compris les langues étrangères et l'informatique) représentent **43 % des dépenses totales du plan 2025**.

Dans le cadre du développement des compétences en efficacité personnelle et collective, le Groupe a déployé des formations autour de :

- La gestion du stress (7 collaborateur(trice)s) ;
- Gagner en aisance professionnelle (12 collaborateur(trice)s) ;
- Renforcer son leadership et ses compétences relationnelles.

En 2025, 15 collaborateur(trice)s ont suivi des formations spécifiques destinées aux représentants du personnel (formation CSSCT et administrateur salarié).

• **Priorité 2 : le management**

Déployé depuis 2017 au sein du Groupe afin d'accompagner les managers dans la gestion opérationnelle de leurs équipes, le programme Parcours Manager (environ quinze jours sur une période de trois à cinq ans pour les managers récemment promus) a été poursuivi par 40 d'entre eux sur les modules suivants :

- Conduite d'entretien annuel (8 stagiaires) ;
- Efficacité relationnelle (15 managers ont intégré le Parcours Manager) ;
- Fondamentaux du management et gestion des conflits (21 managers) ;
- Conduite du changement (12 collaborateur(trice)s).

Ces quatre actions de formation représentent 921 heures de formation.

Le Parcours Manager est systématiquement suivi par les managers nouvellement nommés ou recrutés afin de leur donner un socle de connaissances communes. Il est également ouvert, sur la base du volontariat, aux managers déjà en place. Certains modules tels que la conduite d'entretien annuel, la conduite de l'entretien professionnel, la prévention des RPS, l'égalité de traitement ou encore l'efficacité relationnelle sont périodiquement suivis par les managers et/ou directeur(trice)s de projet.

Par ailleurs, 12 managers ont bénéficié d'un coaching individuel pour les accompagner dans le développement de leur posture managériale. Deux managers ont également participé à une formation spécifique sur la gestion des conflits.

• **Priorité 3 : l'adaptation des organisations du travail aux nouvelles modalités de réalisation des activités**

Pour faire face aux évolutions technologiques des dernières années, 16 collaborateur(trice)s ont reçu une formation en lien avec l'intelligence artificielle (IA) (dont 10 formations sur l'IA juridique et 6 sur l'IA technique).

Enfin, dans le cadre des évolutions du métier de fontainier, 16 collaborateur(trice)s ont été formé(e)s à l'utilisation de la plateforme télérelève en anticipation de la transformation progressive de leur activité actuelle.

• **Priorité 4 : l'égalité de traitement et le respect de la diversité**

Après la mise en place du plan d'action 2021-2022 qui a permis la sensibilisation de 127 managers à l'égalité de traitement et à la non-discrimination, des actions complémentaires visant à soutenir l'épanouissement professionnel ont été déployées, entre autres :

- 36 collaborateur(trice)s ont suivi un module de formation « Préparation à la retraite » ;
- 7 collaborateur(trice)s ont suivi une action de formation à la gestion du stress et des émotions ;
- Plusieurs collaborateur(trice)s ont suivi les modules « Développement de la confiance en soi », « Lâcher prise », « Affirmation de soi », « Développement de l'assertivité ».

• **Priorité 5 : la santé et la sécurité au travail**

Développer la culture de prévention des risques et des bonnes pratiques liées à la santé et à la sécurité au travail repose sur la mise en place d'actions concrètes et régulières (formations, habilitations, exercices d'évacuation, sensibilisation aux gestes et postures), afin d'ancrer durablement les bons réflexes et de garantir un environnement de travail sécurisé. Une grande campagne de formation d'équipier incendie a été mise en place en 2025 pour l'ensemble des collaborateur(trice)s du Groupe. À ce titre, 151 collaborateur(trice)s ont reçu cette formation.

En 2025, 19 salarié(e)s du Groupe BRL (membres de la Direction des ressources humaines et référent(e)s harcèlement sexuel, agissements sexistes et actes de discrimination) ont été formé(e)s par la Croix-Rouge aux premiers secours en santé mentale. Cette démarche vise à mieux prévenir ces situations et à agir de manière adaptée (repérer les signaux faibles, adopter une posture d'écoute bienveillante, orienter vers les dispositifs d'accompagnement appropriés). Au total, l'ensemble des formations relatives à la sécurité et aux habilitations représentent 3 702 heures et concernent 342 collaborateur(trice)s et 27 % des dépenses totales.

KPI 9 / Évolution des compétences

INDICATEUR	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
Nombre de salarié(e)s en CDI formé(e)s sur l'année N / Nombre de salarié(e)s en CDI au 31/12/N	Groupe : 65 % BRL : 56 % BRLE : 85 % BRLI : 55 % BRLN : 43 %	Groupe : 69 % BRL : 75 % BRLE : 81 % BRLI : 58 % BRLN : 56 %	Groupe : 74 % BRL : 90 % BRLE : 77 % BRLI : 63 % BRLN : 72 %	Au moins 55 % (taux Groupe)

	NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION PAR SALARIÉ(E) (CDI)*	NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION POUR LES FEMMES	NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION POUR LES HOMMES
Groupe BRL	20	18	21,5
BRL	18	20	16
BRLE	23	20,5	24
BRLI	18	14	20
BRLN	17	14,5	17

*Article 42 d) de la VSME

En 2025, le Groupe a dispensé **9 881 heures** de formation et formé 74 % de son effectif CDI (soit 491 collaborateur(trice)s), soit plus que l'objectif fixé en 2025. Le Groupe a consacré **2,31 %** de sa masse salariale à la formation.

Le recours aux formations digitales (e-learning) et à distance reste minoritaire : 43 collaborateur(trice)s ont suivi des formations à distance, tous domaines confondus, représentant 600 heures.

Au-delà de ces indicateurs, qui prennent en compte uniquement les salarié(e)s en CDI, le Groupe a accompagné 16 collaborateur(trice)s en contrat temporaire (CDD, alternants, stagiaires) dans le développement de leurs compétences. Cet effort représente 238 heures de formation.

4.3

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT, DIVERSITÉ ET INCLUSION

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La **promotion de l'égalité de traitement dans le respect des diversités**, à toutes les étapes de la gestion des ressources humaines, est **au cœur de la politique de ressources humaines du Groupe**.

Consciente des enjeux liés à l'égalité professionnelle femmes-hommes, la Direction générale du Groupe BRL a défini une politique volontariste dès 2012. Cet engagement s'appuie sur une véritable démarche managériale, déployée collégalement par la Direction des ressources humaines et la Direction juridique et responsabilité sociétale, avec l'implication des directions de chaque société.

Le dialogue régulier et constructif avec les représentants du personnel encourage l'ensemble des parties prenantes à poursuivre leurs actions pour améliorer encore l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes travaillant au sein du Groupe.

Succédant au précédent accord signé en 2019, l'accord collectif actuellement en vigueur sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'UES BRL est applicable depuis le 1^{er} juillet 2023 pour une durée de quatre ans. Il s'articule autour de cinq thèmes majeurs, auxquels sont associés des objectifs de progression, des actions et des moyens : la rémunération effective, l'embauche, la promotion professionnelle et les parcours professionnels, les conditions de travail et la sécurité au travail, l'équilibre vie privée et vie professionnelle. Cet accord fait, par ailleurs, l'objet d'un suivi annuel par la Commission égalité composée d'elu(e)s et de membres de la Direction du Groupe.

En outre, pour la sixième année consécutive, le Groupe a publié les résultats des **index de l'égalité professionnelle des sociétés de l'UES**. Pour l'année de référence (1^{er} juin 2024 - 31 mai 2025), l'index d'égalité professionnelle du Groupe BRL atteint un score de 88 points sur 100, témoignant de son engagement continu en la matière.

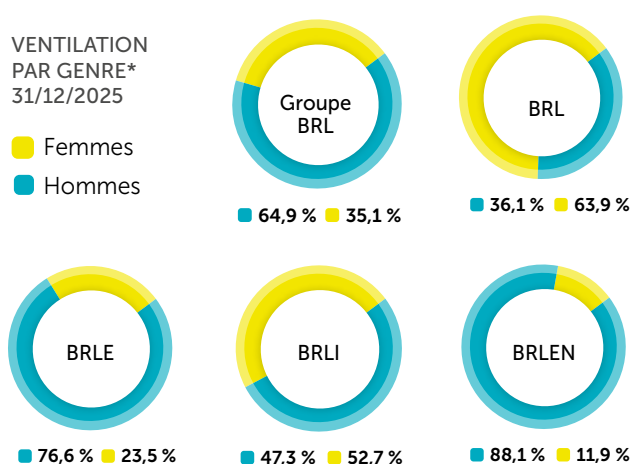
2025	INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES	ÉCART DE RÉMUNÉRATION FEMMES-HOMMES DANS L'INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE	ÉCART DE POURCENTAGES DE RÉMUNÉRATION ENTRE SES SALARIÉ(E)S FÉMININS ET MASCULINS*
Groupe BRL	88/100	38/40	≤ 2 %
BRL	93/100	38/40	≤ 2 %
BRLE	91/100	36/40	≤ 4 %
BRLI	91/100	36/40	≤ 4 %
BRELEN	Non calculable	Non calculable	Non calculable

*Article 42 b) de la VSME (décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et relatives à la lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail - Annexe 1)

Depuis 2012, le Groupe BRL a créé l'Observatoire de la mixité et de l'égalité femmes-hommes. Animé par la Direction juridique et RSE, cet outil complète les plans d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes. L'Observatoire rend compte à la Direction du Groupe en publiant un bilan annuel de son action. En veillant au déploiement des bonnes pratiques d'égalité et en formulant des propositions, l'Observatoire de BRL contribue à renforcer l'égalité professionnelle.

VENTILATION PAR GENRE* 31/12/2025

■ Femmes
■ Hommes



*Article 39 b) de la VSME

Évolution de la présence des femmes dans les Conseils d'administration du Groupe*

	2023	2024	2025	COMPOSITION AU 31/12/2025
BRL	30 %	40 %	40 %	8 femmes sur 20 membres
BRLE	33 %	50 %	50 %	2 femmes sur 4 membres
BRLI	33 %	50 %	50 %	2 femmes sur 4 membres
BRELEN	33 %	50 %	50 %	2 femmes sur 4 membres

*Article 65 de la VSME

Évolution de la présence des femmes dans les instances de direction du Groupe*

	2023	2024	2025	COMPOSITION AU 31/12/2025
COMEX Groupe	17 %	17 %	17 %	1 femme sur 6 membres
CODIR BRL	38 %	38 %	38 %	3 femmes sur 8 membres
CODIR BRLE	43 %	50 %	50 %	3 femmes sur 6 membres
CODIR BRLI	5 %	22 %	25 %	2 femmes sur 8 membres
CODIR BRELEN	0 %	20 %	20 %	1 femme sur 5 membres

*Article 59 de la VSME

Le Groupe BRL s'est doté de **dix référent(e)s harcèlement sexuel, agissements sexistes et actes de discrimination (HSASD)** : l'UES BRL a désigné une référente et le CSEC, ainsi que les CSE de chaque société, ont désigné un binôme femme-homme de référents parmi leurs membres, permettant ainsi de diversifier les modalités d'accompagnement.

Les référent(e)s HSASD sont chargé(e)s d'orienter, d'informer et d'accompagner les salarié(e)s en matière de lutte contre toute forme de harcèlements sexuel, d'agissement sexiste ou d'acte de discrimination.

Le Groupe BRL était de nouveau présent aux Elles de la Science 2025 au Muséum d'histoire naturelle de Nîmes, journées de sensibilisation et de rencontres qui ont pour objectif de promouvoir les sciences auprès des collégiens et de lutter contre les inégalités filles-garçons dans les filières scientifiques. Deux collaboratrices (BRL, BRLI) sont intervenues auprès des élèves afin de partager leur intérêt pour la science et leur parcours, lors d'ateliers de face-à-face.

UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

La Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020, a réformé l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap. Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap est resté fixé à 6 % de l'effectif de l'entreprise, mais les modalités de l'obligation ont été ajustées. La déclaration est faite mensuellement au travers de la DSN et l'éventuelle contribution est versée au mois de mai de chaque année.

La Direction générale du Groupe a intégré dans la stratégie CAP 2025, puis VIA 2030, une vision inclusive du handicap au sein des sociétés, déclinée dans les politiques RSE-DD et sociale du Groupe. À ce titre, la Direction des ressources humaines et la Direction juridique et responsabilité sociétale mettent en œuvre des actions visant à favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap au sein du Groupe, tout en agissant sur la culture d'entreprise, pour permettre un changement de regard collectif et individuel. Des actions concrètes sont donc menées régulièrement :

- Accompagnement des collaborateur(trice)s en situation de handicap : étude de poste en collaboration avec le service de prévention et santé au travail (SPST) et Cap emploi (qui accompagne les personnes handicapées dans l'emploi et leurs employeurs) ;
- Suivi des dossiers Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- Poursuite du développement de l'accessibilité des sites du Groupe BRL ;
- Participation au réseau référent(e)s handicap de l'AGEFIPH ;
- Promotion d'une politique de recrutement handicapant (communication) et recours à des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) pour réaliser des prestations au sein du Groupe BRL (espaces verts notamment) ;
- Informations régulières des salarié(e)s du Groupe BRL sur les démarches liées aux handicaps visibles et invisibles (courriels, affichages, sensibilisations) ;
- Participation à l'Activ'challenge organisé par l'AGEFIPH au cours duquel 540 modules ont été réalisés par les salarié(e)s participants, plaçant le Groupe BRL à la 124^e place sur 1 231 entreprises françaises concourant au challenge. Pendant trois semaines, les salarié(e)s ont ainsi relevé des défis en ligne sur l'emploi et le handicap, permettant de renforcer la cohésion et de sensibiliser au handicap en entreprise ;
- Participation à la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) : le Groupe BRL s'est retrouvé sur le podium de l'Handi Challenge 2025 en Occitanie auquel trois équipes de salarié(e)s du Groupe ont participé ;
- Participation à la journée nationale du Duoday avec l'accueil de deux personnes en situation de handicap au sein du siège social à Nîmes, en duo avec deux salarié(e)s volontaires. La participation du Groupe BRL à cette journée renforce l'exemplarité de la politique sociale du Groupe BRL déjà engagée, témoigne de son engagement en faveur de l'inclusion et de son ouverture à la diversité et au handicap en particulier ;
- Engagement du Groupe BRL dans le réseau Activateur de progrès de l'AGEFIPH, au sein duquel les participants partagent la conviction que le handicap constitue un formidable levier d'innovation en faveur d'un modèle plus inclusif apte à répondre au défi commun de l'égalité des chances ;
- Soutien à l'opération Brioches, campagne nationale de collecte de dons menée par l'UNAPEI (association nationale de représentation et de défense des intérêts des personnes en situation de handicap). Un stand de vente, tenu par les bénévoles de l'association et installé au siège de BRL, a permis de collecter des fonds pour la construction, la rénovation et l'acquisition de matériels pour les personnes en situation de handicap du Gard ;
- Accueil d'un stagiaire atteint de trisomie 21 au restaurant d'entreprise, pour six semaines.

Le Groupe BRL est également doté d'un référent handicap, chargé d'orienter, informer et accompagner les personnes en situation de handicap. Celui-ci a reçu une formation dédiée et participe en interne au déploiement de la politique sociale relative au handicap, issue des concertations entre la Direction et les instances représentatives du personnel. En désignant un référent handicap au sein du Groupe BRL, ce dernier permet aux salarié(e)s en situation de handicap de solliciter un tiers de confiance en mesure de les renseigner, de les accompagner dans leurs démarches et de faire le lien avec les différents acteurs internes et externes.

L'amélioration du taux du Groupe en 2025 par rapport à 2024 s'explique principalement par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) au sein de BRL et BRLI. La variation du nombre de BOETH est liée aux entrées et sorties de salarié(e)s et à l'attribution de nouveaux titres de BOETH en cours de carrières pour des collaborateur(trice)s déjà présent(e)s dans le Groupe. Cela traduit l'efficacité des actions conduites en faveur des salarié(e)s en situation de handicap.

KPI 10 / Lutte contre les discriminations

INDICATEUR	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
Taux de salarié(e)s en situation de handicap par société	Groupe : 4,67 % BRL : 8,66 % BRLE : 5,40 % BRLI : 1,83 % BRLN : 5,70 %	Groupe : 5,01 % BRL : 8,93 % BRLE : 6,28 % BRLI : 2,33 % BRLN : 4,35 %	Groupe : 5,11 % BRL : 10,23 % BRLE : 5,66 % BRLI : 3,04 % BRLN : 3,59 %	6 % (chaque société)
Moyenne sur 3 ans :	Groupe : 4,46 % BRL : 6,6 % BRLE : 5,13 % BRLI : 1,23 % BRLN : 8,25 %	Groupe : 4,6 % BRL : 7,9 % BRLE : 5,55 % BRLI : 1,77 % BRLN : 5,71 %	Groupe : 4,93 % BRL : 9,27 % BRLE : 5,78 % BRLI : 2,40 % BRLN : 4,55 %	Moyenne à 3 ans de l'année N > à moyenne à 3 ans de l'année N-1

Nombre de salarié(e)s en situation de handicap en ETP et objectif de chaque société

SOCIÉTÉ	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
BRL	7,28	7,68	9,09	5,33
BRLE	13,67	16,18	15,11	16
BRLI	4	5,23	6,72	13,2
BRLN	5,45	4,08	3,36	5,6

LE DÉVELOPPEMENT DE LA MIXITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Malgré la suppression de l'obligation du contrat de génération depuis 2017, à la suite de la réforme du Code du travail, la Direction et les organisations syndicales représentatives ont partagé le constat de la pertinence de l'ancien dispositif au regard des ambitions de la stratégie CAP 2025.

Conscientes de l'enjeu que représentent la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ainsi que les attentes sociales des salarié(e)s, jeunes et seniors, **un accord intergénérationnel a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2022 pour quatre ans.** Le cadre de mesures au niveau de l'UES BRL a été actualisé, en valorisant les bonnes pratiques existantes et en définissant de nouvelles actions pour répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser l'insertion durable des jeunes de moins de 26 ans dans l'emploi ;
- Favoriser l'insertion des salarié(e)s en situation de handicap ;
- Maintenir dans l'emploi les salarié(e)s seniors âgé(e)s de plus de 56 ans ;
- Accompagner la cessation d'activité en fin de carrière, dans le respect des intérêts partagés de l'entreprise et des salarié(e)s ;
- Assurer la transmission des savoirs et des compétences intergénérationnels.

Cet accord intègre également les nouveaux enjeux, tant en matière de composition de ses effectifs que d'activités. Il s'inscrit pleinement dans le déploiement de la stratégie CAP 2025 qui définit les priorités de transformation et les nouvelles solutions technologiques nécessaires à l'adaptation du Groupe BRL face aux défis climatiques, sociétaux, économiques.

Pour adresser les grands enjeux de CAP 2025, il a été défini un socle de six priorités stratégiques auquel l'accord apporte sa contribution sur les axes suivants :

- Attirer les jeunes talents, à tous les niveaux de formation, d'origine et de diversité de parcours, en proposant des parcours professionnels motivants et fondés sur leur employabilité dans la société d'embauche, avec la possibilité de mobilité dans le Groupe ou éventuellement en externe ;
- Apporter une alternative organisationnelle en matière de conditions de travail et renforcer les actions relatives à l'amélioration des équilibres entre vie privée et vie professionnelle ;
- Contribuer à une meilleure qualité globale de vie au travail dans les sociétés du Groupe et permettre ainsi la valorisation de l'image de marque employeur de BRL, facteur essentiel d'attractivité ;
- Permettre de proposer une amélioration ou une adaptation des conditions de travail à l'embauche de personnes en situation de handicap ou face à des difficultés de santé ;
- Faciliter le maintien dans l'emploi des seniors en offrant des modalités d'adaptation de leurs activités, en reconnaissant la richesse de leurs expériences, en croisant les savoir-faire et savoir-être des générations juniors et seniors et en organisant les modalités de transmission des savoir-faire dans une orientation « d'entreprise apprenante ».

L'accord confirme la volonté de mettre la cohésion intergénérationnelle au service de la performance durable du Groupe, de développer les compétences des salarié(e)s tout au long de la carrière dans un cadre innovant et d'en capitaliser les effets positifs sur l'organisation et les conditions de travail des salarié(e)s concerné(e)s.

Plus spécifiquement, les mesures retenues en faveur des moins de 26 ans visent à :

- Fixer des objectifs chiffrés en matière d'embauche (promotion de l'alternance, des stages et CDI) ;
- Définir des modalités d'intégration, de formation et d'accompagnement (entretien d'accueil RH, livret d'accueil, désignation d'un référent ou tuteur, journée d'intégration, entretiens de suivi, etc.) ;
- Identifier, si besoin, des formations pour les jeunes salarié(e)s en CDI afin qu'ils bénéficient des moyens pour développer leurs compétences et s'accomplir dans leur parcours professionnel tout en étant positivement promoteurs de la mobilité au sein du Groupe BRL.

En parallèle, les actions décidées en faveur des seniors (salarié(e)s de plus de 56 ans) ont pour vocation de :

- Respecter les objectifs chiffrés de maintien dans l'emploi et de recrutement des salarié(e)s seniors ;
- Mettre en place des mesures d'accompagnement, dès l'entrée dans le dispositif (visite de mi-carrière, bilan de compétences et VAE [validation des acquis par l'expérience], entretien professionnel, etc.) ;
- Accompagner l'aménagement des fins de carrière et la transition entre activité et retraite ;
- Analyser les situations de travail afin de prévenir les risques d'usure professionnelle et de renforcer la prévention des risques.

La transmission de savoirs et de compétences autour d'un modèle d'entreprise apprenante est assurée par la formation de binômes et d'échanges basés sur le volontariat entre des salarié(e)s expérimenté(e)s et des jeunes. Pour les postes identifiés à compétences clés (ou critiques), opérés par un(e) salarié(e) senior, des binômes sont systématiquement mis en place.

Enfin, la Commission (paritaire) intergénérationnelle se réunit une fois par an, afin d'établir un suivi annuel des mesures prises dans le cadre de l'accord.



5 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA TRANSFORMATION DES TERRITOIRES ET DES CLIENTS EN AGISSANT AVEC ÉTHIQUE

Notre contribution aux objectifs de développement durable



5.1 EMPREINTE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET IMPLICATION DANS LA VIE DES TERRITOIRES

UNE PARTICIPATION ACTIVE AUPRÈS DES ACTEURS DU TERRITOIRE

LA CONCERTATION, UN PRÉREQUIS POUR LES PROJETS MENÉS PAR LE GROUPE BRL

La **concertation avec les parties prenantes** et les acteurs locaux **sur les projets d'investissement structurants** est au cœur du processus d'élaboration et de mise en œuvre des projets de BRL, et en particulier des projets d'extension du Réseau Hydraulique Régional. Elle permet la prise en compte des attentes des territoires, l'anticipation des besoins, l'intégration des enjeux économiques et environnementaux, dont notamment la recherche d'économies en eau, ce qui donne aux projets un haut degré d'acceptation.

Ainsi, pour le projet Aqua Domitia, BRL a mis en place un processus intègre de concertation comprenant trois niveaux :

- Une instance de concertation stratégique Aqua Domitia, coprésidée par le Préfet et la Présidente de la région Occitanie. Sa composition, calquée sur le modèle des Commissions locales de l'eau (CLE), comporte 89 représentants de l'ensemble des acteurs concernés ;
- Un groupe technique « Ressources en eau », constitué d'un nombre plus réduit de participants ayant vocation à approfondir les sujets techniques à l'échelle des bassins versants traversés et d'établir des synthèses et des préconisations en lien direct avec l'utilisation de la nouvelle ressource mobilisée grâce à Aqua Domitia ;
- Des forums territoriaux, créés pour chaque maillon d'Aqua Domitia, dont l'objet est d'informer le grand public, au travers de réunions locales, sur les conditions de réalisation des travaux et d'échanger préalablement au lancement des chantiers.

La dernière instance de concertation s'est tenue en mars 2025. Elle a permis de présenter l'actualité des maillons Aqua Domitia et la mise en eau des derniers périmètres irrigués, ainsi que les projets à venir. Les sujets de l'utilisation hivernale de l'adducteur à des fins de remplissage de retenues, l'état d'avancement des PGRE, le bilan des économies d'eau par les territoires et la contribution d'Aqua Domitia aux substitutions ont également fait partie des sujets abordés.

Le consensus créé autour de ce projet a permis sa réalisation en à peine plus de dix ans, ce qui est remarquable pour une infrastructure de cette ampleur (plus de 140 km de transfert de ressources en eau pour 220 M€ d'investissement).

De la même façon, les projets de réseaux de desserte irriguant les territoires à partir d'Aqua Domitia font l'objet de groupes de travail et des comités de pilotage rassemblent et associent aux décisions tous les acteurs des territoires : agriculteurs, organismes de mise en marché, collectivités locales, gestionnaires de ressources, établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), Agence de l'eau, financeurs potentiels, etc.

Ces dispositifs ont démontré leur efficacité en permettant d'élaborer des projets solides et acceptés par les parties prenantes, en bénéficiant de plans de financement consensuels et en créant de la valeur sur les territoires. Enfin, BRL mène des concertations au quotidien avec les acteurs de l'eau. Le Groupe est régulièrement associé aux travaux des Commissions locales de l'eau, des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE Lez, Thau, Hérault, Orb, Astien, Basse vallée de l'Aude et Aude médiane, etc.). Il est sollicité par différents acteurs de la gestion de l'eau (services de l'État, Agence de l'eau, chambres d'agriculture, communautés d'agglomération, syndicats professionnels, etc.).

Ces réunions sont l'occasion de présenter l'avancement des différents projets d'extension du RHR et d'échanger sur les priorités en matière de sécurisation des ressources exprimées au niveau de chaque territoire.

UNE FORTE IMPLICATION DANS LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES LOCALES

L'écoute, la compréhension et la bonne prise en compte des attentes des acteurs locaux sont donc des facteurs clés pour le développement du Groupe BRL. Celui-ci s'efforce de mener un **dialogue structuré avec les parties prenantes locales** et de maintenir une concertation étroite avec tous les acteurs. L'instauration du dialogue se matérialise, notamment, par l'adhésion et la participation active à la vie des réseaux professionnels et des pôles de compétitivité. BRL est également présent dans les Conseils d'administration de plusieurs sociétés. La liste détaillée de ses adhésions et participations est donnée dans le tableau sociétal des engagements du Groupe en 2025, figurant à la fin du présent document. Par ailleurs, BRL rencontre régulièrement les représentants et acteurs des territoires. BRL entretient des relations régulières avec les pouvoirs publics, en particulier les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF) et la **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement** (DREAL), la région Occitanie, les Conseils départementaux et les collectivités locales. Depuis 2022, BRL est membre du Conseil de développement économique de Nîmes Métropole et fait partie des commissions Plan climat-air-énergie territorial et Plan de mobilité.

En s'investissant dans des réseaux multi-acteurs, le Groupe BRL recherche des synergies avec son écosystème, de manière à garantir sa **contribution au développement et à la compétitivité des territoires**. La création de valeurs économique et sociétale partagées contribue pleinement au succès du développement des entreprises. C'est pourquoi BRL s'efforce de participer à l'essor socio-économique de ses territoires d'implantation et aux actions de partenariat auprès des acteurs institutionnels, tout en fédérant des approches communes avec les acteurs locaux sur des projets, en

France et à l'International. Les adhésions du Groupe BRL, à French Tech Méditerranée, à CREALIA Occitanie, ou encore à CleanTech Vallée, confirment son engagement. BRL est membre du Comité d'engagement et de suivi du Consortium accélération au service de la transition agricole et alimentaire (ASTRAGAL). Porté par INRAE Transfert, la SATT AxLR et la SATT Paris-Saclay, ce consortium se donne pour mission de concrétiser la transition agroécologique des systèmes agricoles en vue de produire une alimentation durable et bénéfique pour la santé. Le Directeur de l'aménagement du patrimoine de BRL fait partie du panel d'experts socio-économiques et industriels en lien avec la gestion de l'eau.

Par ailleurs, BRL s'est engagée en 2025 dans la Consultation recherche agriculture alimentation environnement (CoRAE), portée par la chambre régionale d'agriculture Occitanie et INRAE. Cette consultation participative vise à renforcer l'impact des résultats scientifiques sur le terrain en assurant, pendant un an, un dialogue approfondi entre acteurs de l'agriculture, des territoires, de la recherche et de l'innovation en Occitanie. En 2025, BRL a ainsi participé à un premier atelier. La démarche se poursuivra en 2026.

UNE PRÉSENCE CONCRÉTISÉE PAR DE NOMBREUX PARTENARIATS

Le Groupe renforce ses liens avec les écoles et universités du Gard (université de Nîmes, École des Mines d'Alès, Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole Nîmes-Rodilhan) et de la Région (Montpellier Management, Polytech, Sup Agro Montpellier, etc.) au travers de cours ou de conférences dispensés par des collaborateur(trice)s, ou de participations à des forums métiers et des instances de gouvernance. BRL participe notamment au Conseil d'orientation du Pôle universitaire d'innovation de Montpellier, en tant qu'entreprise de taille intermédiaire spécialisée dans les secteurs de l'environnement et engagée sur le triptyque global Nourrir-Soigner-Protéger de Montpellier Université d'excellence. BRL est également membre du Comité de développement économique de l'IMT Alès et membre fondateur de la Fondation de l'université de Nîmes qui œuvre au service de la politique de développement de l'université.

Dans un contexte de pénurie de ressources dans le domaine de l'ingénierie, BRLI développe son attractivité en participant à de nombreux forums étudiants, tels que le forum de recrutement du Centre des hautes études de la construction, la Journée carrière de l'ENSE3, le forum Alsace Tech et l'université de Strasbourg (dont ENGEEs) ou encore le Meet'Ingé de SYNTEC. BRLI oriente sa communication autour de ses atouts différenciants : une entreprise à taille humaine valorisant l'engagement et le sens, le respect de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle, la diversité des champs d'intervention et la mobilisation dans l'atteinte des ODD. En 2025, BRLI est intervenu auprès des étudiants de 2^e année de

Polytech Montpellier lors de la conférence « Ingénieur de demain : intégrer les ODD dans nos métiers ».

BRLI poursuit également son rôle de pionnier de la transition écologique autour de la mise en œuvre de l'analyse du cycle de vie dans les domaines de l'eau, de l'agroalimentaire, des produits résiduels organiques et des énergies renouvelables. À la suite de son implication dans la chaire industrielle ELSA-PACT, BRLI a fait l'acquisition du logiciel d'ACV, SimaPro. Sensible aux nécessités d'évolution de son activité pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques, BRLI est signataire de la Charte de l'ingénierie pour le climat et la biodiversité de Syntec-Ingénierie et de la Charte d'engagement des bureaux d'études sur l'évaluation environnementale portée par le ministère de l'Environnement, Syntec-Ingénierie et CINOV Territoires et Environnement.

BRL Ingénierie est par ailleurs engagée auprès de plusieurs organisations telles que l'Association française Eau, Agriculture et Territoires, l'Association mondiale pour les infrastructures de transports maritimes et fluviales, l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement, ou le Comité français des barrages et réservoirs. Depuis 2024, BRLI est aussi membre de l'Union pour le génie écologique, marquant une avancée notable dans la prise en considération de ces enjeux dans l'ensemble de nos prestations.

Enfin, la filiale ingénierie du Groupe est un membre actif du Comité scientifique et technique eau agricole (COSTEA), projet porté par Eau, Agriculture et Territoires (anciennement AFEID), dont BRLI est membre fondateur. Face au dérèglement climatique, il s'agit d'apporter un appui ponctuel et des outils méthodologiques pour accompagner la demande croissante des pays du pourtour méditerranéen, d'Afrique de l'Ouest et d'Asie du Sud-Est, afin d'améliorer les performances de l'agriculture irriguée.

UNE CONTRIBUTION RENFORCÉE LORS D'ÉVÉNEMENTS

En 2025, le Groupe BRL est intervenu lors de différentes rencontres (conférences, colloques, forums, etc.) aux côtés d'acteurs territoriaux pour échanger sur des sujets en lien avec son cœur de métier. Ainsi, la Direction générale du Groupe a eu l'occasion de partager son expérience et sa vision dans le cadre de multiples événements, notamment lors :

- Du salon **CYCL'EAU 2025**, à Montpellier ;
- Du forum **Le Monde nouveau** à Montpellier ;
- De l'assemblée générale du **Cercle français de l'eau**, sur la conférence « **Gouverner l'eau en commun : construire la résilience hydrique face aux défis climatiques** » ;

- De la table ronde sur « **l'utilisation des SIA génératives dans la pratique des juristes d'entreprise** » du colloque « **Actualisation du droit de l'Internet** », organisé par le Laboratoire innovation communication et marché (LICeM), en partenariat avec l'Association française des juristes d'entreprises (AFJE) ;
- De la table ronde « **Produire sans détruire : concilier développement socio-économique et protection de l'environnement** », organisée par l'École des avocats centre sud, à Montpellier ;
- Du **forum Eau et Climat**, sur la table ronde « **Impact climatique sur les coûts de l'eau : vers des prix justes et durables ?** », au Pont du Gard ;
- Du colloque de la **Fédération des rencontres interacadémiques méditerranéennes (RIM)**, à Marseille ;
- De la **conférence sur le thème de l'agriculture et des ressources en eau sur l'arc méditerranéen**, organisée par le Crédit Mutuel méditerranéen, à l'abbaye de Fontfroide.

Le Groupe BRL était également présent lors :

- Du congrès annuel des **Entreprises publiques locales (EPL)**, à Montpellier ;
- Du **salon SITEVI**, à Montpellier ;
- Du **Grand hackathon solidaire**, organisé par l'Agence des transitions, à Montpellier ;
- Du forum **EnerGaïa**, à Montpellier.

En 2025, ce sont plus de 65 événements auxquels les salarié(e)s de BRLI ont participé, dont notamment, en France :

- **L'université d'été du Pacte mondial Réseau France de l'ONU**, à Aix-en-Provence ;
- Le colloque « **Sûreté des barrages et enjeux** », organisé par le Comité français des barrages et réservoirs (CFBR), à Aix-les-Bains ;
- La **3^e Conférence des Nations Unies pour les océans (UNOC 3)**, à Nice ;
- Le **Carrefour de la biodiversité**, à Bordeaux ;
- Le **Salon de la biodiversité et du génie écologique**, à Paris ;
- La **Journée Climat**, organisée par Syntec-Ingénierie ;
- Les **Aqua Business Days**, à Nîmes ;
- La **Journée d'échanges techniques « Évaluer la gestion des aires protégées : indicateurs & outils de suivi »**, à Paris ;
- Le **Salon de la biodiversité**, à Paris ;
- Le **carrefour Gestion de l'eau et des déchets outre-mer**, à la Réunion.

À l'International :

- Le **XIX World Water Congress**, à Marrakech ;
- La **Semaine de l'eau**, à Madagascar ;
- Le **congrès de l'Association africaine de l'eau et de l'assainissement**, à Kampala en Ouganda ;
- Le **4^e Forum mondial de l'irrigation (WIF4) & 76^e Conseil exécutif international**, à Kuala Lumpur ;
- Le **Salon de l'agriculture saoudien** ;
- La **Conférence finale du projet Cycle de l'eau et changement climatique (CECC)**, à Dakar.

UNE MOBILISATION AU PROFIT D'ACTIONS DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE ET EN FAVEUR DE L'INSERTION SOCIALE

Priorisant les enjeux socio-économiques, en lien avec ses métiers ou ses territoires d'implantation, le Groupe BRL s'engage à soutenir des actions en matière d'inclusion sociétale et des acteurs associatifs ciblés sur ses territoires.

L'université de Nîmes (Unîmes) et BRL ont également renforcé leurs liens avec la signature d'une convention-cadre qui concerne les thématiques « droit » et « environnement » proposées par l'Université. Il s'agit pour BRL d'accueillir des stagiaires (ou des apprentis issus de licences professionnelles) et de collaborer avec les équipes universitaires dans le domaine de l'enseignement, en animant et en participant à des colloques et conférences, en soutenant des thèses, ou en participant à des projets de recherche d'intérêt commun. Le Directeur général de BRL est à la présidence du Conseil d'orientation. BRL est également membre fondateur de la Fondation de l'université de Nîmes qui œuvre au service de la politique de développement de l'Université. Déjà signataire de la charte Entreprises et Quartiers, dont l'objet est la mise en œuvre conjointe d'actions dans les domaines de l'éducation, l'orientation, l'emploi, l'insertion, les services de proximité et le soutien aux initiatives locales, le Groupe a renouvelé depuis 2021 son engagement en signant les nouvelles Chartes territoriales PAQTE « Les entreprises s'engagent ».

Par ailleurs, en tant qu'adhérent des clubs d'entreprises de la Fondation Agir contre l'exclusion Aude, Gard et Hérault, BRL s'engage pour l'inclusion et l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail. Le Groupe BRL continue de s'impliquer au cours de l'année dans des actions collectives portées en faveur de l'inclusion sur ses territoires et dans ses domaines de compétences (**parrainages, forums, actions de sensibilisation**). BRL poursuit son engagement dans le programme TEKNIK porté par les clubs FACE, qui proposent aux collégiens et lycéens de concevoir des projets de prototypage sur une thématique en lien avec l'avenir. Afin d'inspirer les élèves, un chef de projet informatique de BRLI est intervenu au sein du collège Mont Duplan, à Nîmes, pour faire découvrir les

métiers du Groupe aux collégiens. Les élèves ont par la suite présenté leurs projets et les plus innovants ont été récompensés. Le Groupe BRL a renouvelé en 2025 son soutien financier pour les prix TEKNIK des départements du Gard et de l'Aude et pour le prix régional (Occitanie). En 2025, le Groupe BRL a consacré un total de 97 heures en collaboration avec les réseaux FACE : 95 heures avec FACE Gard et 2 avec FACE Aude. À titre d'illustration, quelques exemples d'actions menées dans le cadre de cette collaboration :

- **Dans l'Aude :**
 - Simulations d'entretiens de stage pour les élèves du dispositif ULIS 2nd de lycée Louise Michel.
- **Dans l'Hérault :**
 - Implication dans la vie du club en tant que membre du Conseil d'administration.
- **Dans le Gard :**
 - Smplication dans la vie du club en tant que membre du Conseil d'administration ;
 - Accueil d'un élève en stage de 3^e ;
 - Parrainage vers l'emploi : participation de deux collaborateur(trice)s de BRL au projet de parrainage de personnes en réinsertion professionnelle ;
 - Présentation des métiers de la transition écologique auprès des demandeurs d'emploi ;
 - Participation au jury des retours de stages de 3^e ;
 - Simulations d'entretiens avec des lycéens pour les demandes de stage de 2nd ;
 - Simulations d'entretiens avec des personnes éloignées de l'emploi ;
 - Intervention du chargé de mission RSE de BRL sur les métiers de la transition écologique auprès des demandeurs d'emploi.

Tourné vers la transmission et la découverte des métiers, le Groupe BRL s'engage en faveur de l'accueil de stagiaires, afin d'accompagner les jeunes dans leur orientation et de leur faire découvrir le monde professionnel. En 2025, 19 stagiaires de collège et de lycée ont été accueillis dans le cadre de stages de découverte d'une durée inférieure à deux semaines (trois stagiaires chez BRL, neuf chez BRLE, trois chez BRLI, quatre chez BRLN).

En 2025, l'équipe recrutement de BRL a participé au job dating dédié à l'emploi des 50 et plus, organisé par France Travail, en collaboration avec le club du Gard « Les entreprises s'engagent », l'APEC et l'ANDRH. L'équipe RSE et BRLE étaient également présentes au Forum de l'industrie de la Mission locale pour présenter les métiers du Groupe BRL et les opportunités de CDI, CDD, stages et d'alternances.

En 2025, BRLI a poursuivi ses actions autour de l'accueil des personnes en insertion dans le cadre de périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP). L'insertion est intégrée aux outils et processus de recrutement, afin de faciliter l'intégration des personnes en

insertion et de positionner BRL Ingénierie en tant qu'entreprise d'accueil pour ces dernières. En 2025, l'ensemble des contrats remportés par BRLI comportant des clauses d'insertion ont donné lieu à la mise en œuvre effective de ces clauses (231 jours d'insertion).

LA PERFORMANCE AU SERVICE DE L'UTILITÉ TERRITORIALE ET SOCIÉTALE

À travers ses actions de partenariat (mécénats et parrainages), le Groupe BRL soutient des projets alignés avec ses valeurs : solidarité, équité, probité, respect de l'humain, de l'environnement et de la biodiversité. Cet ancrage territorial permet également de nouer des relations durables dans le cadre de ses actions de mécénat et de partenariat. Ces actions sont essentiellement portées par la société BRL qui s'efforce d'utiliser annuellement l'ensemble du budget de mécénat autorisé (soit 0,5 % du chiffre d'affaires de la société) avec un objectif d'atteindre au moins 90 % du budget disponible. Pour l'année 2025, BRL a utilisé 61 % de son budget mécénat disponible. Le chiffre d'affaires annuel de BRL est en croissance ces dernières années. Le budget mécénat, fixé à 0,5 % de ce chiffre d'affaires croissant, augmente mécaniquement en valeur et l'objectif fixé devient plus difficilement atteignable, d'autant que BRL privilégie une sélection rigoureuse des projets plutôt que du mécénat de volume.

Ainsi, dans une approche de solidarité et de développement culturel des territoires, le Groupe a soutenu en 2025 des actions de mécénat en faveur de GRAINE Occitanie, de la Fondation du musée Fabre, de CREALIA Occitanie, de la Fondation de l'université de Nîmes, de l'Institut du cancer de Montpellier (ICM), de CREALIA Occitanie, du Théâtre cinéma du Grand Narbonne (« Billets suspendus »), du fonds de dotation du CHU de Nîmes (Trophée Innov'Action) et de l'AFM-Téléthon. BRL est membre du comité de pilotage du dispositif d'accompagnement des partenariats entre associations et entreprises (PAE) du Graine Occitanie. Fin 2025, deux membres de l'équipe RSE sont intervenus lors de la formation PAE afin de présenter l'expérience de BRL ainsi que ses bonnes pratiques en matière d'engagement RSE et de mécénat.

RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS, FOURNISSEURS, PRESTATAIRES ET ENTREPRISES DE TRAVAUX

Soucieux d'affirmer ses engagements, le Groupe BRL s'est doté d'une **politique d'achats socialement et écologiquement responsables** afin de répondre aux grands enjeux de demain sur ses territoires et de contribuer à la performance globale de l'entreprise. En cohérence avec le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPAPSER) élaboré par la région Occitanie, elle s'intègre pleinement dans la stratégie CAP 2025 et la politique RSE-DD du Groupe.

Cette politique, formalisée par un schéma d'achats responsables, s'inscrit donc dans une démarche engagée et vise à favoriser la prise en considération des aspects économiques, sociétaux et environnementaux des achats, tout en veillant à l'équilibre des relations entre BRL et ses fournisseurs, dans le respect de leurs droits réciproques. Elle se traduit par l'intégration dans tous les dossiers de consultations d'entreprises de BRL d'une Charte d'achats responsables.

Les pratiques d'achats établies au sein du Groupe sont par ailleurs en conformité avec les trois principes fondamentaux de la commande publique auxquels BRL est soumis :

- Liberté d'accès à l'achat public ;
- Égalité de traitement des candidats ;
- Transparence dans les procédures d'attribution.

Toutes les sociétés du Groupe s'attachent ainsi à respecter des principes d'égalité de traitement et de transparence des procédures d'attribution, les délais de paiement et la formalisation de contrats écrits avec des clauses équilibrées et proportionnées aux enjeux de l'achat pour l'activité de la société.

Les fournisseurs et prestataires font, en outre, l'objet d'évaluation dans le cadre des SMQ (systèmes de management qualité) des sociétés du Groupe, sur la base de critères tels que la qualité de la prestation, la fourniture ou le conseil, le respect des délais, la qualité des restituables, etc.

Enfin, depuis 2014, la Direction aménagement et patrimoine (DAP) de BRL intègre des clauses d'insertion dans ses marchés de travaux dans le but de permettre à des personnes rencontrant des difficultés socio-professionnelles de saisir une opportunité d'emploi. En 2025, la DAP n'a porté aucun projet d'extension hydroagricole, lesquels font habituellement l'objet de ce type de clause.

KPI 11 / Engagement sociétal

INDICATEUR	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
Taux de réalisation du budget de mécénat	63 %	85 %	61 %	Au moins 90 %

5.2

SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

TRANSITION NUMÉRIQUE

DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE NOS CLIENTS ET ACTIVITÉS

La performance des métiers du Groupe s'inscrit dans l'évolution digitale, avec notamment le développement de nouvelles technologies numériques permettant d'optimiser le suivi et de dynamiser la gestion et l'exploitation du patrimoine.

BRLE utilise et administre plusieurs outils de suivi de données répondant à ses finalités d'exploitation :

- Born&Eau 2.0 - Cette application recense l'ensemble des points de comptage, des contrats et clients associés, ainsi que les historiques de consommation et de facturation. Elle permet d'accéder en ligne à de nombreux services au travers d'un espace client : payer sa facture, mettre en place une mensualisation, télécharger ses factures et les documents contractuels, visualiser sa consommation, modifier ses informations personnelles, ou encore communiquer avec le service client. Elle permet également l'analyse d'indicateurs de suivi de la performance, tels que le nombre de comptes ouverts, de clients payant en ligne. En lien avec la télérelève, des modules d'alerte fuite, d'alerte consommation et de suivi de consommation de quota sont en cours de finalisation ;
- Une application domaniale de gestion du démarchage foncier et des servitudes ;
- Un logiciel de télégestion qui assure le suivi en temps réel et l'historique des mesures sur les équipements (stations de pompage, réservoirs, barrages, organes hydrauliques, débitmètres, etc.) ;
- GéEau Web - Un outil ergonomique et convivial permettant aux équipes via des tablettes numériques de suivre en temps réel l'exploitation. Cette solution de mobilité a permis de remplacer les plans des réseaux en support papier et de générer des couches de consultation thématiques en aide à l'exploitation. Des couches thématiques de suivi de l'avancement du déploiement de la télérelève, interfacées avec les outils métiers, ont été mises à disposition fin 2025 ;
- Une application de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) qui offre la possibilité de recenser l'ensemble des équipements et des interventions associées. Les outils de reporting permettent de proposer des indicateurs et des rapports d'aide à la décision pour la maintenance et l'organisation des interventions, de rendre compte de l'activité, d'analyser les actions mises en œuvre, d'anticiper les problématiques patrimoniales et d'aider à l'exploitation au quotidien grâce à la visualisation graphique des interventions en attente. Disposant d'une interface smartphone, elle permet à tou(te)s les collaborateur(trice)s de terrain de réceptionner les

bons d'intervention et d'établir des comptes rendus géolocalisés et accompagnés de photos. L'outil est également utilisé pour la gestion des interventions programmées et cycliques (contrôles réglementaires, métrologie, opérations de maintenance) ;

- Une application qui permet de transmettre rapidement des informations simultanément à un grand nombre de clients par e-mail, SMS, ou appel vocal, lors d'interventions ayant un impact immédiat sur le service ;
- Maestr'eau - Une plateforme permettant de collecter et de valider des données brutes via la plateforme Web ou sur l'application mobile. Elle s'interface également avec d'autres applications afin de collecter ou d'échanger des données ;
- Maestr'eau Inventaire - Une application d'aide à la saisie de formulaires dématérialisés pour le personnel. Elle permet l'élaboration de documents (inventaire des équipements, QSE, kilométrage des véhicules, etc.) ainsi que leur export à travers des applications de publipostage Word/Excel ou interfacées avec nos applications ;
- Un logiciel de gestion électronique de documents (GED) qui centralise, sécurise et facilite le partage des documents dématérialisés au sein de l'entreprise (documents techniques des ouvrages, contrats-cadres fournisseurs, documents QSE, analyses d'eau, actes de servitudes) ;
- Une application sur smartphone de protection des travailleurs isolés qui permet de déclencher les secours en journée et en astreinte, lorsqu'un travailleur isolé utilisant l'application est en situation de détresse (perte de verticalité, immobilité, appel SOS). Pour en faciliter l'usage, un bouton SOS connecté en Bluetooth avec le téléphone, capable de lancer une alerte sans devoir y accéder, est à l'essai ;
- Aqua Notitia - Un outil qui fournit une information en temps réel sur le contexte hydrologique des systèmes hydrauliques du RHR ;
- En 2024, une phase de test concluante a été menée sur une application de maquettage numérique 3D des ouvrages de production : 40 sites ont été numérisés en 3D fin 2024 et 49 fin 2025. Ces maquettes sont consultables sur une application et les équipements (électriques, hydrauliques, mécaniques) sont progressivement associés aux documents 1D et 2D, interfacés avec les outils de GMAO ou de supervision. Ceci permettra de simuler des travaux de modification et d'associer des informations aux équipements (zone ATEX, bruit, fiche méthode, etc.) ;

- En 2025, les tests sur l'application d'aide au pilotage d'infrastructures hydrauliques complexes se sont poursuivis à Puech-de-Labade, Goutine, Roquefort, dans l'objectif d'une meilleure efficacité énergétique. Cette application reliée en temps réel aux données de la télésurveillance de ces ouvrages offre une aide au pilotage et/ou une optimisation directe des démarrages d'ouvrages de production (usines d'eau potable) et de pompage (stations de pompage du réseau) grâce aux valeurs et à l'historique de ces données ;
- Après une phase expérimentale, BRLE a rédigé sa politique Téléréleve. Elle met en œuvre différentes applications (gestion des signaux émis par les dispositifs, gestion des antennes réceptrices, traitement et exploitation des données télérelevées, interfaçage avec les outils métiers). Un programme de déploiement de la télérelève a été acté sur le périmètre du RHR sur la période 2025-2030. La gestion des dispositifs de télérelève a été intégrée à nos outils de gestion contrats et interventions et à l'application de relève des compteurs.

BRL consulte et associe ses partenaires (notamment les collectivités, la Région, les fournisseurs) au développement de ses outils afin de prendre en compte leurs attentes. Le partage d'informations et la mutualisation de données permettent de renforcer les analyses, d'accroître l'efficacité du service rendu et d'apporter des éléments d'explication précis aux collectivités délégantes qui contrôlent le service public.

En 2025, BRLI a engagé le déploiement structuré de sa Charte relative à l'intelligence artificielle (IA) afin d'accompagner l'émergence de nouveaux usages. Cette démarche s'est appuyée sur une gestion active des risques, incluant des rappels réguliers du cadre réglementaire et des exigences de conformité, dans le but de sécuriser les pratiques et de favoriser une adoption responsable de ces technologies. Par ailleurs, un groupe de relais numériques a été constitué au sein des équipes afin de partager les bonnes pratiques, les retours d'expérience et de traiter rapidement les difficultés liées à la transition numérique. Dans le cadre du passage à Microsoft 365, un dispositif de formation a été déployé pour en faciliter la prise en main. Des cafés collaboratifs thématiques ont également été proposés en visioconférence, avec des replays permettant de prolonger la diffusion des contenus au-delà des sessions en direct. BRLI porte aussi depuis plusieurs années le développement de l'outil WIMES (Water Information Management Ecosystem and Services) qui vise à développer la connaissance des ressources en eau et à favoriser la bonne gestion et le dimensionnement des aménagements hydrauliques, dans un contexte d'évolution des ressources liée au réchauffement climatique. WIMES prend la forme de plateformes logicielles et de services supports à la prise de décision et aux services d'ingénierie correspondants.

RENFORCEMENT DE LA DIGITALISATION DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE

Le nouveau site **Intranet** Groupe a été mis en ligne début 2025. Il propose un contenu éditorial plus riche, régulièrement actualisé avec une nouvelle ergonomie, une présentation plus fluide et de nouvelles fonctionnalités comme un accès direct aux applications métiers de l'utilisateur.

Les **sites Internet** de BRL et du Réseau Hydraulique Régional ont également été mis à niveau pour répondre aux exigences du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) des services numériques, avec un niveau de conformité respectivement de 69 % et 72 %. Le nouveau **système d'information des ressources humaines (SIRH)** mis en production en 2024 a été complété par un module de gestion de la formation et le déploiement d'un portail SIRH accessible aux salarié(e)s et aux managers.

Le progiciel de **gestion des temps et des activités (GTA)** est en cours de déploiement. Sa mise au point est réalisée avec des représentants des différentes sociétés du Groupe afin d'intégrer au mieux toutes leurs spécificités, avant la mise en production prévue à l'automne 2026.

Une solution de **gestion des opérations et des marchés de la Direction de l'aménagement et du patrimoine** a été développée en remplacement du développement interne devenu obsolète.

Une consultation a été lancée en vue d'acquiescer une **plateforme agréée**, permettant d'intégrer la réforme de la facturation électronique (**RFE**), dont la mise en production est programmée pour l'automne 2026.

Des outils d'**intelligence artificielle** ont été déployés à titre expérimental, avant d'envisager une éventuelle généralisation, selon les retours d'expérience des différents cas d'usage. Afin d'encadrer les usages, les risques et les règles ont été précisés dans la charte TIC.

PROTECTION DE DONNÉES

Le Groupe BRL organise et assure la protection des données personnelles, coordonnée par la Direction des systèmes d'information (DSI).

Dans une démarche d'amélioration continue, un diagnostic de maturité du déploiement du règlement général européen de protection des données personnelles (RGPD) a été réalisé fin 2024, afin d'identifier les axes de progrès du dispositif déployé.

Ce diagnostic a permis de confirmer la **bonne maturité du Groupe** sur le pilotage de la protection des données et la gestion des finalités et des processus sensibles, mais également d'identifier des axes d'amélioration, portant essentiellement sur la **sensibilisation des parties prenantes pour une meilleure efficacité et pérennité du dispositif déployé**.

Un plan d'action, classé par priorité en fonction du gain et de la facilité de mise en œuvre, est en cours de déploiement et fait l'objet d'un monitoring régulier.

RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ

La politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du Groupe BRL accompagne la trajectoire de transformation digitale inscrite dans la stratégie CAP 2025. Elle vise la réduction de l'exposition des activités et des processus aux cybermenaces externes et internes. Elle a également pour objectif le développement des capacités de réaction et de traitement en cas de survenance d'une cyberattaque.

En 2025, la Direction des systèmes d'information a renforcé la sécurité des systèmes et des pratiques en déployant les actions suivantes :

- De nouveaux dispositifs de sécurité des systèmes d'information ;
- Une mise à jour permanente des versions des logiciels ;
- Des actions régulières de sensibilisation à la cybersécurité.

Le KPI 12 permet de suivre les campagnes de sensibilisation à la cybersécurité, avec un objectif de réaliser un minimum de 6 actions par an. Cet objectif a de nouveau été atteint en 2025, avec la réalisation de 10 campagnes de sensibilisation.

DÉVELOPPEMENT D'UNE INFORMATIQUE RESPONSABLE

Outre l'innovation digitale et la sécurité des systèmes d'information, le développement d'une informatique responsable constitue un troisième axe fort de la politique digitale du Groupe.

À ce titre, une politique numérique responsable est en cours d'élaboration. Elle vise à définir une stratégie et une gouvernance numérique responsable, à optimiser les achats informatiques en les limitant et en les rendant plus durables, et à développer les usages et les bonnes pratiques.

Dans le cadre du volet informatique de la charte Achats et Relations responsables de BRLI, les engagements pour un numérique plus responsable se poursuivent autour de la sobriété numérique, et de l'économie circulaire :

- Valorisation du matériel devenu obsolète : don de 26 postes informatiques à deux associations œuvrant pour l'inclusion numérique ;
- Allongement de la durée de vie des équipements : grâce à l'opération Booster vos ordinateurs, 119 ordinateurs ont bénéficié d'une augmentation de mémoire (RAM), améliorant significativement leurs performances et permettant de retarder le renouvellement du matériel* ;
- Intégration d'ordinateurs reconditionnés au sein du parc informatique ;
- Le tri des fournitures numériques a permis la redistribution du matériel fonctionnel en interne, l'acheminement des équipements non utilisables vers des filières DEEE adaptées ;
- Interrogation des fournisseurs sur leurs pratiques via un questionnaire RSE, afin d'identifier des leviers d'action en faveur d'une informatique plus responsable.

*Article 37 de la VSME

KPI 12 / Cybersécurité

INDICATEUR	2024	2025	OBJECTIF 2025
Nombre de campagne de sensibilisation à la cybersécurité	10	10	Minimum 6 actions par an

5.3

LOYAUTÉ DES PRATIQUES - PROBITÉ ET CONFORMITÉ

LOYAUTÉ DES PRATIQUES ET RÉGULARITÉ DES ACTES

L'intégrité, la transparence, la solidarité, l'équité, le respect de l'humain et de l'environnement et la préservation de la biodiversité constituent des principes éthiques fondamentaux pour la Direction générale du Groupe BRL, à partir desquels des relations de confiance peuvent être développées et entretenues avec ses parties prenantes.

Consciente des enjeux au regard des intérêts publics portés par la société d'économie mixte BRL, la Direction générale a décidé de renforcer davantage cette démarche en inscrivant ces principes au cœur du projet stratégique du Groupe. Elle a en conséquence demandé aux Directions des filiales d'intégrer la conformité des pratiques aux lois et règlements et la régularité des actes au premier rang de leur priorités managériales et d'en assurer la déclinaison auprès de leurs équipes, tant pour leurs propres activités que pour celles des filiales sous leur contrôle (filiales de BRL Ingénierie à l'International). La Direction générale de BRL a ainsi renforcé, depuis 2015, la structuration de la **trajectoire de conformité des pratiques et de régularité des actes au sein du Groupe**. La loi Sapin 2 impose de mettre en place un dispositif de prévention et de détection de la corruption, qui peut faire l'objet d'un contrôle par l'Agence française anticorruption. La Direction générale de BRL a ainsi fixé pour objectif de déployer un dispositif de prévention des risques d'atteintes à la probité et de corruption autour des huit composantes du référentiel précisé à l'article 17 de ladite loi.

Les séquences suivantes ont été déployées :

- La **Charte éthique du Groupe** a été élaborée en 2022 par la Direction générale de BRL et mise à jour en 2025. Elle précise les principes et les exigences de conformité que chaque collaborateur(trice) du Groupe doit respecter dans l'exercice de ses activités et missions. Parmi ces principes, on retrouve le respect des lois et réglementations, nationales ou internationales (notamment relatives au travail des enfants, au travail forcé, à la traite des êtres humains, ou encore à la discrimination), et le Groupe prohibe tout acte qui y serait contraire* ;
- Des **Codes de conduite**, placés sous la responsabilité de chaque Direction de société, ont été mis en place. Ils décrivent l'ensemble des règles, interdictions, pratiques et comportements à adopter pour garantir le respect du programme de prévention des risques d'atteinte à la probité et de lutte contre la corruption. Ils sont annexés aux règlements intérieurs des sociétés. Leur intégration rend effectif le régime de sanction en cas d'infraction aux règles fixées. Présentés pour consultation au Comité social et économique de

chaque société, ils ont reçu un avis favorable de la part des instances représentatives du personnel. Les dernières versions actualisées sont entrées en vigueur en septembre 2025 ;

- Dans la poursuite de ces engagements, le Directeur général de BRL a diffusé en mai 2024, à l'ensemble des collaborateur(trice)s, le **Plan Probité du Groupe** qui décrit la politique de prévention des risques d'atteintes à la probité et de lutte contre la corruption et constitue l'élément central de la démarche.

L'engagement des instances dirigeantes de la maison-mère BRL et de ses filiales directes et indirectes en faveur de la probité, et la conformité de leur organisation et la régularité des pratiques, sont ainsi clairement exprimés et formalisés. Les Directeurs généraux des sociétés du Groupe ont communiqué, au Président des Conseils d'administration concernés, une lettre d'affirmation et d'engagement portant sur le respect du dispositif de prévention des risques d'atteintes à la probité et de lutte contre la corruption.

Les Directeurs d'activité de la société BRL, membres du Comité de direction, et les Directeurs généraux des filiales BRLE, BRLEN et BRLI assurent le déploiement du Plan Probité du Groupe BRL, sensibilisent l'ensemble du personnel et engagent la formation des personnels les plus exposés ;

- Des **cartographies des risques de corruption associées à des plans d'actions dédiés** ont été établies par les Directions de sociétés et ont été exposées dans leurs Conseils d'administration.

Les **cartographies des risques d'atteinte à la probité et de corruption**, et les plans d'action associés, ont été finalisés en décembre 2023 pour la maison-mère BRL, en juin 2024 pour les sociétés BRL Exploitation et BRL Espaces Naturels et en octobre 2024 pour la société BRL Ingénierie et ses filiales. Le déploiement du dispositif est sous la responsabilité de chaque Direction de société. Finalisées en octobre 2024, les cartographies des risques d'atteintes à la probité et de corruption au niveau Groupe ont été actualisées fin 2025, intégrant les actions menées depuis lors ;

*Article 61 a) b) de la VSME

- Une attention particulière a été accordée au **dispositif de protection des lanceurs d'alerte et de recueil et traitement des alertes professionnelles***. Déployé depuis le 1^{er} janvier 2018, ce dispositif avait fait l'objet d'une nouvelle révision en 2025 afin d'intégrer les changements intervenus dans la gouvernance des sociétés en novembre 2024, l'impact du règlement général sur la protection des données (RGPD), ainsi que l'extension du périmètre concerné aux filiales de la société BRLI.

Les procédures intégrant ces modifications, ainsi que la nouvelle plateforme de recueil des signalements gérée par le cabinet Grant Thornton et EQS Integrity Line (annexes des règlements intérieurs), ont été présentées pour consultation au Comité social et économique (CSE) de chaque société. Les nouveaux règlements intérieurs ont ainsi été actualisés au 2nd semestre 2025, avec une entrée en vigueur le 15 novembre 2025 pour BRL, le 1^{er} décembre 2025 pour BRLI, et le 1^{er} février 2026 pour BRLE et BRLI, après avis favorable du CSE de chaque société. Les procédures ainsi modifiées et annexées aux règlements intérieurs sont en ligne sur les sites Intranet et Internet de BRL (y compris le site du RHR), BRLE, BRLI, BRLI. Le Directeur de l'audit et du contrôle interne de BRL assure le pilotage du dispositif « Lanceur d'alerte ».

En 2025, les démarches de conformité du Groupe BRL se sont poursuivies dans le respect des orientations présentées par la Direction générale et validées par le Comité d'audit et d'évaluation des risques et le Conseil d'administration, dans un objectif d'intégrité et de transparence.

Des **actions de sensibilisation à la prévention des risques d'atteintes à la probité** ont été conduites auprès de l'ensemble des salarié(e)s du Groupe BRL dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre la corruption. Les sociétés du Groupe ont organisé **la formation de leurs personnels les plus exposés** aux risques de corruption. Ces formations sont mises à jour chaque année en intégrant les nouvelles personnes concernées. Elles sont adaptées aux risques répertoriés dans la cartographie des risques de corruption de chaque société, garantissant l'appropriation des principes éthiques par les collaborateur(trice)s les plus exposé(e)s.

L'élaboration de **la procédure et du plan des contrôles comptables anticorruption** de la société-mère BRL et des filiales a été réalisée en 2025. La procédure de la société BRL a été validée en décembre 2025 et celles des filiales seront validées en 2026. Face aux scénarios de risques identifiés dans les cartographies des risques de corruption de la société, des contrôles spécifiques seront menés, ciblant des opérations dites à risque.

**Article 61 c) de la VSME*

Afin de s'assurer que les tiers des sociétés ne présentent pas un risque de corruption dans le cadre des relations d'affaires et qu'ils respectent les standards éthiques et anticorruption du Groupe BRL, **une procédure d'évaluation des tiers** est en cours d'établissement dans la société BRL. La définition d'un socle commun de la stratégie d'évaluation par mutualisation entre les filiales de BRL de 1^{er} et de 2nd rangs et la rédaction des lignes directrices de leurs procédures sont également en cours. Ces travaux portent sur de la collecte d'informations sur un tiers donné, l'identification des risques que ce tiers présente et l'appréciation de l'intensité de ces risques. Cette procédure vise à classer et catégoriser les tiers au regard du risque de corruption et à mettre en place les actions de maîtrise de ces risques.

Une **Charte des partenariats et mécénats du groupe BRL** a été mise en place, en déclinaison du Plan Probité du Groupe. Diffusable aux parties prenantes externes, cette Charte définit les grands principes qui guident les choix de partenariats de BRL et de ses filiales, en cohérence avec les orientations de la politique RSE et de la Charte éthique. Diffusée sur les portails intranet et internet du Groupe, elle a vocation à être communiquée aux partenaires afin de porter à leur connaissance les principes du Groupe en matière de partenariat.

Une **procédure de sélection et maîtrise des partenariats** a également été déployée, avec la description des étapes et des cadres à respecter dans le choix des partenariats y compris les mécénats. Elle est intégrée au système de management Qualité de BRL. Une fiche de notation permet ainsi d'objectiver et de formaliser les critères de choix. Elle est applicable à tous les partenariats. Une procédure équivalente sera établie par les Directions des filiales directes de BRL et intégrée dans leur Systèmes de management Qualité.

En déploiement du plan d'action de la cartographie des risques d'atteintes à la probité et de corruption, **un dispositif documentaire de déclaration de lien d'intérêts** a été mis en œuvre, avec :

- **Une fiche de déclaration spontanée d'un collaborateur** ayant un rôle dans une procédure d'achat public, en qualité soit d'acheteur délégataire, soit d'opérationnel participant à l'analyse, soit d'intervenant en charge du suivi de l'exécution opérationnelle et/ou financière, soit à l'initiative de la proposition ou de la mise en relation, soit toute autre raison au titre de laquelle le collaborateur intervient. Le collaborateur transmet la fiche complétée à son manager, avec ses propositions de mesures de prévention, éventuellement complétées par le manager.
- **Une fiche de déclaration d'existence ou d'absence d'un lien d'intérêts d'un candidat dans une procédure d'achat public.** Cette fiche doit être mise en place par les candidats (y compris co-traitant et sous-traitant) à une procédure de mise en concurrence de BRL. Intégrée au DCE, elle est remise au stade de la candidature, si la phase existe, ou au stade de l'offre en

l'absence de phase de candidature. Le candidat déclare, soit l'absence de tout lien d'intérêt, soit l'existence d'un lien qu'il décrit. Dans ce cas, il indique les mesures de prévention envisagées. Ces mesures peuvent être complétées par le responsable de l'achat.

- **Une déclaration spontanée d'existence d'un lien d'intérêts d'un collaborateur.** Cette déclaration est à établir spontanément par tout collaborateur qui considère être en situation de conflit d'intérêts dans le cadre de l'une de ses activités professionnelles. Elle est remise au manager.

Le **dispositif de contrôle et d'évaluation interne**, adapté à l'organisation et aux démarches de conformité du Groupe BRL et propre à chacune des sociétés, conduit à l'élaboration d'un programme de contrôles et d'audits. Ces contrôles, menés par la direction de l'audit et du contrôle interne de la société BRL ou le service en charge de la conformité au sein des filiales, permettent d'identifier les éventuels écarts avec les objectifs fixés par la Direction générale et d'apporter les traitements nécessaires.

L'ensemble de cette organisation répond également aux engagements de la **politique RSE-DD du Groupe**, ainsi qu'aux principes fixés dans la démarche du **Global Compact** (Pacte mondial de l'ONU - Agenda 2030), notamment au titre du **principe n° 10 de lutte contre la corruption** et de l'**objectif de développement durable n° 16**.

La Direction générale rend compte régulièrement des actions engagées en matière de probité auprès du Comité d'audit et d'évaluation des risques, notamment lors de la revue annuelle des risques, et dans le cadre de points spécifiques d'ordre du jour du Conseil d'administration de BRL.

En 2025, KPI 13 relatif à la politique de prévention des risques d'atteintes à la probité et de lutte contre la corruption évolue. Il permet désormais de suivre le déploiement des huit piliers du Plan Probité dans le cadre de la loi Sapin 2, ainsi que la mise en œuvre, par les sociétés du Groupe, des plans d'action associés aux cartographies des risques d'atteinte à la probité et de corruption.

À l'International, BRLI s'est fixé comme objectif de signer pour tous ses marchés des engagements d'intégrité via des lettres d'engagement ou des Chartes éthiques. L'indicateur ci-après présente donc les résultats obtenus et permet de s'assurer de la conformité des pratiques lors de marchés passés à l'International.

En 2025, BRLI a engagé l'adaptation de ses modèles de contrats avec ses partenaires et prestataires, en y intégrant des clauses éthiques visant à aligner ses collaborations avec les exigences de conformité et de responsabilité de Groupe.

À ce jour, aucune des sociétés du Groupe n'a été condamnée pour violation des lois anti-corruption* et aucun incident relatif au travail des enfants, au travail forcé, à la traite des êtres humains, à la discrimination ou à la prévention des accidents n'est à déclarer au sein des sociétés du Groupe BRL. Le Groupe BRL n'a pas connaissance d'incidents confirmés impliquant des travailleurs de sa chaîne de valeur ou des consommateurs finaux**.

*Article 43 de la VSME

** Article 62 c) de la VSME

KPI 13 / Politique de prévention des risques d'atteintes à la probité et de lutte contre la corruption

INDICATEURS	2023	2024	2025	OBJECTIFS 2025
KPI 13.1 : Taux de déploiement du Plan Probité (loi Sapin 2)	-	-	BRL : 89 % BRLE : 84 % BRLI : 84 % BRLN : 84 %	80 %
KPI 13.2 : Taux de déploiement des plans d'action associés aux cartographies des risques d'atteinte à la probité et de corruption	-	-	BRL : 92 % BRLE : 82 % BRLI : 69 % BRLN : 78 %	70 %
KPI 13.3 : Nombre d'engagements d'intégrité et d'éthique signés rapporté au nombre de marchés signés à l'International au cours de l'année N	100 %	100 %	100 %	100 %
KPI 13.4 : Nombre de marchés avec déclarations de conformité signées par les partenaires rapporté au nombre de marchés signés au cours de l'année N à l'International comprenant des partenaires co-traitants et pour lesquels BRLI est mandataire.	87,5 %	100 %	100 %	100 %



RÉSULTATS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU GROUPE BRL

INDICATEURS DE PERFORMANCE DES RISQUES RSE

RÉSULTATS

	2023	2024	2025	OBJECTIFS 2025	TENDANCE
KPI 1.1 : Suivi énergétique Rapport énergie totale consommée/ Volume total distribué par le RHR	0,71 kWh/m ³	0,69 kWh/m ³	0,71 kWh/m ³	RHR hors Lauragais : Année humide : 0,74 Année sèche : 0,70	
KPI 1.2 : Suivi énergétique Part de la production d'énergie hydroélectrique par rapport à la consommation totale d'énergie du RHR Moyenne sur 3 ans :	0 % 3,5 %	0,3 % 1,6 %	0,9 % 0,4 %	Au moins 5 % en moyenne sur 3 ans	
KPI 2.1 : Performance des réseaux Taux de rendement des réseaux (hors Lauragais)	71,9 %	73,7 %	72,1 %	Au moins 75 %	
KPI 2.2 : Performance des réseaux Indice de perte linéaire (hors Lauragais) Moyenne sur 3 ans :	27,9 m ³ /j/km	22,7 m ³ /j/km	24,6 m ³ /j/km	Moins de 22 m ³ /j/km	
KPI 3 : Suivi de la modernisation du RHR Part du montant de la maintenance et de la modernisation du RHR par rapport au chiffre d'affaires de la concession régionale	18,8 %	16,3 %	15,6 %	Entre 12 et 18 % du chiffre d'affaires de la concession régionale	
KPI 4.1 : Émission GES des déplacements par rapport au CA Émissions GES liées aux déplacements routiers (BRLE) Évolution N/Année 2018 :	13,59 kgCO ₂ e/k€ -28,5 %	13,09 kgCO ₂ e/k€ -31,2 %	14,21 kgCO ₂ e/k€ -25,3 %	20 % de réduction en 2030 (2018 année de référence)	
KPI 4.2 : Émission GES des déplacements par rapport au CA Émissions GES liées aux déplacements aériens export (BRLI) Évolution N/Année 2018 :	39,88 kgCO ₂ e/k€ -13,5 %	31,54 kgCO ₂ e/k€ -31,6 %	36,5 kgCO ₂ e/k€ -20,82 %	10 % de réduction en 2030 (2018 année de référence)	
KPI 5 : Engagement environnemental - Éviter-Réduire-Compenser Part du budget des mesures compensatoires en matière environnementale par rapport aux montants totaux des projets engagés	NA (pas de nouveau projet en 2023)	NA (pas de nouveau projet en 2024)	NA (pas de nouveau projet en 2025)	Inférieur à 2 %	-
KPI 6 : Fidélisation du personnel Nombre de fin de CDI de l'année n x 100) / Nombre total de CDI au cours de l'année (ETP)	Groupe : 9,71 % BRL : 6,18 % BRLE : 8,91 % BRLI : 9,85 % BRLN : 14,93 %	Groupe : 8,17 % BRL : 4,81 % BRLE : 5,92 % BRLI : 6,98 % BRLN : 21,23 %	Groupe : 7,10 % BRL : 8,12 % BRLE : 4,59 % BRLI : 6,09 % BRLN : 16,13 %	< 10 % (taux Groupe)	
KPI 7.1 : Suivi de la sécurité au travail Taux de fréquence des accidents du travail	Groupe : 13,02 % BRL : 8,21 % BRLE : 16,32 % BRLI : 2,90 % BRLN : 30,47 %	Groupe : 10,86 % BRL : 0 % BRLE : 12,42 % BRLI : 0 % BRLN : 46,19 %	Groupe : 24,02 % BRL : 14,43 % BRLE : 20,88 % BRLI : 5,47 % BRLN : 88,10 %	< 25 % (taux Groupe)	

KPI 7.2 : Suivi de la sécurité au travail Taux de gravité des accidents du travail	Groupe : 0,67 % BRL : 2,01 % BRLE : 0,34 % BRLI : 0,01 % BRLN : 1,83 %	Groupe : 0,52 % BRL : 0 % BRLE : 0,19 % BRLI : 0 % BRLN : 3,43 %	Groupe : 0,47 % BRL : 1,65 % BRLE : 0,21 % BRLI : 0,02 % BRLN : 1,23 %	< 0,36 %(taux Groupe)	
KPI 8 : Qualité du dialogue social Nombre d'accords signés par tous les syndicats par rapport au nombre d'accords négociés au niveau de l'UES BRL	90 %	83,3 %	80 %	80 %	
KPI 9 : Évolution des compétences Nombre de salarié(e)s en CDI formé(e)s sur l'année N/Nombre de salarié(e)s en CDI au 31/12/N	Groupe : 65 % BRL : 56 % BRLE : 85 % BRLI : 55 % BRLN : 43 %	Groupe : 69 % BRL : 75 % BRLE : 81 % BRLI : 58 % BRLN : 56 %	Groupe : 74 % BRL : 90 % BRLE : 77 % BRLI : 63 % BRLN : 72 %	Au moins 55 % (taux Groupe)	
KPI 10 : Lutte contre les discriminations Taux de salarié(e)s en situation de handicap par société	Groupe : 4,67 % BRL : 8,66 % BRLE : 5,40 % BRLI : 1,83 % BRLN : 5,70 %	Groupe : 5,01 % BRL : 8,93 % BRLE : 6,28 % BRLI : 2,33 % BRLN : 4,35 %	Groupe : 5,11 % BRL : 10,23 % BRLE : 5,66 % BRLI : 3,04 % BRLN : 3,59 %	Au moins 6 % pour chaque société en 2025	
Moyenne sur 3 ans :	Groupe : 4,46 % BRL : 6,6 % BRLE : 5,13 % BRLI : 1,23 % BRLN : 8,25 %	Groupe : 4,6 % BRL : 7,9 % BRLE : 5,55 % BRLI : 1,77 % BRLN : 5,71 %	Groupe : 4,93 % BRL : 9,27 % BRLE : 5,78 % BRLI : 2,40 % BRLN : 4,55 %	Moyenne à 3 ans de l'année N > à moyenne à 3 ans de l'année N-1	
KPI 11 : Engagement sociétal Taux de réalisation du budget de mécénat	63 %	85 %	61 %	Au moins 90 %	
KPI 12 : Cybersécurité Nombre de campagnes de sensibilisation à la cybersécurité	-	10	10	Minimum 6 actions par an	
KPI 13.1 : Politique de prévention des risques d'atteintes à la probité et de lutte contre la corruption Taux de déploiement du Plan Probité (loi Sapin 2)	-	-	BRL : 89 % BRLE : 84 % BRLI : 84 % BRLN : 84 %	80 %	
KPI 13.2 : Politique de prévention des risques d'atteintes à la probité et de lutte contre la corruption Taux de déploiement des plans d'action associés aux cartographies des risques d'atteintes à la probité et de corruption	-	-	BRL : 92 % BRLE : 82 % BRLI : 69 % BRLN : 78 %	70 %	
KPI 13.3 : Politique de prévention des risques d'atteintes à la probité et de lutte contre la corruption Nombre d'engagements d'intégrité et d'éthique signés rapporté au nombre de marchés signés à l'International au cours de l'année N	100 %	100 %	100 %	100 %	
KPI 13.4 : Politique de prévention des risques d'atteintes à la probité et de lutte contre la corruption Nombre de marchés avec déclarations de conformité signées par les partenaires rapporté au nombre de marchés signés au cours de l'année N à l'International comprenant des partenaires co-traitants et pour lesquels BRLI est mandataire.	87,5 %	100 %	100 %	100 %	

7

SYNTHÈSE DE LA MÉTHODOLOGIE ET DU PÉRIMÈTRE DE REPORTING

7.1

CONTEXTE ET ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Conformément à la **directive 2014/95/UE (Non-Financial Reporting Directive)** relative à la publication d'informations non financières, le Groupe BRL produisait chaque année depuis 2018 une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), annexe du rapport de gestion, sur le périmètre de consolidation du Groupe. La DPEF faisait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, formulant un avis motivé sur sa conformité et sa sincérité.

L'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023, transposant la **directive 2022/2464 Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)** du 16 décembre 2022 remplaçant la directive NFRD, prévoyait la publication d'un rapport de durabilité en remplacement de la DPEF. Cette obligation était initialement applicable au Groupe BRL à compter de l'exercice 2025 pour publication en 2026, et supprimait la DPEF. La **directive Stop the Clock** du 14 avril 2025, transposée en droit français le 30 avril 2025, a reporté de deux ans l'entrée en vigueur du reporting de durabilité pour les structures de la taille du Groupe BRL, sans toutefois maintenir l'obligation de publication de la DPEF. Enfin, la **directive Omnibus I**, adoptée définitivement le 16 décembre 2025, a entraîné un rehaussement des seuils d'application de la directive CSRD. Ainsi, le Groupe BRL n'est plus soumis à l'obligation d'établir un rapport de durabilité. Toutefois, le Groupe BRL fait le choix de poursuivre une publication **volontaire** de ses informations extra-financières, selon la norme **Voluntary Sustainability Reporting Standard for non-listed SMEs (VSME)**, en reportant sur le module de base et sur le module complet*. Ce rapport ne sera plus annexé au rapport de gestion.

*Article 24 a) de la VSME

7.2

ORGANISATION ET MÉTHODE DE REPORTING

La Direction juridique et responsabilité sociétale du Groupe BRL (DJRSE) assure l'élaboration de ce Rapport Volontaire Extra-Financier. Elle collecte les données et les informations nécessaires avant validation par la Direction générale du Groupe et adoption par le Conseil d'administration. Pour ce faire, elle s'appuie sur :

- L'analyse du cadre légal ;
- La norme Voluntary Sustainability Reporting Standard for non-listed SMEs (VSME) ;
- L'identification des outils de référence en matière de reporting et d'informations RSE ;
- Le croisement réalisé entre la stratégie du Groupe, son système de management de la qualité et les enjeux de durabilité ;
- L'identification des principaux risques et opportunités environnementaux, sociaux et sociétaux ;
- Le suivi d'indicateurs RSE permettant le pilotage des opportunités/risques environnementaux, sociaux et sociétaux ;
- La définition d'un protocole de reporting (définition de l'indicateur, périodicité, périmètre, source, unité de mesure, etc.).

À ce titre, le protocole de reporting a été revu en mars 2026 pour renforcer la structuration du dispositif mis en place au sein du Groupe lors de l'élaboration du Rapport Volontaire Extra-Financier. Le protocole a pour but notamment de faire appliquer les principes **PERFECTE** lors du processus de reporting des informations extra-financières : Pertinence, Exhaustivité, Responsabilité, Fiabilité des données, Efficacité, Conformité, Transparence, Efficience.

Il permet également d'assurer une concordance avec les autres rapports du Groupe et :

- De décrire le processus de reporting extra-financier du Groupe BRL et de constituer une documentation de référence pour tous ses acteurs impliqués dans le reporting RSE ;
- De définir une méthodologie de collecte, de consolidation et de vérification claire, précise et homogène pour tous les contributeurs impliqués ;
- D'apporter de la transparence et une meilleure traçabilité auprès des parties prenantes internes et externes.

7.3

CONSTRUCTION DU MODÈLE D'AFFAIRES

Le modèle d'affaires a été construit par le Directeur général du Groupe, sur la base de la stratégie du Groupe, qui décrit notamment les orientations métiers, marchés et clientèle. Il est actualisé annuellement et validé lors de l'établissement du rapport de gestion par le Conseil d'administration de BRL. Enfin, il fait également l'objet d'une évaluation en Conseil d'administration lors du bilan annuel d'avancement de la stratégie du Groupe.

7.4

PÉRIODE ET PÉRIMÈTRE DE REPORTING

La période retenue pour le Rapport Volontaire Extra-Financier est l'année fiscale, qui correspond à l'année civile pour le Groupe BRL (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Les informations présentées dans ce rapport concernent les sociétés du Groupe BRL (BRL, BRL Exploitation, BRL Ingénierie, BRL Espaces Naturels) à l'exception de BRL Madagascar, de BRLI Côte d'Ivoire et de We Consult en Ouganda, qui sont des sociétés de droit étranger et hors du périmètre France, et la société PREDICT Services (simple participation minoritaire). Elles portent donc, soit au global sur l'ensemble des sociétés, soit lorsque cela est pertinent ou nécessaire, uniquement sur une société.*

7.5

DÉFINITION ET FIABILITÉ DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Pour suivre l'avancement du déploiement de la politique RSE-DD du Groupe et l'efficacité des mesures mises en œuvre, 14 indicateurs clés de performance ont été retenus et sont présentés dans le tableau récapitulatif du chapitre 6 (présentation des résultats des indicateurs de performance du Groupe BRL).

Pour assurer la conformité et la cohérence des indicateurs, un protocole de reporting a été mis en place. Il décrit notamment, pour chaque indicateur, sa définition et son mode de calcul, son périmètre et la période de reporting attendue.

La relève des indicateurs est faite annuellement à l'occasion du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, et présentée à l'Assemblée générale d'approbation des comptes.

7.6

OUTILS DE REPORTING

Les indicateurs de performance sont obtenus à l'aide de différents systèmes de collecte de données et en fonction de leur nature :

- Les données environnementales viennent notamment des revues de processus encadrées, menées dans le cadre de la certification ISO 14001 de BRLE, du rapport annuel du RHR et des tableaux de suivi du processus qualité de la Direction de l'aménagement et du patrimoine ainsi que du BEGES annuel ;
- Les données sociales sont issues du logiciel de paie, du bilan social, du rapport de situation comparé et des fiches individuelles « expression des besoins » (formation professionnelle) ;
- Les données sociétales ont plusieurs sources telles que les tableaux de bord de la stratégie du Groupe, le tableau de suivi tenu dans le cadre du déploiement du règlement général européen sur la protection des données (RGPD), la Direction de l'aménagement et du patrimoine et l'outil CRM de BRLI.

*Article 24 c) de la VSME

8

ANNEXES

TABLEAU DE L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DU GROUPE BRL EN 2025

SIGNATURES DE CHARTES	PARTENAIRES SIGNATAIRES
Charte pour une gestion durable de l'eau sur le Réseau Hydraulique Régional	Région Occitanie
Charte d'engagement sur les EnR et la croissance verte	Région Occitanie
Convention ValTer Biomasse	Région Occitanie/Caisse des Dépôts/Société forestière
Partenariat sur l'accompagnement des projets de transition écologique et énergétique sur le périmètre du RHR	Agence régionale de de l'énergie et du climat (AREC) Occitanie
Convention de partenariat avec l'Agence régionale de la biodiversité Occitanie	Agence régionale de la biodiversité Occitanie
Convention de partenariat avec la chambre d'agriculture du Gard pour promouvoir une irrigation écoresponsable	Chambre d'agriculture du Gard
PDE Nîmes Métropole	Agglomération Nîmes Métropole
Partenariat entre le SDIS du Gard, de l'Hérault, de l'Aude et le Groupe BRL pour l'utilisation de la ressource du Réseau Hydraulique Régional en appoint à la protection et la défense incendie	Services départementaux d'incendie et de secours du Gard, de l'Hérault et de l'Aude.
Convention labellisée « Employeur partenaire des sapeurs-pompiers »	Service départemental d'incendie et de secours de l'Hérault
Chartes Les entreprises s'engagent	FACE Gard, FACE Hérault et FACE Aude/État
Charte d'engagement LGBT+	Association l'Autre cercle
Charte de la diversité en entreprise	Secrétariat général de la Charte de la diversité
Charte sur la lutte contre les violences faites aux femmes	Région Occitanie
Charte CEASE Involve companies to cease gender-based violence, réseau européen d'entreprises engagées contre les violences conjugales	Fondation FACE nationale/Union européenne
Charte d'engagement du partenaire #MoisSansTabac	Santé publique France
Appel national des employeurs en faveur de la sécurité routière	Sécurité routière
Charte Communauté régionale Occitanie Éviter-Réduire-Compenser (CRERCO)	CRERCO
Charte de l'ingénierie pour le climat et la biodiversité	Syntec-Ingénierie (signataire BRLI)
Charte de l'ingénierie pour la mixité	Syntec-Ingénierie (signataire BRLI)
RÉSEAUX PROFESSIONNELS ET PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ	ENGAGEMENTS DU GROUPE BRL
Comité de bassin Rhône-Méditerranée	Membre du collège des usagers et membre du bureau
Association pour la prévention des pollutions industrielles et la protection de l'environnement Rhône-Méditerranée et Corse (APIRM)	Membre
Pôle de compétitivité Aqua Valley	Membre du bureau, du Conseil d'administration et Vice-Présidence
Comité stratégique des filières des nouveaux systèmes énergétiques (CSFNSE)	Membre
Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)	Membre Section prospective

Fédération nationale des entreprises publiques locales	Membre
Fondation Agir contre l'exclusion - Club d'entreprises Face Gard	Membre du Conseil d'administration
Fondation Agir contre l'exclusion - Club d'entreprises Face Hérault	Membre du Conseil d'administration
Fondation Agir contre l'exclusion - Club d'entreprises Face Aude	Membre du Conseil d'administration
Club École-Entreprise de l'Académie de Montpellier	Membre
EKITIA pour la gestion et la valorisation de la donnée en Occitanie	Membre du Conseil d'administration
Conseil de développement économique de Nîmes Métropole	Membre
Chambre de commerce et d'industrie d'Occitanie (CCIO)	Membre associé
Chambre de commerce et d'industrie du Gard (CCI)	Membre associé
BIC Innov'up de la CCI du Gard	Membre du Conseil d'administration
French Tech Méditerranée	Membre du Conseil de surveillance
CREALIA	Membre
CleanTech Vallée	Membre fondateur - Membre du Bureau et du Conseil d'administration et Vice-Présidence
Club TOP 30 Gard (UPE 30 - MEDEF)	Membre
Fondation université de Nîmes	Membre fondateur
Faculté de droit économie gestion de Nîmes	Membre du Conseil de faculté
MUSE - Montpellier Université Site d'excellence	Membre fondateur - Membre du Conseil de gestion de l'Université de Montpellier
Université de Montpellier	Membre du Conseil d'administration
Conseil d'orientation du Pôle universitaire d'innovation de Montpellier	Membre
Comité du développement économique de l'IMT Alès	Membre
Agropolis International	Membre
Institut méditerranéen de l'eau	Membre
Institut d'étude du travail de Montpellier (IETM)	Membre
Réseau Cerfrance	Membre (BRLE)
Union professionnelle du génie écologique	Membre (BRLI)
Pacte mondial Réseau France	Membre du Conseil d'administration (BRLI)
Syntec Ingénierie	Membre du Conseil d'administration (BRLI)
MEDEF international	Membre (BRLI)
Association Eau, Agriculture et Territoires	Membre (BRLI)
Association française du travel management (AFTM)	Membre (BRLI)
Association mondiale pour les infrastructures de transports maritimes et fluviales/Association internationale permanente des congrès de navigation (AIPCN)	Membre (BRLI)
Agriculture Livestock Fisheries Africa (ALFA)	Membre du Conseil d'administration (BRLI)
Agence pour la protection des programmes (APP)	Membre (BRLI)
Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement	Membre (BRLI)
Comité français des barrages et des réservoirs	Membre du Comité exécutif (BRLI)
Comité français de mécanique des sols et géotechniques	Membre (BRLI)
Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France	Membre (BRLI)
Association Échanges méditerranéens	Membre (BRLI)
HYDRO21 (Centre européen d'hydroélectricité)	Membre (BRLI)
Union nationale des entreprises du paysage (UNEP)	Membre (BRLI)
VERDIR	Membre (BRLI)

MÉCÉNATS/PARRAINAGES/SPONSORING	TYPE D'ENGAGEMENTS	SOCIÉTÉ
Fondation du musée Fabre de Montpellier	Mécène (2025 - 2027)	BRL
CREALIA Occitanie	Mécène (2024 - 2026)	BRL
GRAINE Occitanie	Mécène (2024 - 2026)	BRL
CHU Nîmes (Trophée Innov'Actions)	Mécène (2024 - 2026)	BRL
Institut du cancer de Montpellier (ICM)	Mécène (2024 - 2026)	BRL
AFM-Téléthon	Mécène	BRL
Fondation université de Nîmes	Mécène (2023 - 2025)	BRL
Théâtre cinéma Grand Narbonne - Billets suspendus	Mécène	BRL
Institut Agro Fondation - Chaire Agro TIC	Mécène (2023 - 2025)	BRLE
Institut Agro Fondation - Chaire Eau, Agriculture et Changement climatique	Mécène (2025 - 2028)	BRLE
Association Narbonne-Ukraine	Mécène	BRLE
Mondial du vent 2025	Mécène	BRLE
Montpellier Ville Cœur de lumière	Mécène	BRLE
Fonds de dotation Énergie solidaire	Mécène	BRLE
Association Experts-Solidaire	Mécène	BRLI
TEKNIK 2024 (réseaux FACE Occitanie, Gard, Aude)	Parrainage/Sponsoring	BRL
Croco Vélo	Parrainage/Sponsoring	BRL
Agence de développement et des transitions - Grand hackathon solidaire	Parrainage/Sponsoring	BRL
Narbonne rugby club	Parrainage/Sponsoring	BRLE
CERFRANCE	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Mende - Avenir foot Lozère	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Association La Traversée : La Traversée de Port-La-Nouvelle à la nage	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Fête du Cassoulet (Castelnaudary)	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Mairie de CANET D'AUDE - Soirée CINEM'AUDE	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Vignerons indépendants de l'Hérault	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Vignerons indépendants du Gard	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) Occitanie - « L'Hérault de ferme en ferme thème : Eau »	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) Gard - « Le Gard De ferme en Ferme thème : Eau »	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Ville de Port-La-Nouvelle - Concert 2025 « Chants sublimes et airs virtuoses »	Parrainage/Sponsoring	BRLE
LES SOCIÉTÉS LOCALES DANS LESQUELLES BRL DÉTIENT UNE PARTICIPATION (HORS GROUPE)		DÉTENTION CAPITALISTIQUE
SUD DE FRANCE DÉVELOPPEMENT	0,74 % du capital	
SAFER OCCITANIE	1,58 % du capital	
ROUSSILLON AMÉNAGEMENT	3,84 % du capital	
ARAC OCCITANIE	0,06 % du capital	
SOMIMON	2 % du capital (jusqu'au 20/01/2025)	
SEGARD	0,23 % du capital	
NEXA	0,26 % du capital	
SAPHIR	2,41 % du capital	

PLAN DE TRANSITION 2025 DU GROUPE BRL :

ENTITÉS : ■ BRL ■ BRLN ■ BRLE ■ GROUPE ■ BRLI

THÉMATIQUE	ORIENTATIONS	ACTION		TYPE D'ACTION	ÉTAT DE L'ACTION	
Pilotage	Affiner la collecte d'informations et de données GES	1	Suivre précisément les flux de déchets verts sur les activités d'entretien		Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		2	Calculer les émissions de GES complètes annuellement (SCOP 1, 2 et 3)		Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		3	Établir un bilan des émissions de GES des équipements numériques pour mesurer les progrès de nos actions		Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		4	Développer les relevés digitaux pour un suivi régulier des consommations par m³ d'eau potable produit et établir des axes d'économies		Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		5	Couvrir autant que possible les achats via des données physiques (rajouter des champs dans l'ERP)		Fiabilisation de données	Retenue, à lancer
Énergie, gestion des ouvrages et ressources	Améliorer la performance énergétique des bâtiments	6	Plan d'action issu de l'audit énergétique	Audit énergétique (voir plan d'action qui en découle), actions proposées à la suite de l'analyse, à mettre en place : • Rénovation thermique « globale » de certains bâtiments (commencer par Garons BRLE puis déployer sur tous les sites) • Rénover les systèmes de chauffage et climatisation pour mieux s'adapter aux besoins • Réaliser une isolation par l'extérieur des bâtiments les plus anciens.	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		7	Suivre régulièrement les opérations éligibles aux certificats d'économie d'énergie pour saisir les opportunités de financement		Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
	Optimiser la politique numérique responsable	8	Développement des compétences en numérique responsable		Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		9	Modéliser des documents à faible impact carbone (bureautique, e-mail avec signature allégée, etc.)		Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
	Optimiser la performance et la consommation de ressources des ouvrages	10	Sensibiliser les maîtres d'ouvrage à l'intérêt des productions locales de végétaux		Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		11	Investissements pour optimiser les consommations (eau d'arrosage, électricité)		Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		12	Utiliser des données (capteurs IoT) pour anticiper et optimiser les forts consommateurs d'énergie (pompage + de 90 % de l'énergie électrique consommée)		Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		13	Organiser le délestage : horodater les consommations énergie la nuit (borne recharge VL, pompage)		Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		14	Demander les facteurs d'émissions des principaux intrants achetés (produits chimiques pour BRLE + intrants BRLN)		Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		15	Optimiser la performance énergétique dès la conception et pendant l'exploitation des ouvrages		Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		16	Produire de l'énergie photovoltaïque en vue d'autoconsommation (installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la station de pompage Aristide Dumont)		Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
	Intégrer l'approche de Réduction de GES dans les travaux d'aménagement et d'exploitation	17	Sur les marchés travaux DAP, demander les émissions de GES aux prestataires. Organiser le transfert/la compilation d'informations pour faciliter la collecte de données carbone		Fiabilisation de données	Retenue, en cours

ENTITÉS : ■ BRL ■ BRLEN ■ BRLE ■ GROUPE ■ BRLI

THÉMATIQUE	ORIENTATIONS	ACTION	TYPE D'ACTION	ÉTAT DE L'ACTION
Relations clients et fournisseurs	Intégrer les orientations de réduction GES dans le choix de prestataires et fournisseurs	18 Intégrer les ACV au niveau des demandes des fournisseurs quand cela est possible et pertinent (volume d'achat/éthique)	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		19 Demander aux prestataires dans la mesure du possible de tracer l'impact carbone des prestations de services, notamment pour les investissements Demander les facteurs d'émissions des principaux intrants achetés (produits chimiques, intrants pépinière) ainsi que les émissions générées par les prestations de transport de marchandises	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		20 Intégration de clauses dans les marchés pour inciter les prestataires d'entretien à utiliser des fluides frigorigènes ayant un PRG plus faible quand l'équipement en place le permet ou remplacement des climatisations devant être changées par des équipements contenant des fluides frigorigènes avec un PRG très faible (exemple : gaz HFO)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
	Consolider la récupération des données relatives au transport de marchandises amont	21 Intégrer dans les appels d'offres ou dans les contrats une clause obligeant le fournisseur à fournir, a minima en fin d'année, une évaluation des émissions de GES générées par les livraisons sur l'année	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
	Mettre en cohérence les prestations proposées par le Groupe BRL avec les engagements sociétaux et de sobriété	22 S'interroger sur le maintien de prestations auprès de clients sur des projets fortement émissifs et contraires à nos engagements sociétaux	Réduction des émissions GES	En réflexion
Mobilité et déplacements	Mutualiser des services/ équipements avec d'autres acteurs économique sur le territoire	23 Mettre en place des systèmes d'écologie industrielle et territoriale	Réduction des émissions GES	En discussion
	Promouvoir les moyens de transport alternatifs à l'autosolisme	24 Mettre en place des forfaits mobilités durables	Réduction des émissions GES	En discussion
		25 Renforcer la politique de mobilité douce : • Renforcer la culture vélo en entreprise via la démarche Employeur Pro vélo • Faciliter les actions de covoiturage	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		26 Privilégier dans la mesure du possible l'achat de véhicules électriques suivant des critères à définir (fournisseurs, type de véhicule)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
	Optimiser et/ou mutualiser les déplacements professionnels et de livraison	27 Effectuer un état des lieux des déplacements liés aux interventions des équipes terrain afin de pouvoir les optimiser	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		28 Augmenter le nombre de véhicules essence comparés aux véhicules diesel	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		29 Sensibiliser sur les déplacements professionnels	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
	Promouvoir l'écoconduite	30 Déployer et généraliser la formation à l'écoconduite	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		31 Rappeler/Sensibiliser sur les bonnes pratiques d'entretien (ex : gonflage des pneus, vérification des niveaux, etc.) en vue d'une écoconduite	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours

ENTITÉS : ■ BRL ■ BRLN ■ BRLE ■ GROUPE ■ BRLI

THÉMATIQUE	ORIENTATIONS	ACTION	TYPE D'ACTION	ÉTAT DE L'ACTION
Déchets	Renforcer les démarches de réduction de déchets	32 Diminuer les transports de déchets verts en privilégiant le broyage et la réutilisation in situ	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		33 Dématérialisation « client » : limiter l'envoi de factures	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
Organisation du travail	Promouvoir les bonnes pratiques de réduction d'émission de GES	34 Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques d'usages et écogestes	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		35 Proposer des ateliers/activités sous un format 13 h-14 h sur des thématiques environnementales, etc.	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		36 Former tous les collaborateur(trice)s aux enjeux environnementaux grâce à différents outils (Fresques du climat, Fresque de la biodiversité, Atelier 2 tonnes, etc.)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		37 Sensibiliser les équipes de conception des ouvrages sur le bilan carbone des solutions (formation/culture d'entreprise)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
	Renforcer la digitalisation de l'organisation des activités	38 Orienter les utilisateurs vers un stockage dématérialisé et unique de leurs données (GED, Intranet, fichiers...)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
Économie circulaire	Renforcer le réemploi des matériaux, la rénovation et l'économie circulaire	39 Optimiser la politique de renouvellement du parc en fonction des impacts sur l'empreinte carbone (recyclage, réemploi d'équipements informatiques, achats équipements reconditionnés) : • Augmenter l'achat d'équipements informatiques reconditionnés • Intégrer les indices de réparabilité dans nos marchés d'équipement informatique	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		40 Inciter les fournisseurs à la diminution des volumes d'emballages des colis reçus	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		41 Développer un dispositif pour partage du matériel et fournitures de bureau en format « économie circulaire » au sein du Groupe	Réduction des émissions GES	Retenue, à lancer
		42 Rénover plutôt que remplacer : faire évoluer les contrats avec les collectivités pour privilégier la réparation au matériel neuf Systématiser le questionnement avant mise au rebut du matériel (ex. vannes) pour favoriser le réemploi du matériel et des matières (cf. plan d'économie circulaire)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		43 Favoriser les commandes groupées sur les intrants récurrents pour limiter les transports	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		44 Privilégier des achats de proximité ou les valorisations en circuits courts	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours



© CFC Deschamps

BRL
GROUPE

Ensemble, nous pouvons changer le cours des choses !